EX-LIBRIS
DANIEL S. RANKIN

RESONARE CHRISTUM

THE BOSTON PUBLIC LIBRARY

JOAN OF ARC COLLECTION

39999059855 5468

Hommage de l'auteur

PREMIÈRE EXPÉDITION

DE

JEANNE D'ARC

LE RAVITAILLEMENT D'ORLÉANS

Nouveaux documents. — Plan du siége et de l'expédition.

PAR M. BOUCHER DE MOLANDON

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS
ET DE L'ACADÉMIE DE SAINTE-CROIX D'ORLEANS
CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

ORLÉANS

H. HERLUISON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
17, RUE JEANNE-D'ARC, 17

1874

PREMIÈRE EXPÉDITION

DE

JEANNE D'ARC

La Société archéologique et historique de l'Orléanais a bien voulu donner place à ce travail dans le prochain volume de ses Mémoires.

Un fragment du récit avait été antérieurement inséré dans le tome II des Lectures et Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans.

PREMIÈRE EXPÉDITION

DE

JEANNE D'ARC

LE RAVITAILLEMENT D'ORLÉANS

Nouveaux documents. — Plan du siége et de l'expédition.

PAR M. BOUCHER DE MOLANDON

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS
ET DE L'ACADÉMIE DE SAINTE-CROIX D'ORLEANS
CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

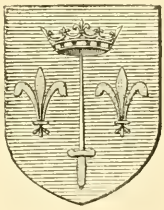

ORLÉANS

H. HERLUISON, LIBRAIRE-ÉDITEUR

17, RUE JEANNE-D'ARC, 17

1874

AVANT-PROPOS.

Le siége d'Orléans en 1429 et ses émouvants épisodes; le formidable blocus entrepris et poursuivi par l'Angleterre, pour réduire par la famine ce dernier boulevart de la nationalité française; l'héroïque résistance des assiégés; la merveilleuse intervention enfin de la vierge de Domremy : tous ces faits mémorables, dont quelques-uns sont sans exemple dans l'histoire, s'appuient sur un tel ensemble de témoignages, que l'authenticité n'en peut même être suspectée.

Cette lutte patriotique et glorieuse, soutenue au seuil des graves modifications que les découvertes modernes imprimaient à l'art de la guerre, mérite donc, à bien des titres, d'être étudiée en ses moindres détails.

Or, quelque lumière que les travaux d'auteurs éminents aient projetée sur les lignes principales de ce grand événement historique, personne n'ignore que des faits d'un réel intérêt sont, aujourd'hui encore, enveloppés d'obscurités et d'incertitudes.

En ce qui concerne, par exemple, la première expédition de la Pucelle, pour ravitailler la généreuse cité qu'elle avait, disait-elle, mission spéciale d'affranchir, un grave dissentiment se manifeste, tout d'abord, sur un point essentiel.

L'investissement d'Orléans était-il hermétiquement accompli ? n'était-il achevé qu'aux trois quarts encore, quand, le 27 avril, Jeanne, avec un petit corps d'armée, partit de Blois pour secourir la ville ?

Sur cette question, qui touche de si près au caractère providentiel de sa mission libératrice, les appréciations sont loin d'être d'accord.

Un ingénieur honorable et distingué, M. Jollois, dans son *Histoire du siége d'Orléans*, a soutenu formellement, et plusieurs, sur l'autorité de son nom, ont redit après lui que toutes les avenues de la place n'étaient pas encore entièrement interceptées au moment où survint la Pucelle, et que, dans une longueur de près d'une lieue, au nord-est, aucun obstacle n'existait qui pût empêcher l'entrée des munitions et des vivres.

Quelques autres historiens maintiennent énergiquement le contraire.

Ils se demandent, non sans raison, comment les généraux de Charles VII pouvaient trouver tant d'obstacles au ravitaillement de la place (1) ; pourquoi tant de cris de détresse appelaient la Pucelle, comme l'unique et dernier espoir de salut ; à quel titre une si vive explosion de reconnaissance et de joie saluait

(1) « Le roy assembla ses capitaines pour adviser par quelle manière on pourrait mener à ceux d'Orléans des blez et autres vivres. Nulz d'iceux n'osa entreprendre la charge, pour le doubte desditz Anglois qui estoient d'un costé et d'autres, à bien grand nombre en leurs bastilles. » (Perceval de Cagny. — *Chronique du duc d'Alençon.*)

son entrée dans les murs; si toute la dificulté se réduisait à pénétrer dans une ville, assiégée sans doute, mais en laquelle une large brèche de quatre kilomètres, attenant à la forêt, laissait si facile encore l'introduction des convois et des vivres.

La récente découverte, au centre de cette lacune apparente, d'un ouvrage militaire signalé en 1857 à la Société archéologique de l'Orléanais, doit, semble-t-il, modifier, au moins, l'état de la question. Le remarquable rapport présenté à la Société archéologique par M. A. Collin, aujourd'hui inspecteur général des ponts et chaussées, au nom de la commission chargée de visiter cette redoute, a victorieusement combattu l'opinion de M. Jollois et corroboré la thèse du complet investissement, par des considérations de la plus haute gravité.

Une seconde question qui, par bien des liens, se rattache à la première, soulève d'égales divergences.

Fidèle à son système de l'inachèvement du blocus, M. Jollois, et d'après lui encore de graves historiens modernes, veulent que le convoi de ravitaillement amené de Blois par la Pucelle ait pénétré dans la ville *par la voie de terre*, à travers les forteresses d'investissement.

Une étude attentive des témoignages contemporains et des lieux, appuyée de quelques textes jusqu'à présent inédits, me semblent démontrer, au contraire, que le convoi du 27 avril, arrivé de Blois aux îles de Chécy, descendit, *par bateaux*, des îles de Chécy aux fossés de la porte de Bourgogne.

Sur plusieurs points, non moins dignes d'intérêt, règnent de semblables incertitudes.

Quelle était la force numérique du petit corps d'armée qui escortait le convoi de ravitaillement ?

Quel rang, quelle autorité Jeanne d'Arc avait-elle en cette expédition, la première à laquelle elle ait pris part?

Un plan fut-il arrêté, dès le départ, pour le trajet du convoi, et ce plan, quel était-il ?

Pourquoi, malgré les instances de Jeanne, voulut-on marcher par la rive gauche?

Pourquoi l'escorte, au lieu d'entrer avec Jeanne à Orléans, retourna-t-elle à Blois? etc., etc.

Sur ces questions et quelques autres encore, les interprétations diffèrent.

Je n'ai pas la présomptueuse pensée d'apporter des solutions certaines et incontestées à ces problèmes historiques sur lesquels sont divisés mes éminents prédécesseurs ; je viens seulement offrir à leur appréciation l'humble tribut de mes laborieuses études.

Un invincible attrait, né de circonstances personnelles et d'un culte d'admiration et de gratitude pour l'incomparable enfant en qui semble se personnifier l'idéale figure du génie de la France, m'a soutenu dans de longues investigations sur le siége d'Orléans et la mystérieuse intervention de la Pucelle.

J'ai, de plus, passé ma vie aux lieux où se sont accomplis ces grands faits historiques; et peut-être me sera-t-il permis de dire que l'examen attentif et journalier des localités a parfois, pour les plus modestes

observateurs, des révélations que les plus savantes théories ne suppléent pas toujours.

Je dois beaucoup, c'est un devoir et un bonheur pour moi de le reconnaître, aux savants historiens mes modèles et mes maîtres en ces études; c'est d'eux surtout que j'ai appris à demander aux documents originaux et contemporains l'exacte révélation du passé (1).

Je n'ai pas à justifier ici les nouvelles appréciations que je soumets, sans réserve, à la critique du lecteur. A elles de se défendre, si elles méritent d'être défendues.

Je dois me borner à dire à quelles sources j'ai puisé les éléments de mes convictions et quel degré de confiance ils m'ont respectivement paru mériter (2).

Les faits relatifs au siége et à la délivrance d'Orléans sont consignés, pour la plupart, dans les documents officiels; beaucoup ont été recueillis dans les chroniques et écrits du temps.

DOCUMENTS AUTHENTIQUES.

Trois sources officielles possèdent à cet égard une autorité que rien ne saurait surpasser: les *Comptes de*

(1) Les excellents ouvrages de MM. Quicherat, Vallet de Viriville, Wallon, Desjardins, Mantellier, etc., que j'ai consultés avec tant de fruit, n'ont pas besoin de mes éloges.

(2) Pour moins interrompre la suite du récit, j'ai souvent reporté aux notes la discussion des questions controversées.

ville d'Orléans: les *Documents de l'ancien duché conservés aux archives du Loiret;* enfin les *Procès-verbaux judiciaires de la condamnation et de la réhabilitation de la Pucelle.*

1° Les *Comptes de ville.* — De la fin du XIVe siècle, jusque vers le milieu du XVIe, la gestion des affaires et des revenus d'Orléans était confiée à douze notables bourgeois portant le nom de procureurs de la ville, que, tous les deux ans, les habitants, réunis en la place des halles, nommaient par une élection à deux degrés.

Ces douze magistrats, dès leur entrée en charge, choisissaient l'un d'eux, qui prenait le titre de receveur des deniers communs, pour percevoir les revenus et acquitter les dépenses.

Nulle somme, si minime qu'elle fût, n'était payée qu'après vérification et sur mandement écrit des procureurs, autorisé par le bailli ou son prévôt, contresigné par le notaire de la ville. Les comptes bisannuels de gestion étaient rendus avec les mêmes formalités.

Les états de recettes et les mandements de dépenses étaient ensuite transcrits sur un registre de parchemin, qui portait le nom du receveur.

Dans un sentiment d'indépendance et de fierté municipale, la ville d'Orléans attachait un grand prix à se garder et à se défendre elle-même; elle consacrait chaque année les trois quarts de ses revenus à l'entretien de ses remparts et de son armement; l'autre quart appartenait aux dépenses de commune.

De là, pour chaque gestion bisannuelle, deux sortes

de registres : les comptes de commune et ceux de forteresse.

Un grand nombre de ces registres, heureusement conservés, source inépuisable des plus précieux renseignements, constituent l'inappréciable trésor des archives municipales d'Orléans. Plusieurs, et notamment les comptes de commune de 1429 et 1430, ont malheureusement disparu. C'est, pour l'histoire de la cité, une perte irréparable. Elle est toutefois un peu atténuée par la conservation d'un certain nombre de mandements originaux de paiement de ces mêmes années, inscrits sur feuilles volantes de parchemin et contresignés de Jehan Cailly, notaire de la ville.

Il serait superflu de faire remarquer l'irrécusable authenticité des faits puisés à cette source officielle.

Je suis heureux d'acquitter, à cette occasion, une dette de reconnaissance envers l'un des plus laborieux et plus érudits explorateurs de ces documents historiques, le vénérable abbé Dubois, théologal de l'Église d'Orléans, mort en 1824, dans un âge avancé.

Doué d'une rare aptitude au travail, l'abbé Dubois consacra la meilleure partie de sa vie à rechercher avec un zèle infatigable, dans nos registres de comptes de ville et dans les archives de nos principaux établissements religieux et civils, des détails authentiques sur l'Orléanais et spécialement sur les mémorables événements du XVe siècle. Les faits multipliés qu'il y avait recueillis, et ses savantes dissertations sur le siége de 1429, dont il préparait une histoire complète que la

mort ne lui a pas permis d'achever, sont déposés en ses manuscrits, conservés à la bibliothèque publique de la ville.

2° *Archives départementales du Loiret.* — Le riche dépôt de ces archives départementales contient de nombreux et intéressants documents sur les hommes, les choses, les établissements publics et la topographie locale de l'ancien duché d'Orléans dont, à l'époque du siége, le duc Charles était seigneur apanagiste.

J'ai beaucoup puisé à cette source certaine et féconde; mais je manquerais au premier et au plus cher de mes devoirs, si je ne disais que le talent, le désintéressement et l'inépuisable obligeance de notre savant archiviste M. Maupré, mon collègue et ami, ont, en toutes circonstances, guidé et facilité mes recherches.

3° *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, publiés, pour la première fois, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, par M. Jules Quicherat.* — Cinq vol. in-8°.— 1841-1849.

Il n'y a plus d'éloges à faire de cette magistrale publication.

En révélant au grand jour les procès-verbaux authentiques, officiels, de l'inique procès et du jugement réparateur que Jeanne d'Arc illumine, les uns comme les autres, de l'incomparable éclat de sa personnalité, M. Quicherat a élevé à la mémoire de la Pucelle un monument digne d'elle, et mis en lumière les plus

précieux détails sur notre siége d'Orléans. Je ne saurais assez dire combien je dois à M. Quicherat; je n'ai pu m'acquitter envers lui qu'en puisant dans son savant recueil la plupart de mes citations, et m'appuyant, en toutes circonstances, de sa haute autorité.

ÉCRITS ET RÉCITS CONTEMPORAINS.

Il n'est pas de chronique du XVe siècle dans laquelle le siége et la délivrance d'Orléans ne soient racontés avec plus ou moins de développement; mais quelques écrits du temps nous ont spécialement transmis des renseignements détaillés sur ce grand épisode historique. Ce sont eux que j'indique sommairement ici.

1° *Histoire et discours au vray.....* ou *Journal du siége.* — De tous les documents relatifs au siége d'Orléans et à la providentielle intervention de la Pucelle, le plus complet et le plus autorisé, sans nul doute, est la précieuse chronique locale imprimée pour la première fois en cette ville, en 1576, sous ce titre : *Histoire et discours au vray du siége qui fut mis devant la ville d'Orléans, par les Anglois, le mardi* XIIe *jour d'octobre* MCCCCXXVIII...

Contenant toutes les saillies, assauts, escarmouches et autres particularités notables qui de jour en jour y furent faites, avec la venue de Jeanne la Pucelle, et comment par grâce divine et force d'armes, elle fist lever le siége de devant aux Anglois...

Prise de mot à mot, sans aucun changement de langage, d'un vieil exemplaire escrit à la main, en parche-

min, et trouvé en la maison de ladicte ville d'Orléans, illustrée de belles annotations en marge.

L'abbé Dubois, dans le 1er volume de ses manuscrits (pages 45 et suiv.), s'est livré à une étude approfondie de cette intéressante chronique et, le premier, lui a donné le nom caractéristique de *Journal du siége* qui, depuis, lui a été conservé.

MM. Quicherat et Vallet de Viriville l'ont soumise, à leur tour, à de savantes critiques.

D'après ces appréciations, le *Journal du siége* se composerait de deux parties d'origine distincte : d'abord d'un récit, écrit jour par jour, en présence, et pour ainsi dire sous la dictée des faits ; puis de quelques additions ou modifications effectuées, à une époque un peu ultérieure, mais presque contemporaine encore.

Un texte précieux, recueilli par un de nos concitoyens les plus consciencieusement érudits, et les plus versés dans la science de nos antiquités locales (1), nous apprend, en effet, qu'en 1467 — « 11 sols parisis « furent payés par la ville à maître Sousdan, clerc, « pour avoir escript, en parchemin, la manière du siége « tenu par les Anglois devant la ville d'Orléans, en « 1428 et 1429... »

Ainsi, trente-sept ans à peine après les événements du siége, alors que bien des témoins oculaires existaient encore, et que le souvenir des faits vivait dans toute sa netteté au sein des familles, ce récit glorieux pour la cité était, par les soins et aux frais des procureurs

(1) M. Daniel Polluche. — *Bibl. publ. d'Orléans, manuscrit* 451.

de la ville, transcrit sur parchemin, pour être conservé dans les archives municipales.

Si quelque inexactitude eût pu, à l'origine, se glisser en ce journal, il est contraire à toute vraisemblance qu'on l'eût laissé subsister en cette transcription officielle.

Quelques lacunes existent en effet dans le *Journal du siége,* mais aucune de ses affirmations n'a jusqu'à présent été ni démentie ni seulement contestée.

2° *Chronique de la Pucelle.* — Publiée sous ce titre et sans nom d'autenr, en 1661, par Denys Godefroy, dans son recueil des historiens de Charles VII, cette chronique a joui, dès l'origine, d'une grande et légitime autorité.

M. Vallet de Viriville l'a publiée de nouveau, en 1859, minutieusement révisée sur les manuscrits, et l'a, de plus, accompagnée de notices du plus grand intérêt.

M. Quicherat avait remarqué le premier (t. IV, p. 203) que si une notable portion de la *Chronique de la Pucelle* semble appartenir en propre à l'auteur, de nombreux passages reproduisent textuellement des extraits d'un autre récit également anonyme, écrit en 1429 ou 1430, pour le duc Charles d'Orléans, prisonnier en Angleterre, sous le titre de : *La Geste des nobles François... jusques au noble Charles, fils du Roy Charles le sixième...* Un manuscrit de *la Geste* est conservé à la Bibliothèque nationale.

Dans un mémoire d'une haute érudition, lu en 1855 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Vallet de Viriville, complétant les appréciations de M. Quicherat, établit, avec la plus grande vraisemblance, que l'au-

teur du manuscrit : *La Geste des nobles François....* transcrit, en ses parties essentielles, dans la *Chronique de la Pucelle*, n'est autre que Guillaume Cousinot, chancelier du duc d'Orléans.

Investi avec le trésorier général, Jacques Boucher, de la confiance et des pouvoirs du prince durant sa captivité et particulièrement pendant le siége de la ville ducale, Guillaume Cousinot eut, à ce titre, un rôle considérable dans la défense de la place assiégée (1).

(1) Un précieux document dont je possède un des textes originaux, et qui paraît avoir échappé aux savantes recherches de M. Vallet de Viriville, montre, par le chiffre élevé de la pension que Guillaume Cousinot recevait annuellement du duc d'Orléans, pour son office de chancelier, de quelle confiance et de quelle affection ce prince l'honorait.

Ce document est ainsi conçu :

« Saichent tuit que je Guillaume Cousinot, conseiller du roy notre « seigneur et chambellan de monseigneur le duc d'Orléans, confesse « avoir eu et reçeu de Jacques Boucher, trésorier général de mondit « seigneur le duc, la somme de cent livres tournois, monnoie ayant « de present cours, par la main de Pierre Taillebois, commis à la « Recepte de Blois, qui deue m'estoit pour le paiement du moys « d'octobre derrenier passé de mes gaiges ou pension ordinaires au « feur de XII c. l. tournois par an, à moy pieça ordonnez par mondit « seigneur le duc prendre et avoir des deniers de ses finances à cause « de mondit office de chancelier, de laquelle somme de cent livres « tournois je me tiens pour contant et bien paié et en quicte mondit « seigneur le duc, son dit trésorier et tous autres. Tesmoing mon « signet et seing manuel cy mis. Le second jour de novembre l'an « mil cccc et vint deux.

« COUSINOT. »

(Original sur parchemin, scellé, en cire rouge, sur simple queue de parchemin. — *Collection particulière de l'auteur.*)

Une pension annuelle, de *douze cents livres tournois*, était

Quant au texte, proprement dit, de la *Chronique de la Pucelle*, il aurait pour auteur, d'après les curieuses recherches de M. Vallet de Viriville, Guillaume Cousinot, deuxième du nom, dit Cousinot de Montreuil, neveu et filleul du chancelier, mort vers 1484, après avoir successivement rempli les fonctions de maître des requêtes de l'hôtel du Roi, de bailli de Rouen, d'ambassadeur près la cour d'Écosse, etc.

En sa qualité de maître des requêtes de l'hôtel, Cousinot de Montreuil avait pu voir Jeanne d'Arc, pendant ses interrogatoires à Poitiers.

Les récits de la *Chronique de la Pucelle*, si ces inductions sont exactes, comme tout semble l'indiquer, seraient donc puisés aux sources les plus directes et les plus hautement autorisées.

3° *Chronique de l'établissement de la fête du* 8 *mai.* — Un jeune savant français, M. André Salmon, ancien élève de l'École des Chartes, compulsant à Rome, vers 1847, en la bibliothèque du Vatican, les manuscrits du fonds dit de la reine Christine de Suède, y remarqua, en tête d'une copie des indulgences accordées, au xve siècle, en faveur de la fête annuelle de la délivrance d'Orléans, une intéressante notice qu'il s'empressa de publier dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (tome III de la 2e série, août 1847).

très-considérable pour l'époque. On verra plus loin (Pièces justificatives, E, p. 108) que le Bastart d'Orléans, grand chambellan de France, lieutenant général du roy pour le fait de la guerre au duché d'Orléans, etc , ne recevait, en ce même temps, du duc Charles, son frère naturel, que *mille livres tournois* de gages ou pension par an.

M. Quicherat la reproduisit peu après, au tome V de son recueil (page 285).

L'auteur de cet écrit du xve siècle ne s'est pas fait connaître, bien qu'en un passage il semble s'être mis en scène et presque désigné lui-même, suivant un usage assez commun chez les chroniqueurs de cette époque.

Ce récit, selon M. Quicherat, est celui d'un vieillard qui parle de choses dont il a été témoin dans sa jeunesse, et contient, sur les détails du siége et la coopération de la Pucelle, des particularités très-précieuses qui ne se retrouvent pas ailleurs. C'est à lui, entre autres choses, que nous devons de savoir que, le 28 avril, *la Loire coulait à plein chantier*, contrairement à ce que, vingt-cinq ans après, Pasquerel déclarait dans sa déposition à l'enquête ; c'est à lui que nous devons de connaître aussi le lieu précis où s'arrêta le convoi amené par Jeanne d'Arc : *l'Ile aux Bourdons, en la paroisse de Chécy :* affirmations conformes d'ailleurs à celles du *Journal du siége* et du Bâtard d'Orléans.

La Bibliothèque de Saint-Benoît-sur-Loire, d'où provient originairement ce manuscrit, fut, pendant de longs siècles, une des plus riches de l'Europe. Les religieux de ce célèbre monastère tenaient à honneur de l'enrichir et de la conserver comme leur plus précieux trésor.

Mais ce que le temps avait respecté, les passions humaines vinrent le disperser et le détruire.

Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, embrassa en 1561 le calvinisme. En 1562, par une lettre datée du château de l'Isle, en la

paroisse de Chécy, près Orléans, il livra lui-même au pillage le monastère confié à ses soins.

Les manuscrits dont se composait la bibliothèque furent vendus à vil prix.

Pierre Daniel, avocat à Orléans et bailli de Saint-Benoît, parvint heureusement à en racheter une partie.

A la mort de Pierre Daniel, sa bibliothèque fut partagée entre deux savants orléanais, ses amis : Paul Petau, conseiller au Parlement de Paris, et Jacques de Bongars.

La part échue à Bongars, emmenée par lui à Strasbourg, y fut achetée après sa mort par l'Électeur palatin et transportée à Heidelberg.

En 1622, Heidelberg était pris par l'empereur Ferdinand. Le vainqueur s'empara de la bibliothèque et en fit don au Pape Grégoire XV, qui en enrichit sa collection du Vatican.

La seconde part, échue à Paul Petau, fut, après sa mort, vendue par Alexandre Petau, son fils, à la reine Christine de Suède. Peu d'années après, Christine se retirait à Rome; elle y mourut en 1689.

Sa bibliothèque, mise en vente, fut achetée par Innocent XI et déposée également au Vatican.

Ainsi, par un singulier concours de circonstances, les manuscrits de Saint-Benoît-sur-Loire, dispersés par le calviniste Odet de Châtillon, sont venus trouver un commun asile en la bibliothèque des Souverains-Pontifes.

C'est là qu'ont été récemment découverts, puis mis au jour, deux documents d'un grand prix pour la cité

de Jeanne d'Arc : — en 1847, la *Chronique de l'établissement de la fête du 8 mai*, — en 1862, le *Mystère du siége d'Orléans*, dont j'aurai à parler plus loin, avec quelques détails.

4° La note de Guillaume Giraut. — Guillaume Giraut, notaire au Châtelet d'Orléans, deux fois investi, avant et depuis le siége, des fonctions de Procureur de la ville, frappé des merveilles de la délivrance qui venaient de s'accomplir sous ses yeux, eut l'heureuse pensée de consigner sur son registre de minutes, le 9 mai 1429, le récit sommaire des glorieuses journées des 4, 7 et 8 mai, et l'expression de sa religieuse admiration pour la Pucelle.

Rapidement écrit, comme l'indiquent les abréviations, les ratures et les surcharges, ce résumé, malheureusement trop succinct, est précédé, sur le registre, de plusieurs minutes à la date du 28 avril. Un acte daté du 9 mai le suit sur la même page.

La note de Guillaume Giraut, émanée d'un témoin oculaire, sur le lieu, au moment même et sous l'impression des événements, ne se recommande pas seulement par de précieux détails sur les faits dont elle confirme l'exactitude, et sur le nom et la construction des forteresses anglaises d'investissement; œuvre d'un homme honorable et éclairé, les pensées qu'elle exprime peuvent être considérées, à juste titre, comme l'écho fidèle des sentiments qu'éprouvaient, alors, les classes supérieures de la cité.

Le registre de Guillaume Giraut, retrouvé en 1818,

après quatre siècles d'oubli, existe encore à Orléans, en l'étude de Me Mallet, son successeur. Une expédition authentique de la note historique fut, le 30 mai 1818, délivrée sur la demande de M. le comte de Rocheplatte, alors maire de la ville.

Cette expédition contenait malheureusement de graves erreurs de lecture. M. Jollois, dans son *Histoire du siége d'Orléans*, la publia, avec ses inexactitudes (p. 25). Sur la foi de cette apparente authenticité, M. Quicherat, à qui elle fut transmise, la reproduisit à son tour au tome IV, page 282, de son recueil.

Grâce à l'affectueux concours de mon regretté collègue et ami, M. de Vassal, président de la Société archéologique de l'Orléanais, j'ai inséré, en 1858, dans le tome IV des *Mémoires* de la Société, une lecture exactement rectifiée de cette note d'un si grand prix, accompagnée d'une notice et d'un *fac simile* complet du manuscrit.

5° *Histoire de Charles VII, par Jean Chartier.* — Bien que cet ouvrage appartienne plus spécialement à l'histoire générale, les détails circonstanciés qu'il donne sur le siége d'Orléans et sur la coopération de Jeanne d'Arc sont d'un réel intérêt.

Jean Chartier, sous-chantre de l'abbaye de Saint-Denis, historiographe de France, sous le règne de Charles VII, était frère, pense-t-on généralement, de Guillaume Chartier, évêque de Paris, l'un des juges du procès de réhabilitation, et vraisemblablement aussi du poëte Alain Chartier, secrétaire et familier du prince.

L'histoire de Charles VII, écrite, selon toute apparence, entre les années 1440 et 1450, a été publiée en 1661 par Denys Godefroy, dans son recueil des historiens de ce règne.

ORLÉANS, LA LOIRE ET SES ILES, EN 1429.

(Plan topographique annexé à ce travail.)

L'étude attentive des localités m'avait été d'un si grand secours pour apprécier diverses questions historiques, obscures ou indécises, qu'il m'a semblé qu'une carte topographique, dressée avec soin, pourrait offrir quelque intérêt et donner plus de clarté à la discussion.

Le plan annexé à ce travail n'est autre que la carte du Dépôt de la guerre, sur laquelle a été reporté, avec le désir d'une sincère exactitude, ce qui existait en 1429 et n'existe plus aujourd'hui.

En ce qui concerne l'ancienne enceinte fortifiée d'Orléans, et les ouvrages militaires d'investissement *construits par les Anglais, à peu de distance de la ville*, je me fais un devoir de dire que, sauf quelques modifications qui m'appartiennent, je dois presque tous ces détails aux recherches approfondies du consciencieux abbé Dubois, vérifiées et complétées par l'honorable et savant ingénieur, M. Jollois, dans son *Histoire du siége d'Orléans*.

Du surplus, la responsabilité doit peser sur moi seul.

Aidé d'un habile dessinateur, je me suis efforcé de

reporter fidèlement sur ce plan les résultats de mes longues études. Deux lignes conjointes et unies durant le trajet, divergentes à l'arrivée, indiquent la marche que Jeanne d'Arc et le convoi de ravitaillement me semblent avoir suivie, de Blois à Chécy, puis de Chécy à Orléans.

Si, comme je dois le craindre, quelques erreurs me sont échappées en ce travail rétrospectif, du moins, aurai-je offert un cadre, où des inexactitudes involontaires cèderont ultérieurement la place à des vérités constatées.

Je n'ambitionne rien de plus.

PREMIÈRE EXPÉDITION DE JEANNE D'ARC.

BLOIS, CHÉCY, ORLÉANS

27, 28, 29 AVRIL 1429.

I

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Le ravitaillement d'Orléans par la Pucelle est l'un des mémorables épisodes de sa mission libératrice. Ce fut le premier pas de cette héroïque jeune fille dans la voie qu'elle devait si glorieusement parcourir, la solennelle épreuve et la confirmation de ses promesses. Pour les Orléanais assiégés, au moment où la ruine de leur cité semblait irrévocablement consommée, ce fut comme la révélation de leur merveilleuse et prochaine délivrance.

Interrogée à Poitiers par l'assemblée des théologiens et des légistes, Jeanne, avec une inébranlable fermeté, s'était bornée à répondre : « Je ne suis pas venue à Poitiers pour « y faire des miracles, mais conduisez-moi à Orléans, et je « vous montreray pourquoi je suis envoyée. »

Un autre docteur l'ayant pressée de questions plus vivement encore : « Je ne sais ni A ni B, répliqua-t-elle ; « mais je viens de la part du Roi des Cieux pour faire lever « le siége d'Orléans et conduire le Dauphin à Reims... Les « hommes combattront, et Dieu donnera la victoire... »

Ce fier langage d'une enfant de dix-sept ans, sa vie chaste et pure, sa merveilleuse intelligence, sa piété simple et modeste, sa hardiesse accompagnée de tant de douceur, soulevaient en sa faveur l'enthousiaste admiration des foules, et triomphaient, même à la Cour, de l'indécision et des préventions les plus opiniâtres.

En un si grand péril d'Orléans, disaient au roi ses meilleurs conseillers, en une si profonde détresse de la France, il y aurait imprudence à repousser aveuglément un secours inattendu qui peut réellement venir du Ciel. Il importe toutefois de ne l'accepter qu'avec une prudente réserve et de le soumettre à de sérieuses épreuves.

Charles VII s'était rendu à ces avis; Jeanne avait reçu de lui des armes, une bannière, un état de maison à l'égal d'un chef de guerre (1); et, selon son ardent désir, on l'adjoignait au petit corps d'armée qui devait essayer de conduire à Orléans un convoi de munitions et de vivres.

Le récit de cette première expédition de la Pucelle nous a été transmis par tous les chroniqueurs de l'époque. Vingt-six ans après, les solennelles enquêtes du procès de réhabilitation imprimaient à ces faits historiques le sceau d'une incontestable authenticité.

La conformité de ces témoignages, émanés de sources si diverses, constate leur exactitude sur tous les points essentiels; on ne peut toutefois méconnaître, en ce qui touche quelques détails, des lacunes, des obscurités, des contradictions plus apparentes que réelles.

On ne doit pas s'en étonner.

Les moyens de contrôle que la publicité moderne offre

(1) Voir, pour la maison militaire et l'armement de Jeanne d'Arc, la note I, p. 76, aux Notes et éclaircissements.

74

aux historiens de notre époque, et qui, pourtant encore, laissent planer tant de nuages sur des événements accomplis sous nos yeux, manquaient aux écrivains du xve siècle. Leurs renseignements, puisés généralement à des sources toutes personnelles, portaient l'empreinte des croyances et des entraînements populaires, parfois aussi des sentiments intéressés ou de la position officielle de l'auteur.

Les enquêtes du procès de réhabilitation ont mis, sans doute, en une éclatante lumière les grandes actions et les nobles inspirations de la Pucelle ; mais leur objet tout spécial était d'opposer une protestation solennelle aux odieuses iniquités du procès de condamnation. Les détails historiques, qui ne se rattachaient pas directement à ce but, y sont dès lors exposés d'une manière peu précise et souvent très-sommaire. Vingt-six années écoulées avaient pu d'ailleurs, chez plusieurs témoins, affaiblir le souvenir de quelques faits secondaires.

Les notaires et greffiers écrivaient sous l'influence des mêmes pensées. Certaines dépositions, dont la reproduction textuelle serait pour nous d'un si grand intérêt, ont été par eux résumées en quelques mots seulement, et réduites à leur sens essentiel.

L'admirable impulsion qui s'est manifestée de nos jours envers la vierge de Domremy a dissipé beaucoup d'obscurités et résolu bien des problèmes. Des critiques éminents, de graves historiens, ont soumis aux savantes appréciations de l'érudition moderne ce grand et touchant épisode, qui n'a son égal dans les annales d'aucun peuple. Les princes de l'éloquence chrétienne l'ont illuminé de religieuses clartés.

Les textes originaux ont été publiés; les témoignages,

discutés ; les faits, produits au grand jour ; et, comme l'or s'échappe du creuset, de ces solennelles épreuves la mémoire de Jeanne d'Arc est sortie plus radieuse et plus belle.

Assise désormais sur l'inébranlable base de la certitude historique, couronnée du pur éclat de la vérité, elle demeure à jamais l'incomparable merveille de l'histoire.

La splendide lumière projetée sur la Libératrice d'Orléans a toutefois, je le répète, laissé dans l'ombre quelques détails, à l'appréciation desquels peuvent s'essayer de modestes et consciencieux labeurs.

J'ai pu, durant de longues années, étudier, aux lieux mêmes où s'est accomplie la première expédition de la Pucelle, ce glorieux début de son héroïque carrière ; j'ai consacré bien des jours à rechercher, avec un pieux respect, la trace oubliée de ses pas sur ce sol orléanais qu'elle avait mission d'affranchir. Une fortune inattendue m'a permis de mieux connaître des documents jusqu'ici insuffisamment appréciés.

Je serais heureux qu'il me fût donné d'éclaircir quelques doutes, peut-être de rectifier quelques inexactitudes, et d'acquitter ainsi mon humble dette envers l'admirable jeune fille qui, dans ses jours de triomphe comme en ceux de son martyre, ne voulut jamais que la vérité.

Avant d'entrer dans l'étude des faits, il importe d'examiner d'abord quel était l'état réel du blocus d'Orléans au moment où parut la Pucelle, puis de préciser quelques détails de topographie locale, utiles à la clarté du récit.

II

L'INVESTISSEMENT D'ORLÉANS AU MOMENT OU SURVINT LA PUCELLE.

Le siége mis devant Orléans, le 12 octobre 1428, par le comte de Salisbury, commandant de l'armée anglaise, puis continué après sa mort par Guillaume de la Pole, comte de Suffolk, et par Talbot, semblait, vers la fin d'avril 1429, toucher à une décisive et prochaine solution.

L'énergique résistance des Orléanais, aux premières attaques des troupes assiégeantes, avait fait comprendre aux habiles généraux d'Henri VI que la prise, de vive force, d'une ville défendue moins par ses murailles et ses tours que par le patriotisme résolu de ses habitants, pourrait leur coûter cher; modifiant donc leur plan primitif, à des luttes incertaines et sanglantes, ils avaient substitué un patient et rigoureux blocus (1).

Avec cette persistante ténacité qui caractérise la nation britannique, l'investissement, commencé le 24 octobre 1428 par la prise d'assaut du fort des Tourelles, tête du pont sur la rive gauche, avait été continué pas à pas, de proche en proche, de manière à intercepter, l'une après l'autre, toutes les voies qui conduisaient à la ville (2).

(1) L'enceinte d'Orléans, à l'époque du siége, était beaucoup moins étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle ne dépassait pas : au levant, les rues actuelles de la Tour-Neuve et du Bourdon-Blanc ; au nord, la rue de l'Évêché prolongée jusqu'à la place du Martroi ; au couchant, les rues de la Hallebarde et de Recouvrance. La Loire, au midi, baignait le pied des murs.

(2) Ce n'est pas le lieu de redire ici les généreux efforts des assié-

Dans un travail que la Société archéologique de l'Orléanais a bien voulu, il y a quelques années, accueillir (1), j'ai essayé, à l'aide des documents contemporains les plus autorisés, de préciser le nombre et la position des forteresses qui, sous le nom de bastilles et de boulevarts, constituaient cette redoutable ceinture (2).

Je reproduis ici quelques passages de l'étude que je soumettais alors à l'appréciation de cette savante compagnie (3).

« L'occupation du fort des *Tourelles* privait les assiégés de leurs principales communications avec les villes du Midi, restées fidèles à Charles VII.

« Les débris du couvent des *Augustins*, près et en avant des Tourelles, avaient été, dès le commencement de décembre, convertis en une seconde bastille, enclose et fortifiée d'un boulevart.

« Le 30 décembre, sur les ruines de l'église de *Saint-*

gés, leurs vaillantes sorties, leurs combats corps à corps, pour lutter contre ce menaçant investissement. Peut-être me sera-t-il donné quelque jour de rappeler ces héroïques souvenirs, éternel honneur de notre cité.

(1) *Études sur une bastille anglaise du* XVe *siècle, retrouvée en la commune de Fleury, près Orléans* — avec cartes du siège, et plan de la bastille — par M. Boucher de Molandon. — *Rapport à la Société archéologique de l'Orléanais*, par M. Collin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, etc., au nom de la Commission chargée de visiter les ouvrages signalés à Fleury. — *Mémoires de la Société archéologique*, t. IV. — Orléans, A. Jacob, 1858.

(2) Les documents contemporains dans lesquels sont précisés, avec plus de détails, les faits relatifs au siége, à la construction des ouvrages militaires d'investissement, et à l'intervention de la Pucelle, sont indiqués à l'Avant-Propos.

(3) Voir, pour l'intelligence de ces détails, le plan ci-annexé *d'Orléans, de la Loire et de ses îles en* 1429, et particulièrement les articles 1 à 12 de la légende.

Laurent, démolie par les Orléanais eux-mêmes, les assiégeants établissaient leur principale place d'armes.

« Du 1er au 6 janvier 1429, s'élevaient deux nouveaux forts : l'un dans *l'île Charlemagne*, qui n'existe plus aujourd'hui, alors située vers le milieu du fleuve, au bas du coteau de Saint-Laurent; l'autre, dit *boulevart du champ Saint-Pryvé*, assis sur la rive gauche, pour correspondre à *l'île Charlemagne* et commander, avec elle, le cours inférieur de la Loire.

« Peu de jours après, une sixième redoute, *le boulevart de la Croix-Boissée*, interceptait, à la hauteur de la Croix-Boissée, le faubourg Madeleine et la route de Blois.

« Le 10 mars, les Anglais s'emparaient de la côte escarpée de *Saint-Loup* et y construisaient une redoutable bastille. Cette forte position militaire dominait, à la fois, le cours supérieur du fleuve et les deux routes de Gien et de Pithiviers qui convergent à ce point, pour aboutir à la porte de Bourgogne.

« Le 20 mars, la bastille de *Londres* ou *des Douze-Pierres* coupait la route de Châteaudun, au point où le chemin d'Ingré débouche aujourd'hui dans le faubourg Saint-Jean.

« Du 9 au 15 avril, deux nouvelles forteresses complétaient l'investissement, à l'occident de la ville et jusqu'au sommet nord de son périmètre : le boulevart du *Pressoir-Ars* ou de *Rouen*, assis à 300 mètres, au levant, de la bastille de *Londres*; et la bastille *Saint-Pouair* ou de *Paris*, à 300 mètres de celle de *Rouen* et à quelque distance, au nord, de l'église actuelle de Saint-Paterne.

« Divers passages du *Journal du siége* et des chroniques du temps induisent à penser que ces redoutes si étroitement serrées étaient, de plus, reliées l'une à l'autre

par de larges fossés, de manière à fermer hermétiquement, de ce côté, les abords de la place (1).

« Les secours expédiés de Blois et de Châteaudun étaient ainsi contraints de faire, à distance, le tour de cette ceinture de forteresses éloignée des murs de la ville d'environ 800 mètres, et de gagner, vers le nord-est, par des chemins écartés, la route de la Croix-de-Fleury, pour pénétrer en ville par le faubourg Saint-Vincent.

« De petits convois de bestiaux, descendus des coteaux de la Sologne, parvenaient parfois encore à atteindre le bord de la Loire, puis, à l'aide de quelques barques, se glissaient furtivement vers la porte de Bourgogne, à travers les îles qui existaient alors entre Saint-Aignan et Saint-Jean-le-Blanc.

« Pour ôter cette faible ressource aux assiégés, vers « le 20 avril, dit le *Journal du siége*, fortifièrent les « Anglois Saint-Jean-le-Blanc, au val de Loire, et y firent « un guet pour garder le passage.

« Ainsi, d'après les détails consignés au *Journal du siége*, onze forteresses, au moins, commandaient le blocus au jour de la venue de Jeanne d'Arc :

« Quatre au midi, sur la rive gauche : les *Tourelles ;* la bastille *des Augustins ;* le boulevart *du champ Saint-Pryvé;* le guet de *Saint-Jean-le-Blanc;*

« Cinq au couchant : le boulevart de l'*Ile-Charlemagne;* la bastille *Saint-Laurent;* le boulevart de *la Croix-Boissée ;* le boulevart *des Douze-Pierres* ou de *Londres*; le boulevart du *Pressoir-Ars* ou de *Rouen ;*

(1) Voir, pour ce qui concerne l'existence de ces fossés intermédiaires de circonvallation, la note II, page 76, aux Notes et éclaircissements. — Voir aussi, au plan annexé, la ligne Z, Z, Z.

« Une au nord : la bastille *Saint-Pouair* ou de *Paris* ;
« Une au levant : la bastille *Saint-Loup*. »

Une étrange lacune, dans l'énumération et la position de cette série de redoutes, n'aura échappé à aucun esprit attentif.

Tandis que dans les trois quarts du périmètre de la ville, au midi, au couchant, au sommet nord, les forteresses, serrées les unes contre les autres, à quelques centaines de mètres de distance, interceptent tous les abords ; par une sorte d'inexplicable négligence, un quart entier de ce périmètre, le côté nord-est compris entre la bastille Saint-Pouair et celle de Saint-Loup, reste libre et ouvert, précisément en face de la forêt qui, à cette époque, s'étendait à trois quarts de lieue environ des fossés et des murs.

Pour justifier, chez des chefs aussi expérimentés que les généraux d'Henri VI, cet inexplicable oubli des principes élémentaires de l'art militaire, ou, pour mieux dire, de la plus vulgaire prévoyance, plusieurs historiens modernes, posant pour point de départ qu'aucune autre forteresse ne fut construite par les Anglais que celles dont les noms nous ont été transmis par les documents contemporains (1), ont supposé que le temps avait manqué aux assiégeants pour compléter la ligne d'investissement, et que dès lors le blocus n'était pas encore achevé au jour de l'arrivée de la Pucelle.

(1) Cette opinion émise par plusieurs historiens est en désaccord avec le texte même des chroniques.

Aucune, en effet, ne donne comme complète l'énumération qu'elle fait des redoutes du blocus ; de plus, le nombre des noms, que chaque chronique nous transmet, n'est jamais conforme au nombre des forteresses qu'elle déclare avoir existé.

Ainsi le *Journal du siége* précise la date de construction de onze

A cette supposition il est facile de répondre que si, dans les mois de mars et d'avril 1429, comme le constate le *Journal du siége*, les assiégeants ont trouvé le temps de construire en quelques jours, au couchant de la ville, des redoutes intermédiaires entre les forteresses primitives, déjà si serrées entre elles, et de creuser en outre de larges tranchées pour les relier l'une à l'autre, ils l'eussent trouvé bien mieux encore pour intercepter, par un ouvrage quelconque, cette large et béante ouverture du nord-est qui laissait ouverts au ravitaillement les chemins de la forêt, et rendait les autres travaux militaires, quelque multipliés qu'ils fussent, inutiles à l'investissement.

Frappé de cette vérité, un grave historien, M. Berriat Saint-Prix (1), a émis l'opinion qu'une douzième bastille avait dû nécessairement exister, au centre de cette lacune apparente, *en deçà de la Croix-de-Fleury, vers le milieu du faubourg Saint-Vincent;* mais cette supposition, dans les termes formulés par M. Berriat Saint-Prix, n'est pas seulement gratuite : elle est inadmissible. Le savant abbé Dubois a péremptoirement démontré que l'existence d'une

forteresses, mais il ne dit aucunement qu'il n'en existât pas d'autres.

La *Chronique de la Pucelle* affirme que le nombre des bastilles s'élevait à treize. Elle n'en nomme toutefois que huit.

La *Chronique de l'établissement de la fête du* 8 *mai* dit que dix à onze bastilles ont été construites, et elle n'en nomme que dix.

XVI Le notaire Giraut en nomme seulement quatre, mais déclare, sans rien préciser, qu'il y en avait un plus grand nombre.

Ces diverses énumérations, loin d'être rigoureuses et exclusives, sont donc évidemment incomplètes et dénotent implicitement l'existence de quelques ouvrages militaires non dénommés dans ces listes.

(1) *Jeanne d'Arc*, par M. Berriat Saint-Prix, p. 246. — Paris, 1817.

redoute *à ce point* était inconciliable avec les faits constatés aux derniers jours du siége (1).

La découverte signalée en 1857 à la Société archéologique, non plus dans le faubourg Saint-Vincent, comme l'avait, à tort, soutenu M. Berriat Saint-Prix, mais dans l'intérieur même de la forêt, à demi-distance de Saint-Pouair à Saint-Loup, d'un ouvrage militaire déja mentionné il y a près de deux siècles par un savant orléanais (2), sous le nom significatif de *camp des Anglais*, est venu jeter une nouvelle lumière sur cette question controversée.

A trois kilomètres et demi de la ville, en la commune de Fleury, entre les deux routes principales qui traversent la forêt du nord au sud, en convergeant vers le faubourg Saint-Vincent; dans un terrain déprimé, caché aux regards des assiégés par les hauteurs voisines et les bois qui l'environnent, aurait été, paraît-il, mystérieusement construite, dans les derniers mois du siége, une forteresse importante entourée de son boulevart. Enclose d'une double enceinte de fossés de sept et dix-huit mètres d'ouverture, elle était, de plus, flanquée à droite et à gauche de vastes chemins couverts, de quatre cents mètres de longueur sur trente-quatre mètres de largeur à la

(1) Manuscrits de M. l'abbé Dubois. — Bibliothèque d'Orléans, M 451 (*bis*). T, I. p. 225.

Voir aussi, sur cette question, la note III, page 77, aux Notes et éclaircissements.

(2) Daniel Polluche, manuscrit 451, f° 46. Bibl. publ. d'Orléans. — Ce manuscrit, attribué par erreur, sur le catalogue imprimé des manuscrits de la Bibliothèque, au jurisconsulte Jousse, est réellement de M. Daniel Polluche.

crête, et de quatre mètres cinquante centimètres de profondeur (1).

Les bois plantés sur la pente des fossés, et dont les racines séculaires constatent la vétusté, ont protégé cet ouvrage militaire et l'ont conservé jusqu'à nous. Ses plateformes et ses tranchées ont gardé presque intacts leurs dimensions et leurs reliefs primitifs. Ses larges chemins couverts s'étendent, aujourd'hui encore, entre la route de Chanteau et celle de Neuville, conservant, à la fois, le souvenir des luttes héroïques que nos pères soutinrent avec tant de courage, et celui des redoutables bastilles dont les plus renommés capitaines n'avaient pu briser la chaîne, et qui tombèrent, en quelques jours, sous la main de la vierge de Domremy.

J'ai soumis à la Société archéologique de l'Orléanais les plans et les profils, minutieusement relevés, de cette curieuse forteresse, oubliée depuis plusieurs siècles, et dont l'antique origine ne saurait être contestée. J'ai appelé son attention sur les conséquences qui me semblaient en ressortir pour l'exacte appréciation du blocus de 1429, sur les incidents des 16, 20, 27 avril et 4 mai 1429, consignés au *Journal du siége*, lesquels, en dehors de l'existence de cette redoute, ne sauraient régulièrement s'expliquer (2), et sur les textes significatifs d'auteurs du temps qui en révèlent implicitement la construction.

(1) Voir, au plan annexé, la bastille de Fleury, n° 12, et sa légende particulière.

Voir aussi, pour cette bastille, la note IV, page 78, aux Notes et éclaircissements.

(2) Voir, sur les incidents des 16, 20, 27 avril et 4 mai 1429, la note V, page 81, aux Notes et éclaircissements.

J'ai particulièrement signalé deux passages de documents contemporains, graves et autorisés : l'*Histoire de Charles VII*, par Jean Chartier, historiographe de France, sous ce règne, — et la *Chronique de la Pucelle*, dont les savantes recherches de M. Vallet de Viriville ont, depuis quelques années, constaté la haute autorité.

Jean Chartier s'exprime en ces termes (page 17) :

« Et pouvoient bien toujours entrer et sortir de ladite « ville gens à cheval, pour ce que les Anglois étoient à pied « dans leurs bastilles (1), et y avoit *grande espace* de leur « *grande* bastille (de Saint-Pouair) à celle de Saint-Loup ; « combien que, chaque jour, travailloient iceux Anglois « à faire *fossés doubles*, pour empescher *icelle entrée*... »

Ces *fossés doubles*, que Jean Chartier dit avoir été construits par les Anglais *dans le grand espace entre Saint-Pouair et Saint-Loup*, ressemblent singulièrement, il faut le reconnaître, aux larges tranchées et fossés retrouvés précisément à ce point, après un long oubli.

La *Chronique de la Pucelle* dit à son tour :

« ... Le comte de Suffort, le seigneur de Talbot, etc..... « vinrent à puissance, mettre le siége devant Orléans, et « pour enclore la cité fermèrent et fortifièrent plusieurs « bastides encloses de fossés et de tranchées sur tous les « grands chemins passans, c'est à sçavoir : la bastide « Saint-Laurent, la bastide du Colombier, la bastide de « la croix-Boissée, la bastide qu'ils nommèrent Londres, « au lieu des douze pairs, la bastide Haro, nommé Rouan, « la bastide de Saint-Pouair nommée Paris, la bastide « Saint-Loup ; et édifièrent dedans la Loire, au droit

(1) On remarque, en effet, dans tous les récits du siége, que les Anglais, dont le but était moins de combattre que d'affamer la ville, laissaient assez facilement les soldats entrer et sortir, mais s'attachaient surtout à intercepter les convois.

« de Saint-Laurent, en l'isle de Charlemagne, une autre « bastide.....

« Et ainsi appert que la ville fut enclose, tant de la « partie de Beausse que de Soulogne, de *treize* places « fortifiées, tant boulevarts comme bastides; dont la cité « fut en telle destresse, qu'ils ne peurent avoir secours « de vivres par eaue, ny par terre..... » (*Chronique de la Pucelle*, publiée par M. Vallet de Viriville. — Paris, 1859, chap. XXXIX, pag. 265 et 266.)

La *Chronique* affirme donc l'existence de *treize* places fortifiées, bien qu'elle n'en énumère que *huit*; le *Journal du siége*, plus complet, dans son énumération, que la *Chronique*, n'en nomme toutefois, comme on l'a vu, que *onze*. Serait-il invraisemblable de supposer que l'une des deux forteresses, ainsi passées sous silence, fût précisément cette bastille de Fleury, que sa position éloignée de la ville et cachée dans l'épaisseur des bois aurait soustraite à l'attention des chroniqueurs?

La Société archéologique a bien voulu accorder à la communication que j'avais l'honneur de lui faire une sérieuse attention. Une commission spéciale a été nommée : les lieux, par elle visités, ont été soigneusement étudiés. Un rapport fortement motivé, plein de science à la fois et de mesure, a été présenté, au nom de la Commission, par M. Collin, ingénieur distingué non moins qu'éminent antiquaire, et, sur les conclusions de ce rapport, la Société a daigné honorer de son approbation les inductions que j'avais soumises à son contrôle (1).

(1) Voir, note VI, page 83, quelques fragments de ce rapport.

On ne saurait trop recommander la lecture de ce remarquable travail, publié en son entier, par décision de la Société, au IVe volume de ses *Mémoires*, pages 366 et suiv.

Dans sa lumineuse et complète discussion, le savant rapporteur

Appuyé sur la haute autorité de la Société archéologique, doublement compétente en une question d'histoire et de topographie orléanaises, peut-être suis-je aujourd'hui plus fondé à maintenir, contrairement à l'opinion d'honorables historiens, pour lesquels je professe d'ailleurs un légitime respect, qu'au jour de l'avénement de la Pucelle, l'investissement d'Orléans était complètement achevé, et que la large brèche laissée ouverte dans la ligne de circonvallation, avec une imprévoyance affectée, n'était qu'une de ces ruses de guerre familières au génie britannique.

Dans cette hypothèse, les convois de vivres, trouvant fermées devant eux toutes les voies qui conduisaient à la ville, devaient naturellement s'engager du côté où l'accès semblait encore libre, par les chemins ombreux et détournés de la forêt. Mais l'ennemi, caché dans la mysté-

avec sa compétence toute spéciale d'ingénieur et d'antiquaire, apprécie sous ses divers aspects la question de l'achèvement du blocus et du rôle que la bastille signalée à Fleury a pu occuper dans cet investissement.

Sans rien affirmer dogmatiquement, en des termes d'une modération qui double la force de son argumentation, M. Collin éclaire toutes difficultés, ne laisse aucune objection sans réponse, et, pas à pas, conduit le lecteur à conclure presque invinciblement :

1° Que les Anglais durent *nécessairement*, en 1429, construire quelque ouvrage militaire dans la grande trouée de 4,000 mètres entre Saint-Pouair et Saint-Loup ;

2° Que l'ensemble des redoutes et des tranchées signalées à Fleury remplit complètement les conditions que cet ouvrage militaire dut avoir, s'il fut réellement construit ;

3° Que les observations formulées par M. Jollois en son *Histoire du siége d'Orléans*, et reproduites après lui par divers auteurs, pour établir que le blocus était encore inachevé au jour de l'arrivée de la Pucelle, ne reposent que sur des bases fragiles et sont en désaccord avec les documents contemporains et les faits sainement interprétés ;

4° Enfin que tout indique que le blocus était réellement achevé quand intervint la Pucelle, et que la bastille de Fleury semble avoir été le dernier anneau de cette chaîne complète d'investissement.

rieuse forteresse de Fleury, veillait sur sa proie. Abrité par ses longs chemins couverts, il pouvait s'élancer sur les voituriers et les guides et les « destrousser » s'ils n'étaient secourus à temps.

Plusieurs passages du *Journal du siége* semblent indiquer, ainsi que je l'ai dit, que, dans les derniers jours, les assiégés avaient pleine connaissance du piége à eux tendu entre Saint-Loup et Saint-Pouair, dans la profondeur des bois, et qu'ils cherchaient à l'éviter.

Si donc, comme tout induit à le croire, le blocus était réellement achevé quand, le 27 avril, Jeanne partit de Blois pour secourir la ville, le péril était imminent, la ruine inévitable et prochaine. Grâce à l'énergique dévouement de ses défenseurs, Orléans était libre encore ; mais enfermé dans un cercle complet de formidables bastilles, atteint déjà par la famine, il devait infailliblement succomber (1).

Il convient maintenant de préciser, autant que possible, la topographie des lieux où le convoi amené par la Pucelle dut naturellement aborder pour franchir cette ligne d'investissement.

III

LES ILES DE LA LOIRE AU XVe SIÈCLE ENTRE ORLÉANS ET CHÉCY.

La Loire et les îles nombreuses dont au XVe siècle était parsemé son cours, ont eu quelque importance dans les incidents du siége de 1429, et particulièrement dans l'expédition qui fait l'objet de cette étude.

(1) Voir, en ce qui concerne la détresse à laquelle étaient réduits les assiégés, la note VII, page 89, aux Notes et éclaircissements.

Un court exposé de cette topographie fluviale fera mieux comprendre le récit des faits.

L'aspect de la Loire, entre Orléans et Chécy, différait notablement, aux XIVe et XVe siècles, de ce qu'il est aujourd'hui (1).

Au temps où nous sommes, le fleuve, repoussé vers le sud par la ceinture de levées qui protègent la commune de Bou, après avoir contourné cette sorte de promontoire, revient brusquement, vers le nord, au pied de la colline sur laquelle s'élève la belle église de Chécy. S'infléchissant alors de nouveau à l'ouest, il reprend son cours sur Orléans, encaissé d'un côté par ce coteau septentrional, et de l'autre par des terrains d'alluvion portant les noms de : la *Haute île*, l'*Ile*, le *Bois de l'Ile*, etc.

Aux XIVe et XVe siècles, ces terres submersibles, maintenant unies, dans toute leur étendue, au val de la Sologne, étaient de véritables îles.

A l'issue du promontoire de Bou, la Loire se divisait en deux bras; l'un, coulant au midi, baignait, à gauche, les communes de Sandillon et de Saint-Denis-en-Val et cotoyait, à droite, une série de grandes îles séparées entre elles par de petits ruisseaux; l'autre bras, courant plus au nord, baignait, à gauche, ces mêmes îles, et à droite le coteau septentrional au pied duquel le fleuve entier passe aujourd'hui.

Le groupe de terres d'alluvion, enserrées de la sorte entre les deux principaux cours d'eau, se composait alors ainsi qu'il suit.

(1) Voir, au plan annexé, les îles de la Loire aux XIVe et XVe siècles et leur légende.

Tout au levant, l'île *Chalençois* (1), nommée aussi la *Haute île*, contenant près de trois cents arpents, depuis l'annexion de quelques autres atterrissements adjacents, divisait le lit à son point de partage.

Un peu plus bas, l'*Ile aux Bourdons*, ainsi appelée, comme la précédente, du nom de la famille de haute bourgeoisie orléanaise qui, depuis le XIVe siècle, en jouissait à titre de cens (2), avait environ 66 arpents d'étendue.

Ce fut vers son extrémité occidentale qu'en 1531, Jacques Groslot, bailli d'Orléans et chancelier de la reine de Navarre, fit construire le château de l'*Ile*, devenu, quelques années plus tard, le foyer du protestantisme orléanais, et que l'inondation de 1866 a si cruellement mutilé.

Au couchant de l'*Ile aux Bourdons*, l'île *Gueret* ou *Groslot*, dont la famille Gueret et plus tard la famille Groslot eurent longtemps la jouissance, était à peu près d'égale grandeur (3).

Enfin, au point le plus occidental, était située l'*Ile aux Bœufs*, contenant alors plus de deux cents arpents, dont le duc Charles d'Orléans, par lettres-patentes du 28 juillet 1443, donna la jouissance à Pierre du Lis, frère de la Pucelle.

« ..... En faveur et contemplacion de Jehanne la Pu-

(1) Aveu et port de foi de Guillaume Chalençois qui possédait cette île en 1349. — Archives du Loiret. (A. 462.)

(2) Aveu de Pierre Bourdon en 1348. Liquidation et partage de Jehan Bourdon, l'aisnel, son fils, et de Jehan Bourdon, le jeune, son petit-fils, à cause de Jacquette de Champferré, sa femme (26 juillet 1421). — Archives du Loiret. (A. 462.)

(3) Ports de foi de Gueret et de Jean Groslot ou Groslet en 1507 et de Jacques Groslot en 1532 et 1535. Aveu et dénombrement de Hierosme Groslot, 12 juin 1546... — (*Ibid.*)

« celle, est-il dit dans ces lettres, sœur germaine de notre « bien-aimé messire Pierre du Lis, chevalier, et des grantz « haulz et notables services qu'elle et ledict messire Pierre, « son frère, ont faiz à mondit sieur le Roy et à nous, à la « compulsion et résistance des ennemis de ce royaume... « avons donné et donnons, de notre grâce espécialle, par « ces présentes, audit messire Pierre.. .. la vie durant de « luy et de Jehan du Lis, son fils naturel et légitime, les « usfruiz, prouffiz, revenus et émoluments de ladite *Ysle « aux Bœufs*... pour yceulx prendre et percevoir, la « vie durant d'eulx deux et de chacun d'eulx, tant comme « le survivant d'eulx deux vivra et aura la vie au « corps..... (1) »

En ces lettres patentes, il est dit en outre que « l'ysle « aux Bœufs, tenue naguère par Jehan Bourdon et autres, « est assise en la rivière de Loire, près de la Salle, au « droit de Chécy (2). »

Toutes ces îles, dont les atterrissements et les érosions du fleuve modifiaient fréquemment l'étendue, étaient, au xve siècle, livrées en partie à la culture, mais principalement à l'état de pâturages recouverts d'oseraies, de bouleaux et de buissons de diverse nature.

Elles dépendaient, pour la plupart, de la paroisse de Chécy, dont les séparait un étroit canal (3).

(1) *Vidimus* de la charte de donation de l'île aux Bœufs. — Archives du Loiret. A. 274, et *Bulletin* n° 35 de la Société archéologique.— Janvier 1860.

(2) Voir, sur l'*île aux Bœufs*, la note VIII, page 90, aux Notes et éclaircissements.

(3) Malgré la difficulté des communications occasionnée par le changement de cours du fleuve, presque toutes ces îles continuèrent jusqu'en ces derniers temps de dépendre de la commune de Chécy.

Elles en ont été distraites administrativement et annexées aux

On voit encore dans les basses eaux, entre Chécy et ces îles, des rangées de gros pieux de chêne, perpendiculaires au lit de la Loire, qui semblent être des restes d'anciens barrages ou de passerelles pour communiquer avec la paroisse.

A peu de distance et au couchant de l'île aux Bœufs, la rive gauche du fleuve, adoucie en forme de rampe, formait, en 1429, ce qu'on nommait le *port du Bouschet*, où abordaient les bateaux pour recevoir ou déposer leur chargement. Ce petit port a cessé d'exister; mais la maison du *Bouchet*, qui lui donnait son nom, subsiste encore, en la commune de Saint-Denis-en-Val, à un ou deux kilomètres de l'extrémité actuelle de l'île aux Bœufs (1).

C'est à ce point, d'après un document officiel émané et signé du Bâtard, conservé dans nos archives municipales et publié, pour la première fois, par M. Mantellier, dans son *Histoire du siége d'Orléans* (2), que s'arrêta, le 28 avril, entre Orléans et Chécy, le petit corps d'armée qui escortait Jeanne d'Arc et son convoi de ravitaillement (3).

A partir de l'île aux Bœufs et du port du Bouchet, le fleuve était de nouveau divisé, dans sa largeur, par les deux îles dites de *Saint-Loup*, plantées, elles aussi, de buissons et d'osiers, et dont l'étendue était beaucoup plus considérable alors qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Plus près de la ville encore, entre Saint-Jean-le-Blanc

communes de Sandillon et de Saint-Denis-en-Val, par ordonnance royale du 4 février 1829.

(1) Le port du Bouchet, situé vis-à-vis Saint-Loup, s'appelait aussi *port Saint-Loup*.

(2) *Histoire du siége d'Orléans*, par M. le président Mantellier, pag. 230. — Orléans, 1867. — Cette excellente histoire du siége ne se recommande pas moins par l'exacte appréciation des faits que par les nombreux et intéressants documents qu'elle a fait connaître.

(3) Voir le reçu du Bâtard aux pièces justificatives, B, page 106.

et Saint-Aignan, trois autres îles, l'*Ile-aux Toiles* et celles des *Martinets*, facilitaient également, à ce point, le passage du fleuve, en le divisant en plusieurs bras. C'était là que les Orléanais concentraient leurs troupes quand ils voulaient combattre les assiégeants sur la rive gauche.

Ces atterrissements ont été détruits lors de la construction du duit et de la levée de Saint-Jean-le-Blanc.

Enfin, au-delà du pont, appuyé lui-même sur les deux mottes de *Saint-Antoine* et des *Poissonniers*, existaient, au bas du côteau de Saint-Laurent, deux îles aujourd'hui disparues : l'île *Charlemagne*, sur laquelle les Anglais construisirent une bastille, et l'île de *Biche-d'Orge*, un peu au-dessous de la première (1).

Telle était, au xve siècle, la topographie des îles de la Loire, entre Orléans et Chécy (2).

IV

BLOIS.

LE CONVOI DE RAVITAILLEMENT.

Orléans, depuis sept mois assiégé, semblait le suprême enjeu de la lutte où se débattait le sort de la France.

Pour réduire cette généreuse cité, l'Angleterre ne reculait devant aucun sacrifice.

(1) Par décision de la Chambre des comptes du duché, en date du 28 mars 1429, dont une expédition est conservée en nos archives départementales, remise fut faite de deux années de fermage à Robin de Boisville, boucher du grand bourg d'Orléans, locataire des îles Charlemagne et Biche-d'Orge, en raison de ce que la bastille construite par les Anglais sur l'une d'elles *l'avait privé d'y mener son bestial.*

(2) Voir, pour ce qui regarde les îles entre Orléans et Chécy, la note IX, page 91, aux Notes et éclaircissements.

L'élite de ses généraux, Suffolk, Talbot, Falstolf, y apportaient, à la fois, la ténacité du caractère national et l'orgueil de la rivalité militaire.

La ruse venant en aide à la force, l'investissement, inachevé à l'apparence, était, peut-on dire, réellement accompli.

Les subsides extraordinaires votés par les états de Normandie pour la continuation de la guerre (1) et les aliénations domaniales, après l'épuisement des ressources habituelles, ne suffisant plus aux dépenses, le duc de Bedfort, régent du royaume pendant la minorité d'Henri VI, eut recours à une mesure extrême, que des titres authentiques ne permettent pas de révoquer en doute.

« Par lettres-patentes du 3 mars 1429, Henri, roi de « de France et d'Angleterre... Considérant les très-grandes « et excessives finances... occasionnées par le siége mis « devant la ville d'Orléans... ordonna que les gens de « quelque estat que ce fût... recevant gaiges du roy à « cause de leurs offices... lui prestassent un quartier « d'année de leurs dits gaiges, pour la conduite et entre- « tenement dudit siége d'Orléans et non ailleurs... sous » peine d'être privés de leurs gaiges pour demy an (2)... »

Un titre précieux, tombé en mes mains, constate la mise à exécution de cette rigoureuse mesure, et ce qui ajoute

(1) Voir le mémoire de M. Vallet de Viriville sur les *Institutions de Charles VII*, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques et publié dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, — XXXIV, année 1872, 1re et 2e livraisons.

(2) Un *vidimus* de ces lettres-patentes, malheureusement altéré, existe au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale (pièces provenant de la Cour des Comptes). Il a été publié par M. le président Mantellier dans son *Histoire du siége d'Orleans*, page 220 et suiv

quelque intérêt à ce document, c'est que le fonctionnaire *aux gaiges* de la cour d'Angleterre, auquel est imposée cette retenue pour la continuation du siége d'Orléans, *Denis Gastinel*, chanoine de Rouen, licencié en droit civil et canon et *conseiller du roi*, était, deux ans plus tard, l'un des juges les plus passionnés de la Pucelle (1).

Ce redoublement d'ardeur de l'Angleterre réveilla enfin la cour de Charles VII de son apathique inaction.

On résolut de faire un dernier effort pour secourir efficacement une vaillante cité qui s'épuisait de dévouement et de sacrifices, et dont une coupable insouciance laissait achever le blocus.

Cette tardive résolution fut, du moins, préparée, dirigée, accomplie avec une prévoyance peu habituelle aux conseillers du prince, et qui peut-être n'a pas été assez remarquée jusqu'ici.

Tout, hormis l'énergie du patriotisme, commençait à manquer à la défense : les hommes, les munitions, les vivres.

La belle-mère du roi, Yolande d'Aragon, reine de Sicile, dont l'intelligente activité s'efforçait de réparer les

(1) Voir le texte de ce document aux pièces justificatives : A, page 105.

Je dois à l'affectueuse obligeance du savant abbé Cochet, correspondant de l'Institut, vice-président de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, quelques détails sur la sépulture, en la cathédrale de Rouen, de ce Denis Gastinel, nommé en 1431, par le Roi d'Angleterre, à une prébende, comme chanoine. en l'église Notre-Dame-la-Ronde de Rouen.

« La pierre tombale de Denis Gastinel. usée et foulée chaque jour

fatales intrigues de la cour, se rendit à Blois, de sa personne, avec quelques-uns des plus dévoués serviteurs de la cause royale, l'amiral de Culan, Ambroise de Loré, etc., pour y préparer un convoi de vivres et de munitions de guerre.

Le duc d'Alençon, gendre de Charles d'Orléans, prisonnier en Angleterre, ne tarda pas à l'aller rejoindre.

D'après les récits du temps, ce convoi était considérable.

Il semble même, soit en raison de son importance, soit par mesure de prudence, avoir été, à dessein, divisé en deux départs successifs. La première expédition, celle dont il s'agit ici et qu'accompagnait la Pucelle, se compo-

par les pieds des fidèles, existe encore dans le transsept nord de la cathédrale.

« C'est une belle tombe du xve siècle, de 2^m 72 de longueur sur 1^m 35 de largeur.— Elle est un peu cassée à sa partie inférieure.

« Denis Gastinel est représenté à la surface, en costume ecclésiastique, sous une arcade dans le style du temps.

« L'inscription suivante est gravée sur les deux longs côtés de la dalle (les deux bouts ne sont pas écrits) :

« Cy gist vénérable et discrète personne, Maistre Denis Gastinel,
« prestre, maître ès sciences, licencié en droit civil et en droit canon,
« chanoine de Rouen et conseiller du Roy, notre Sire, lequel tres-
« passa l'an de grâce mil CCCCXL, le XIII jour de décembre. Priez
« Dieu pour l'âme de luy. Amen. »

M. Deville a décrit cette sépulture dans ses *Tombes* de la cathédrale de Rouen, mais paraît avoir ignoré que Denis Gastinel eût été juge de Jeanne d'Arc.

M. l'abbé Cochet l'a également mentionné, mais en rappelant ce souvenir, dans son *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*.

« J'avais eu la pensée de relever cette tombe, m'écrivait M. l'abbé Cochet, m'étant imaginé d'abord que Denis Gastinel avait été favorable à Jeanne d'Arc; quand j'eus vérifié son verdict, je l'ai laissé où il est. »

sait, dit Eberhard de Windecken, de soixante voitures et de quatre cents têtes de bétail (1).

Elle portait de plus aux assiégés de l'artillerie, des armes, et, pour leur compte particulier, du blé, de la poudre et plusieurs milliers de traits achetés de leurs deniers à Blois et ailleurs.

Un petit corps d'armée se formait en même temps sous le commandement des plus renommés capitaines : le maréchal de Boussac, l'amiral de Culan, Raoul de Gaucourt, etc., pour escorter le convoi durant la route et tâcher de le faire entrer dans la place.

On manque de renseignements précis sur la force numérique de cette escorte. Interrogée à cet égard dans la séance du 26 février 1431, Jeanne aurait répondu, selon le texte du procès, « qu'en la mettant en œuvre le roi lui avait confié dix à douze mille hommes (2)...

Malgré l'excessive élévation de ce chiffre, le témoignage de Jeanne serait d'une haute gravité s'il ne se trouvait en contradiction avec la déposition de Dunois qui, témoin oculaire et lieutenant-général du roi pour le fait de la guerre, devait mieux que personne être bien informé.

Dans l'enquête du procès de réhabilitation, le Bâtard, ayant à faire connaître pour quels motifs, lors de l'arrivée du convoi à Saint-Jean-le-Blanc, il s'était, malgré les instances de la Pucelle, refusé à tenter le passage de la Loire, déclara formellement « que l'escorte commandée par le sire de Raiz, le maréchal de Boussac, l'amiral de Culan, La Hire et Ambroise de Loré, avait paru à ces capitaines

(1) Eberhard de Windecken, *chroniqueur contemporain, trésorier de l'empereur Sigismond.* — Quicherat, t. IV, pag. 491.

(2) Interrogata qualem comitivam tradidit sibi rex suus quandò posuit eam in opus, respondit quod tradidit X vel XII millia hominum. (*Procès de condamnation.* Quicherat, t. I, p. 78.)

et à lui-même *trop peu nombreuse* pour franchir le fleuve à force ouverte (1). »

Or, les calculs rigoureux du consciencieux abbé Dubois (2) acceptés, avec quelques légères modifications, par MM. Jollois et Wallon, et par M. Loiseleur, dans son excellent mémoire *sur les dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans pendant le siége de 1429* (3), établissent d'une manière incontestable qu'à la fin d'avril les Anglais n'avaient pas, autour d'Orléans, plus de dix à onze mille hommes, répartis entre les onze forteresses apparentes, douze en y comprenant celle de Fleury : soit environ quatre mille combattants pour les quatre redoutes de la rive gauche.

Admettre, en un tel état de choses, que les chefs d'une armée de dix à douze mille hommes, secondés, comme ils l'eussent été, par la garnison et les habitants d'Orléans, ne se fussent pas crus *en nombre suffisant* pour forcer un passage que cinq ou six mille Anglais, tout au plus, leur eussent disputé, et que huit jours après, Jeanne d'Arc, avec quatre mille hommes seulement, effectuait victorieusement, pour attaquer les Tourelles, serait imputer à ces habiles et vaillants capitaines un acte de pusillanimité dont leur courage éprouvé et leurs noms justement célèbres repoussent jusqu'au soupçon.

(1) Exercitus regis seu armatorum victualia conducentium non videbatur dicto domino deponenti et aliis dominis capitaneis (domino de Raiz et de Boussac marescallo Franciæ, de Culan, La Hire, etc.) sufficiens ad resistendum et conducendum ipsa victualia infra civitatem... (*Déposition du comte de Dunois, au procès de réhabilitation.* — Quicherat, t. III, p. 5.)

(2) Manuscrits de l'abbé Dubois, à la Bibliothèque publique d'Orléans.

(3) *Mémoires* de la Société archéologique de l'Orléanais, t. XI.

La déposition de Fr. Jean Pasquerel, lui aussi témoin oculaire, confirme celle de Dunois. Pasquerel déclare « que les troupes anglaises, armées et en nombre *beaucoup plus considérable* que la petite armée royale, ne firent cependant aucune démonstration pour l'attaquer. Il ajoute que cette inaction parut étrange à tous (1).

Le témoignage formel et si compétent du Bâtard, confirmé par celui de Jean Pasquerel, et conforme du reste aux inductions qui ressortent de tous les faits corrélatifs, autorise donc à ne voir, dans la déclaration de dix à douze mille hommes attribuée à Jeanne d'Arc, qu'une inexactitude matérielle, échappée à la plume des greffiers rédacteurs du procès-verbal. Peut-être serait-il plus vrai d'y reconnaître une de ces odieuses falsifications contre lesquelles elle protesta plus d'une fois avec une douloureuse énergie.

Exagérer le nombre de ses soldats, c'était, pour les juges iniques qui l'interrogeaient, amoindrir d'autant le prestige de ses victoires.

Le chiffre de dix à douze mille Français, que le grave et savant M. Wallon (2) semblerait presque accueillir; celui de sept mille, accepté par Villaret (3), d'après l'historien bourguignon Monstrelet; celui de cinq à six mille admis par MM. Lenglet-Dufresnoy, Berriat

(1) Et mirum erat quia omnes Anglici cum multitudine magnâ et potentiâ, armati et parati ad bellum, videbant armatos regis in comitivâ modicâ respectu Anglicorum... Et tamen nullus Anglicus commotus est, nec in eosdem armatos et presbyteros nullam fecerunt invasionem. (*Déposition de Fr. Jean Pasquerel.* — Quicherat, t. III, p. 405.

(2) *Jeanne d'Arc*, par M. Wallon, de l'Institut, t. I, pages 42 et 272. — Ce remarquable ouvrage a été honoré du grand prix Gobert.

(3) Villaret, *Histoire de France*, t. XIV. p. 385.

Saint-Prix, Lebrun des Charmettes, Jollois et Villiaumé (1), me semblent donc dépasser considérablement la vérité.

Eberhard de Windecken qui, à côté de graves inexactitudes, nous a transmis de précieux renseignements, énonce le nombre précis de trois mille (2). J'incline à croire avec MM. Barthélemy de Beauregard (3) et Mantellier que cette appréciation est au-dessus encore, plutôt qu'au-dessous de la réalité.

L'argent manquait pour payer les fournisseurs et remettre aux hommes d'armes, selon l'usage du temps, un à-compte sur leur solde de campagne. Le duc d'Alençon quitta Blois pour aller solliciter quelques nouveaux subsides. Malgré la pénurie du Trésor, le roi lui remit somme suffisante pour subvenir aux frais de l'expédition.

Le Bâtard d'Orléans, de son côté, donnait ordre aux commandants des petites garnisons de Châteaudun, de Gien, de Montargis, de Châteaurenard et autres, de concentrer, dans la place assiégée, leurs troupes disponibles et de s'y rendre eux-mêmes.

Cette sage mesure, que nous a révélée la publication de la précieuse quittance du Bâtard (4), explique l'arrivée successive, mentionnée au *Journal du siége*, dans les dernières semaines d'avril, de petits détachements commandés

(1) Lenglet-Dufresnoy, *Jeanne d'Arc*, t. I, p. 51. — Berriat Saint-Prix, *Jeanne d'Arc*, p. 63. — Lebrun des Charmettes, *Histoire de Jeanne d'Arc*, 1817, t. II, p. 3. — Jollois, *Histoire du siège d'Orléans*, 1833, p. 72 — Villiaumé, *Histoire de Jeanne d'Arc*, 1864, p. 84.

(2) Quicherat, t. IV, p. 491.

(3) Abbé Barthélemy de Beauregard, *Histoire de Jeanne d'Arc*, t. Ier, p. 150.

(4) Voir aux pièces justificatives, le document B, p. 106.

par Florent d'Illiers, Le Bourg de Mascaran, le frère de La Hire, etc. (1).

Quelques bonnes villes restées fidèles à Charles VII s'associaient à la courageuse défense des assiégés en leur envoyant des secours. Alby expédiait 325 livres de poudre; Bourges, Blois, Tours, Angers, des vivres et des munitions; Poitiers, 900 livres tournois; La Rochelle, 500 livres (2).

Les bourgeois d'Orléans, à leur tour, dans leur admirable dévouement et la touchante simplicité de leurs mœurs, ne restaient pas inactifs.

Les comptes de commune et de forteresse, malgré les lacunes à jamais regrettables que le vandalisme et l'incurie des révolutions modernes y ont faites, en conservent l'irrécusable témoignage.

Au prix des plus lourds sacrifices, les Orléanais avaient, dès le début des hostilités, réparé de leurs deniers leurs fossés, leurs murs et leurs tours; construit, à quelques centaines de mètres de l'enceinte, des postes avancés pour maintenir l'ennemi à distance; acheté des couleuvrines, des canons et des bombardes, dont l'usage commençait à se répandre; approvisionné la ville de traits pour les archers, de flèches et d'arbalètes pour la défense des remparts, de blé, de vin, de bétail pour la nourriture des troupes.

Ils avaient, de leurs propres mains, démoli leurs magnifiques faubourgs, les plus beaux, disait-on, qui fussent alors dans le royaume, pour que l'ennemi ne pût s'y loger.

L'énergie croissant avec le danger, les dévouements se multipliaient à ce moment suprême, et de nouveaux sacrifices venaient s'ajouter à ceux si libéralement consentis depuis les premiers jours du siége.

(1) *Journal du siége*, Quicherat, t. IV, p, 146, 149, 151. — *Chronique de la Pucelle, ibidem*, t. IV, p. 222. — Mantellier, *Histoire du siége d'Orléans*, p. 230.

(2) Comptes de ville et *Journal du siége*.

Des délégués étaient envoyés à Blois pour acheter des armes, des munitions et des vivres, et concourir à la prompte organisation du convoi.

« A Geffroy Drion, d'Orliens, disent les comptes de « ville, pour avoir vacqué par l'espace de xx jours en « deux voyaiges qu'il a faiz d'Orliens à Bloiz pour rece- « voir et mectre en sauf le blé que la Roine de Cecille « avoit fait amener audit lieu de Blois pour la ville d'Or- « liens... et pour l'achat de certaine quantité de toilles à « faire sacz à mettre ledit blé et sallepestre... et desquelles « choses ledit Geffroy a baillé ses parties, comme il appert « par icelles, LXX l. XIIII s. p. (1).

« A Jehan Le Camus, pour bailler à Denis de la Salle « pour trois procureurs envoiez à Blois pour le fait des « blés, VIII s. p.

« A Jehan Cailly, notaire, pour V seaulx de V procura- « tions envoiées pour la ville à Blois, pour le fait du blé et « pouldres, V s. p. (2).

Quelques jours après, le 1er mai 1429, le Bâtard « reconnaissait avoir reçu des bourgeois, manants et habitants de la ville d'Orléans, six cents livres tournois... (plus de six mille francs de notre monnaie) pour payer les gens de guerre estant en icelle ville en garnison, et les cappitaines des forteresses d'environ, venuz par son mandement en ladite ville, jusqu'à ce que l'armée qui estoit venue avec la Pucelle, jusques au port du Bouschet et qui est retournée à Blois, fut revenue en cette dicte ville, pour lever le siége (3)..... »

Plus tard encore, le 6 mai, Dunois reconnaissait « avoir

(1) Comptes de forteresse, 1428-1430, § XXIX. — Archives municipales d'Orléans.

(2) Mandements et quittances des dépenses de commune en 1429 et 1430. — *Ibidem.*

(3) Voir pièce justificative B, page 106.

reçu, de nouveau, des bourgeois d'Orléans, cinq cents livres tournois pour prix de quatorze milliers de traits d'arbalète, amenés de la ville de Blois en celle d'Orléans, en ung tonneau, trois traversains et deux casses, pour bailler aux gens de traits estant en icelle ville, pour lever le siége des Anglois estant devant (1). »

Et ce n'était là qu'une faible partie des sacrifices que s'imposait l'inépuisable patriotisme des Orléanais, pour conserver leur ville à la France.

Cette cité naguères si paisible était devenue comme un arsenal de guerre. On achetait de nouveaux engins d'artillerie, on réparait les bombardes, on faisait venir à grands frais, malgré les difficultés du blocus, du plomb et de la poudre, puis du soufre et du salpêtre que les femmes préparaient et *finaient* pour le service des canons et des coulevrines.

Des milliers de flèches, de traits, de fûts de viretons étaient, par les artilliers et les habitants eux-mêmes, empennés de parchemin, aboutés de pointes de fer.

Des présents souvent renouvelés étaient offerts aux chefs; de fréquentes distributions de deniers et des vivres qui restaient encore, étaient faites aux soldats de la garnison.

Les blessés étaient soignés aux frais de la ville.

Les citoyens de tout âge et de toutes conditions redoublaient de zèle pour partager avec les hommes de guerre les fatigues et les périls du service militaire.

Les femmes elles-mêmes, s'associant à l'honneur de la défense, apportaient des vivres et des armes aux soldats, et soutenaient les courages par leurs exhortations et leur exemple (2).

(1) Voir pièce justificative C, page 107.

(2) Ces actes si honorables de dévouement et de patriotisme, que je rappelle sommairement ici, sont relatés dans les comptes de ville en leurs touchants détails.

La patriotique énergie de cette population profondément religieuse se retrempait incessamment dans le sentiment d'une vive confiance en Dieu, protecteur de la France.

A chaque nouveau danger, à la veille de chaque prise d'armes, des prières publiques appelaient les habitants au pied des autels. Les reliques vénérées des saints patrons de la cité étaient processionnellement portées à travers les rues et au pied des remparts, précédées du clergé de toutes les paroisses, suivies des procureurs et des officiers de la ville. A chacune de ces solennités, dont les comptes de commune nous ont transmis les moindres détails, lors de la rentrée du cortége, sur le parvis de la cathédrale, un religieux choisi par la ville exhortait la foule à la persévérance, au courage, à la foi dans le secours du ciel.

Au milieu des désastres, des calamités et des défaillances de cette douloureuse époque de notre histoire, alors que les plus haut placés, parmi les princes et les seigneurs, oubliaient trop leurs devoirs envers la France, c'est un beau et consolant spectacle de voir cette fidèle cité s'arracher à ses paisibles habitudes de commerce et d'études, pour se dévouer tout entière à la défense de la patrie.

Quand ces nobles bourgeois d'Orléans, trop oubliés peut-être par l'histoire, peut-être trop rejetés dans l'ombre par le splendide rayonnement de leur immortelle Libératrice, versaient à pleines mains leurs laborieuses épargnes, pour la défense de leurs remparts, puis, après leur propre délivrance, pour aider Charles VII à reconquérir les villes de la Loire (1); quand ils s'imposaient les plus dures

(1) Orléans, après sa délivrance, continua généreusement de fournir à l'armée royale des subsides considérables, de l'artillerie, des

privations, supportaient, durant un siége de sept mois, les périls et les fatigues de la guerre, et dans leur modeste abnégation préparaient la voie à l'héroïque jeune fille que la Providence tenait en réserve pour le salut de la France, ne méritaient-ils pas, eux aussi, quelque place en cette grande page historique où Jeanne d'Arc resplendit d'un si pur éclat?

C'est qu'en effet, la force mystérieuse, la puissance providentielle et encore inconnue de ce suprême effort pour sauver Orléans, c'était Jeanne. Son nom, volant de ville en ville, soutenait le dévouement des assiégés, relevait le courage des soldats, frappait d'une secrète terreur les ennemis étonnés. Sur cette douce et pieuse enfant semblaient déjà reposer les dernières espérances de la patrie.

Elle avait fait faire, à Tours, sa bannière d'étoffe blanche, sur laquelle était brodée, en soie de couleur, l'image du Sauveur assis sur l'arc-en-ciel, au milieu des nuages : devant lui des anges se tenaient agenouillés, surmontés des saints noms de Jésus et de Marie. Si chère que lui fût son épée, disait-elle plus tard en son procès, elle aimait sa bannière quarante fois plus encore, car sa bannière était, à ses yeux, le symbole de la protection divine, et son épée lui était moins utile, puisque jamais elle ne versa le sang d'un ennemi (1).

Depuis trois jours elle était à Blois, accompagnée du chancelier de France Regnault de Chartres, archevêque de

munitions, et des vivres pour les siéges de Jargeau, Meung, Beaugency, Saint-Pierre-le-Moustier, la Charité, etc.

(Voir les comptes de ville et les mandements de paiements.)

(1) Quicherat, *Procès de condamnation*, t. Ier, pag. 78 et 300. — *Procès de réhabilitation. Déposition de Fr. Seguin*, t. III, p. 205. — Johanna interrogata quare ferebat vexillum : respondit quod nolebat uti ense suo, nec volebat quemquam interficere...

Reims; de Raoul de Gaucourt, gouverneur d'Orléans ; de Jean de Metz et de Bertrand de Poulengy, qui l'avaient amenée de Vaucouleurs; de Jean et de Pierre d'Arc, ses deux frères, et de sa petite maison militaire. Elle y fit bénir sa bannière.

Par sa mâle beauté, sa noble attitude, sa gracieuse aisance à manier son cheval et à porter son armure de fer, elle charmait tous les regards.

« .... Chevaulchant, dit une chronique du temps, elle « portait aussi gentilement son harnois (de guerre) que « si elle n'eust faict autre chose tout le temps de sa vie, « dont plusieurs s'esmerveilloient; mais bien davantage « les docteurs, capitaines de guerre et autres, des res- « ponses qu'elle faisoit, tant des choses du ciel que de la « guerre (1)... »

Pour obéir aux divines écritures (2) et à ses *voix*, elle avait, avant toutes hostilités, sommé les Anglais de faire la paix et de quitter la France, dont le roi Charles, leur écrivait-elle fièrement, était seul et légitime héritier.

Cette guerre de la délivrance était, à ses yeux, une guerre sainte, dont Dieu, lui-même, par le faible bras d'une jeune fille, avait résolu le succès. Elle se préparait à cette haute mission par le jeûne, la communion et la prière.

Le roi, disait-on, avait ordonné qu'on ne fît rien sans en appeler à elle, et *que tout ce qu'elle requerroit lui fût baillé* (3).

Mais, quoi qu'en aient prétendu plusieurs écrivains modernes, induits, semble-t-il, en erreur par quelques

(1) *Chronique de la Pucelle*, publiée par M. Vallet de Viriville, chap. 42, pag. 278.

(2) Deutéronome, XX, 10, 12. — « Quand vous vous approcherez d'une ville pour l'attaquer, offrez-lui d'abord la paix, etc. »

(3) *Chronique de la Pucelle*, chap. 43, p. 281.

vagues traditions et quelques expressions mal interprétées des chroniques, Jeanne, en cette expédition, n'eut réellement aucun commandement effectif.

Les dépositions du Bâtard d'Orléans, de Gaucourt, du président Simon Charles, de d'Aulon, etc., sont formelles à cet égard. — Et de fait, au cours de ce premier fait d'armes, aucun compte ne fut jamais tenu ni de ses désirs ni de ses avis.

Il en eût trop coûté aux vieux et renommés capitaines qui dirigeaient l'escorte de subordonner, tout d'abord, leur expérience de la guerre aux vues d'une jeune paysanne de dix-sept ans, qui, d'ailleurs, n'avait pu montrer encore les merveilleux instincts militaires qu'elle ne tarda pas à révéler.

Mais, privée d'autorité réelle, tous subissaient instinctivement sa mystérieuse influence. Pieuse et modeste, elle exhortait les chefs et les soldats à mettre ordre à leur conscience, à réformer leurs habitudes, à congédier les *folles femmes* que les armées traînaient à leur suite, à placer en Dieu leur espoir; et le patriotisme se ranimait, les mœurs s'épuraient, la confiance en la victoire, en la France et en Dieu, tout renaissait à sa voix.

« Les nouvelles de la dicte Pucelle vindrent à Orléans, « dit encore la *Chronique*... que c'estoit une fille de « saincte et religieuse vie, fille d'un pauvre laboureur de « l'élection de Langres près du Barrois, et d'une pauvre « femme du mesme pays qui vivoient de leur labeur..... « qu'elle savait peu de choses mondaines, parloit peu, et « le plus de son parler estoit seulement de Dieu, de sa « benoiste mère, des anges, des saints et saintes du para- « dis... disait que par plusieurs fois luy avoient esté dictes

« aucunes révélations touchant la salvation du roy et pré-
« servation de toute sa seigneurie..... et estoit chargée de
« dire et signifier ces choses au roy..... La dicte Pucelle
« avoit esté ouye par le roy et en son conseil.... où elle
« traicta merveilleusement des manières de faire vuider
« Angloys du royeaume..... dont le roy et son conseil
« fust émerveillé, car, en toutes autres matières, fut autant
« simple comme une pastoure..... (1). »

Quelques jours avant le départ du convoi, on fit pré-
venir les assiégés par Jean Langlois, bourgeois d'An-
gers, de sa prochaine arrivée. Ce sont encore nos comptes
de ville qui nous apprennent ce détail et la joie que
cette heureuse nouvelle fit éprouver aux habitants d'Orléans.

« A Guillaume Bastien, hoste de l'Escu Saint-Georges,
« pour despense faicte en son hostel par Jehan Lan-
« glois, bourgeois d'Angiers, qui apporta lectres du blé
« que la roine de Cécille avait donné à la ville d'Orléans,
« XLIIII sous parisis.

« A Jehan Morchoasne, ledit jour, pour despense faicte
« à donner à disner audict Jehan Langlois, pour tous,
« présents les procureurs, IX l. X s. p.

« A Raoulet de Recourt, pour bailler audit Jehan
« Langlois, pour don que la ville lui fist du consente-
« ment des procureurs, X escus d'or qui ont cousté
« chacun XLIIII s. p., valent XXII l. p. (2). »

Tout, enfin, étant organisé, le mercredi 27 avril 1429,
le convoi, emmenant une partie des vivres, des munitions

(1) *Chronique de la Pucelle*, publiée par M. Vallet de Viriville, chap. 43, p. 278 et suiv.

(2) Mandements et quittances des dépenses de la ville d'Orléans en 1429. — Archives municipales d'Orléans.

et des armes destinés aux assiégés, escorté par les généraux, les hommes d'armes et la Pucelle, quitta Blois, passa la Loire et se dirigea sur Orléans (1).

V

DE BLOIS A CHÉCY.

§ 1er. — LE TRAJET PAR LA SOLOGNE ET L'ARRIVÉE A CHÉCY.

En toute entreprise militaire, un but précis à atteindre est la condition première du succès ; il semble donc difficile d'admettre qu'une expédition commandée par de si habiles chefs, préparée avec tant de soins et à si grands frais, et dont l'heureuse réussite était pour Orléans d'une si urgente nécessité, n'ait pas eu, dès avant le départ, un itinéraire mûrement étudié, définitivement arrêté.

L'active coopération des assiégés pouvait être d'un puissant secours pour franchir la ligne d'investissement ; il fallait bien qu'ils sussent, à l'avance, sur quel point devaient se porter leurs efforts.

Dans le mélange un peu confus de récits réellement historiques et d'incidents légendaires que nous ont transmis les chroniqueurs contemporains et que plusieurs auteurs modernes ont trop facilement accueillis, un examen attentif permet toutefois de dégager, de l'ensemble des textes et des faits soigneusement étudiés, le plan primitivement conçu, sagement exécuté de cette expédition.

Dès le premier instant, se révèle la double impulsion qui s'est perpétuée durant tout le cours de la mission de

(1) Voir, pour le jour précis du départ de Blois, la note X, page 92, aux Notes et éclaircissements.

la Pucelle, et dont ses beaux faits d'armes n'ont pu complètement triompher.

Jeanne, dans son héroïque et religieuse confiance, voulait brusquer le succès. Elle voulait retremper les cœurs par la vaillance et l'énergie.

« Marchez résolûment, disait-elle à Charles VII, ne doutez de rien, soyez homme, et vous recouvrerez votre royaume (1)... Je disais aux soldats, répondait-elle plus tard à ses juges : Entrez hardiment parmi les Anglais, et j'entrais la première (2). »

Les conseillers du Prince, au contraire, découragés par de continuels échecs, n'osant trop compter sur leurs soldats, fussent-ils quatre contre un, comme le dit le Bâtard en sa déposition (3), ne voulaient rien laisser au hasard ; ils ne se décidaient à tenter quoi que ce fût qu'en nombre supérieur, et comme à coup sûr, sans assez s'apercevoir que cette circonspection, quelquefois prudente, souvent trop timide, achevait de débiliter les forces et d'énerver les courages.

Cette double tendance ne pouvait manquer de se faire jour, dans le choix de l'itinéraire qu'il fallait tracer au convoi.

Deux routes, toutes deux libres au départ, l'une à droite, l'autre à gauche de la Loire, mettaient en communication Blois et Orléans.

L'investissement de la ville était complet, on l'a vu, sur chacune des deux rives : au nord, les bastilles plus

(1) Dicebat ipsa Johanna regi, quod audacter procederet, et quod de nullo dubitaret, quia si vellet procedere viriliter, totum regnum suum obtineret. (*Déposition de Simon Charles.* — Quicherat, t. III, p. 118.)

(2) *Procès de condamnation.* — Quicherat, t. I. p. 97.

(3) *Déposition de Dunois.* — Quicherat, t. III, p. 4 et suiv.

fortement assises et plus multipliées, abritaient des troupes plus nombreuses ; au midi, le fleuve formait, en arrière des redoutes, comme une seconde ligne de circonvallation dont les Anglais étaient maîtres. Les forteresses des Tourelles et de l'île Charlemagne commandaient la Loire au couchant; au levant, c'était la bastille de Saint-Loup, située près des murs, et à cinq lieues plus haut, la ville de Jargeau dont la garnison avait été récemment accrue et ravitaillée (1).

Dans son impatience de vaincre, Jeanne voulait suivre la rive droite, où les Anglais avaient leurs plus redoutables ouvrages militaires, tandis que les généraux, malgré les difficultés qu'offrait le passage du fleuve aux chariots et au bétail, jugeaient préférable, à tous égards, de marcher par la Sologne. Cette fois, il faut le reconnaître, leur résolution s'appuyait sur de graves et légitimes motifs.

Le but spécial de l'expédition n'était pas, en effet, de faire immédiatement lever le siége, mais de secourir la place. L'escorte, suffisante pour protéger un convoi de ravitaillement conduit avec prudence, ne l'était pas, de l'avis même du Bâtard d'Orléans, pour soutenir, en plaine, un engagement contre des forces peut-être supérieures.

A partir de quelques lieues de Blois, la Beauce presque tout entière était soumise à l'Angleterre. Le duc de Bedford avait garnison à Marchenoir, à Beaugency, à Meung, à Montpipeau, à Saint-Sigismond, à Janville, etc.

De plus, Falstoff était attendu chaque jour avec un corps de troupes destinées à renforcer l'armée assiégeante (2). Le général anglais pouvait, par une marche rapide, mettre en une situation périlleuse l'escorte fran-

(1) *Chronique de la Pucelle*, p. 259, et *Journal du siége*, p. 102.
(2) *Déposition de d'Aulon.* — Quicherat, t III, p. 212.

çaise, embarrassée dans ses mouvements par son attirail de bagages, et l'acculer aux bastilles commandées par Suffolk et Talbot.

Le moins qui pût arriver alors aux chefs du convoi, c'était de perdre une partie de leurs provisions, de manquer le but de l'expédition, et de compromettre gravement le sort de la ville.

La rive gauche, au contraire, offrait, pour le trajet, une sécurité presque complète. La Sologne et le Berry obéissaient à Charles VII. En se maintenant à quelque distance du fleuve, on évitait toute attaque des garnisons de Beaugency et de Meung, trop peu nombreuses pour s'éloigner de leurs murs. Il était également loisible, à l'approche d'Orléans, de suivre les coteaux du val et de rester à l'écart des redoutes du blocus.

Le passage de la Loire, sous les yeux de l'ennemi, offrait, sans doute, de sérieuses difficultés; mais ces dangers pouvaient être évités, en remontant la Loire à deux lieues environ au levant d'Orléans, à demi-distance de cette ville et des troupes anglaises de Jargeau.

Là se rencontrait, en la paroisse de Chécy, une position favorable pour le transbordement du convoi : des rives peu élevées, un vaste réseau d'îles boisées qui divisaient le lit du fleuve en plusieurs bras faciles à franchir, et se succédaient sans interruption, depuis ce point jusqu'aux murs de la cité. Plus près, se trouvait le petit port du Bouchet où les bateaux avaient coutume d'atterrir pour recevoir et déposer leurs marchandises.

Des chalands, préparés à l'avance, pouvaient se glisser, avec précaution, entre les sinuosités de ces îles et remonter inaperçus jusqu'à Chécy; puis après y avoir effectué leur chargement, sans désordre, à l'abri de l'ennemi, ils pouvaient redescendre vers la ville en suivant

le chenal de la rive gauche qui les avait amenés, protégés à la fois contre les attaques des troupes anglaises d'Orléans et de celles de Jargeau par l'escorte française et par l'utile diversion que feraient les assiégés, en dirigeant, à ce moment, une « escarmouche » sur la bastille de Saint-Loup.

Ce plan d'expédition par la rive gauche, avec Chécy pour objectif, ressort si naturellement de l'étude des lieux, que Jeanne, si elle fut réellement appelée au conseil, ce dont il est permis de douter, dut céder aux sages et prévoyantes considérations qui le faisaient préférer.

Il n'était exempt, assurément, ni d'incidents ni de périls, mais il était incontestablement le meilleur et le plus sûr.

Les récits contemporains les plus dignes de foi nous montrent, par la concordance de leurs témoignages, qu'il fut suivi jusqu'à sa complète réalisation.

On lit particulièrement dans le *Journal du siége*, dont on ne saurait méconnaître la haute autorité :

« Conclurent les seigneurs et cappitaines estans avecques « la Pucelle, qu'ilz marcheroyent avant à tous leurs gens « d'armes, vivres et artilleries, et passeroient par la « Sauloigne, obstant que la plus grant puissance des « Angloys estoit du cousté de la Beausse; combien que de « ce ne dirent riens à la Pucelle, laquelle tendoit aller et « passer par devant eulz, à force d'armes....., et en ce point, « s'en alèrent et feirent tant que ilz vindrent jusques à ung « villaige nommé Checy, là ou ilz geurent (*couchèrent*) la « nuict ensuyvant.

« Le vendredy ensuyvant, vingt-neufviesme du mesme « moys, vindrent dedans Orléans les nouvelles certaines com- « ment le roy envoyoit par la Sauloigne vivres, pouldres, « canons et autres habillements de guerre, soubz le conduict « de la Pucelle, laquelle venoit de par Nostre Seigneur, pour « avitailler et reconforter la ville, et faire lever le siége, dont

« furent moult reconfortez ceulx d'Orléans. Et parce qu'on « disoit que les Angloys mectroient peine d'empescher les « vivres, fut ordonné que chacun fust armé et bien empoint « par la cité; ce qui fut faict.... Celluy mesmes jour, eut « moult grousse escarmousche, parceque les Françoys « vouloient donner lieu et heure d'entrer aux vivres que « on leur amenoit. Et pour donner aux Angloys à entendre « ailleurs, saillirent à grant puissance et alèrent courir et « escarmouscher devant Saint-Loup d'Orléans.... Et lorsque « celle escarmousche se faisoit, entrèrent dedans la ville « les vivres et artillerie que la Pucelle avoit conduicts « jusques à Chécy (1). »

Le récit du *Journal du siége* est confirmé, complété même en quelques détails, par un autre document orléanais et contemporain, découvert en 1848 par M. A. Salmon dans la bibliothèque du Vatican, parmi les manuscrits provenant de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire : la *Chronique de l'établissement de la fête du 8 mai*, à laquelle MM. Quicherat et Vallet de Viriville reconnaissent une valeur historique considérable.

« ..... Et environ la fin d'avril, fut baillé à la dicte « Jehanne Monseigneur de Rais, mareschal de France et « plusieurs autres capitaines... Et luy fut ordonné d'ame- « ner vivres et artillerie, et vindrent par la Sauloigne, et « passèrent par Olivet ou près, et *arrivèrent jusques à « l'Isle aux Bourdons qui est devant Chéci.* Et saichans « ceulx d'Orléans que elle venoit, furent très joyeulx et « firent habiller challans à puissance, *et estoit lors la ri- « vière à plain chantier;* et aussi le vent qui estoit con- « traire se tourna d'aval et tellement que un chalen « menoit deux ou trois chalens, qui estoit une chose

(1) *Journal du siége.* — Quicherat, t. IV, pag. 150 suiv.

« merveilleuse et failloit dire que ce fut miracle de Dieu,
« et passèrent pardevant les bastilles des Anglois et arri-
« vèrent à leur port, et là chargèrent leurs vivres et puis
« passa la rivière ladicte Pucelle, etc. (1). »

Simon Beaucroix, témoin oculaire, n'est pas moins explicite, en sa déposition, au procès de réhabilitation.

« .... Jeanne aurait voulu, dit-il, que les hommes
« d'armes attaquassent directement la Bastille ou forte-
« resse de Saint-Jean-le-Blanc ; ils ne le firent pas : au
« contraire, ils remontèrent jusqu'à *un lieu sis entre*
« *Orléans et Jargeau* (2), où les citoyens d'Orléans
« avaient envoyé des bateaux pour recevoir les vivres et
« les conduire en la ville. Les vivres furent, en consé-
« quence, déposés dans les bateaux et amenés à Or-
« léans... (3). »

Pour mieux préciser encore l'itinéraire tracé au convoi, et bien établir que l'arrivée et le transbordement des vivres à Chécy résultaient d'un plan arrêté à l'avance et n'ont pas été, comme plusieurs le prétendent, un expédient résolu à la hâte, sous le coup d'un embarras imprévu, je pourrais citer, au besoin, un curieux

(1) *Chronique de l'établissement de la fête du 8 mai.* — Quicherat, t. V, pag. 289, 290.

(2) C'est précisément la situation topographique de Chécy, sur la Loire, à égale distance d'Orléans et de Jargeau.

(3) ... Et erat ipsa Johanna pro tunc intentionis quod gentes armorum deberent ire, de directo, apud fortalitium seu bastildam sancti Johannis Albi ; quod non fecerunt, *imò iverunt, inter* (*civitatem*) *Aurelianensem et Jargeau, in quodam loco, ubi cives Aurelianenses miserant naves ad recipiendum victualia* et conducendum in villa Aurelianensi. Et fuerunt posita victualia in navibus et ducta ad villam Aurelianensem... (*Déposition de Simon Beaucroix.* — Quicherat, t. III, p. 78.)

passage d'un document d'un autre ordre. Le *Mystère du Siége d'Orléans*, œuvre dramatique, d'origine orléanaise, contemporaine, ou à peu près, du siége, retrouvée, elle aussi, en la bibliothèque Vaticane, dans le même fonds de Saint-Benoît-sur-Loire, et qui, selon de savants critiques, outre son intérêt littéraire, possède au point de vue historique, une certaine autorité, confirme, à son tour, les faits que je viens de citer.

Dans une des scènes de ce drame de 20,000 vers, les généraux tiennent conseil sur le chemin que doit suivre le convoi de ravitaillement, pour aller de Blois à Orléans. Le sire de Raiz et Ambroise de Loré, membres de ce conseil, s'expriment ainsi qu'il suit :

LE SIRE DE RAIZ

« Je doubte aller par la Beauce;
« Le plus fort des Anglois y est,
« Toute leur puissance et force,
« Et tout le pays à eulx est.
« Y nous pourroient donner arrest,
« S'i savoyent nostre venue,
« Et peut-être grand intérest
« Seroit à notre survenue.
« Si me semble que vauldrait mieulx
« Y aller devers la Sauloigne;
« Mieulx vault faire nostre besoigne,
« Et le dangier passer ainsi,
« Entrer par la porte Bourgoigne:
« Et yrons passer à Checy.

AMBROISE DE LORÉ

« Vous avez très bien dévisé,
« A Checy nous y fault aller
« Et est à vous bien advisé,
« Vous ne pourriez mieulx conseiller..... »

« Lors, ajoute le poète, partiront... et yront du consté de la Souloigne *droit à Chécy* (1). » (Pages 448 et 451).

L'accord et la netteté de ces témoignages semblent complètement infirmer le récit peu vraisemblable, d'ailleurs, que plusieurs historiens se sont transmis l'un à l'autre, en ce qui concerne le choix de la rive gauche pour la marche de l'expédition, malgré le vif désir de Jeanne de suivre la rive droite, à l'encontre des plus fortes bastilles du blocus.

Les généraux, selon ces auteurs, pour vaincre la résistance de la Pucelle, n'auraient rien trouvé de mieux que d'abuser de sa bonne foi naïve, et lui auraient persuadé qu'en traversant la Loire sur le pont de Blois, on prenait précisément la route qu'elle désirait.

Mais le lendemain 28, ajoutent-ils, Jeanne, des hauteurs d'Olivet, voyant le fleuve entre elle et la ville, et l'embarras momentané occasionné par les vents contraires et le retard des bateaux, aurait adressé aux chefs de vifs reproches de l'avoir ainsi trompée.

Ceux-ci, disent toujours ces auteurs, comprenant alors la faute qu'ils avaient commise, l'auraient humblement reconnue et auraient avoué à la Pucelle qu'elle avait raison contre eux tous quand elle voulait suivre la rive droite.

Malgré la respectueuse déférence due aux honorables historiens qui ont reproduit ce récit, il semble bien difficile d'admettre que Jeanne, avec son intelligence supérieure et sa constante préoccupation de faire lever le siége d'Orléans, fût demeurée dans cette incroyable ignorance de ne pas savoir sur quelle rive de la Loire était située la ville qu'elle avait, disait-elle, mission de délivrer; qu'au-

(1) Voir sur le *Mystère du siége d'Orléans*, publié en 1862 dans la collection des documents inédits de l'*Histoire de France*, la note XI, page 93, aux Notes et éclaircissements.

cun renseignement n'ait été pris par elle, soit en allant de Gien à Chinon, soit à Poitiers, soit à Tours, soit à Blois où elle résida trois jours pendant les préparatifs du convoi. Comment croire surtout que de grands officiers de la couronne, des amiraux, des maréchaux de France, ayant de si sages raisons pour préférer la rive gauche, au lieu de les faire loyalement connaître à la Pucelle, aient mieux aimé recourir à un misérable subterfuge, indigne de leur caractère et de la gravité de leurs fonctions?

Le 28 enfin, devant Orléans, un simple retard de quelques heures, dans l'arrivée des bateaux, pouvait-il suffire à ces éminents personnages, pour leur faire désavouer un plan mûrement étudié et jusqu'à ce moment couronné de succès; pour les déterminer à exprimer à Jeanne des regrets certainement peu sincères et à lui avouer humblement une faute... qui n'existait pas?

Les paroles adressées par Jeanne au Bâtard : « Vous avez cru me tromper, et vous vous êtes trompé vous-même, » s'expliquent d'une manière toute naturelle, comme on le verra dans la suite de ce récit.

J'ai eu déjà occasion de le remarquer, ce premier fait d'armes de la Pucelle est l'un des incidents de sa glorieuse vie où l'exactitude historique se trouve plus fréquemment entremêlée d'exagération légendaire. La mission de la critique est d'étudier leurs points de contact, de discerner la légende d'avec l'histoire et d'appliquer ses efforts à faire ressortir la vérité.

J'ai cru devoir, par ce motif, chercher d'abord, dans l'étude de cette expédition, à mettre en lumière le plan suivant lequel elle s'était accomplie et les sages motifs qui avaient fait adopter ce plan par les chefs.

Je reviens maintenant au point de départ, en essayant de retracer les principaux incidents du trajet.

§ 2. — Les incidents du trajet.

Le mercredi 27 avril, le convoi quittait Blois, pour se diriger vers Orléans.

Jeanne marchait près des chefs, à cheval, revêtue de son armure, précédée de son étendard, accompagnée de la petite maison militaire que le roi avait attachée à sa personne; mais elle avait voulu que des prêtres et des religieux, portant de pieuses bannières, fissent partie du cortége, qu'on chantât des cantiques et des hymnes, à la traversée des villages, et qu'on récitât, plusieurs fois le jour, des prières à haute voix.

Avec sa vive et pénétrante intelligence, la Pucelle avait compris que ces capitaines et ces soldats, aux mains desquels était remis le sort de la France, devaient avant tout retremper en des sentiments meilleurs la discipline et les mœurs, et que raviver, en leurs cœurs, le respect, le patriotisme et la foi, c'était créer, dans l'armée, l'unité d'action, sans laquelle il n'y a ni victoire ni salut.

L'aspect, à la fois religieux et militaire, du cortége de Jeanne était d'ailleurs beaucoup moins contraire aux habitudes du xve siècle qu'il ne le paraît aux nôtres.

L'institution des armées permanentes n'existait pas encore. Les troupes royales se composaient, en grande partie, de corps particuliers marchant sous les bannières seigneuriales ou militaires de chefs quasi-indépendants, qui, soldés eux-mêmes par le roi, payaient à leur tour les soldats par eux enrôlés (1).

Parfois, des corporations monastiques, des abbayes, des

(1) M. J. Loiseleur, *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans.* — Le P. Daniel, *Histoire de la milice française.* — M. Boutaric, *Institutions militaires de la France.*

populations tenues envers le souverain au service de la guerre, s'acquittaient de cette redevance féodale, sous les insignes religieux de la paroisse ou de la communauté.

Le pieux caractère que Jeanne imprimait à son escorte, ses exhortations et ses exemples tendaient donc à relever le cœur des soldats, sans toutefois heurter les mœurs de l'époque.

Le soir de la première journée, on coucha dehors en pleine campagne. Jeanne, avec cette virginale pudeur qui créait autour d'elle comme une atmosphère de décence et de respect, seule, au milieu de ces gens de guerre, ne voulut pas quitter son armure de fer.

Elle en eut *le corps meurtri*, dit son page Louis de Contes (1), et toutefois le lendemain matin, ajoute-t-il, elle communia en présence de l'armée. Plusieurs soldats, paraît-il, suivirent, dès ce moment, son exemple.

Dans l'après-midi du second jour, le jeudi 28 avril, on arriva près d'Orléans : Jeanne, des hauteurs d'Olivet, put apercevoir la ville, objet de sa mission spéciale et de ses ardentes préoccupations, où depuis longtemps, elle le savait, les cœurs et les mains se tendaient vers elle.

La petite armée descendit alors du coteau pour se rapprocher de la Loire, et, selon la déclaration du Bâtard, elle s'arrêta entre Saint-Jean-le-Blanc et le port *du Bouschet* (2), tandis que les chariots et le bétail continuaient leur marche, une lieue plus loin, vers les îles de Chécy.

Les assiégés avaient été prévenus par le messager de la reine de Sicile, Jean Langlois, bourgeois d'Angers, d'expédier des bateaux à Chécy, afin d'y recevoir les provisions de toute sorte qui leur étaient amenées. Pour

(1) *Déposition de L. de Contes.* — Quicherat, t. III, p. 67.
(2) Voir la pièce justificative B, page 106.

une cause aujourd'hui peu connue, peut-être uniquement par suite des vents contraires qui ne leur avaient pas permis de remonter à la voile, ces bateaux se trouvaient en retard.

Les sentinelles, qui, nuit et jour, faisaient le guet aux tours de Saint-Paul et de Saint-Pierre-Empont, avaient à peine signalé l'arrivée du convoi, que le Bâtard d'Orléans, accompagné de Thibaut de Termes et de quelques autres capitaines, se jeta dans une barque, traversa la Loire et vint, au port du Bouchet, se concerter avec les chefs de l'expédition.

Le vent continuait à souffler d'amont.

Jeanne, impatiente d'entrer dans la ville, voulait, avec le peu de bateaux qu'on eût pu se procurer, forcer le passage du fleuve, comme elle le fit victorieusement, le 7 mai, pour attaquer les Tourelles; mais ces jours d'enthousiasme et de victoire n'étaient pas encore venus.

Les généraux et Dunois lui-même, ainsi qu'il le déclara plus tard dans sa déposition (1), ne se crurent pas en force suffisante pour cette hardie manœuvre; ils ne voulurent pas, si près d'atteindre le but, risquer, en un échec possible, le sort d'une expédition jusqu'à ce moment préservée de tout revers, et ne jugèrent pas devoir se départir du plan arrêté en conseil.

Jeanne, s'approchant alors du lieutenant général : « Est-ce donc vous qui êtes le Bâtard d'Orléans? lui dit-« elle.

« — Moi-même, et bien heureux de votre arrivée.

« — Est-ce vous qui avez donné conseil de nous faire « venir par ce côté de la rivière, au lieu d'aller direc-« tement où sont Talbot et les Anglais?

(1) *Déposition de Dunois.* — Quicherat, t. IV, p. 3 et suiv.

— « Moi sans doute, mais de plus sages que moi ont « également émis cet avis, croyant la route que vous avez « suivie meilleure et moins périlleuse.

— « En nom Dieu, répliqua Jeanne, le conseil de « Dieu Notre Seigneur est plus sage et plus sûr que le « vôtre. Vous avez cru me tromper » (en me disant que sur cette rive gauche de la Loire il y avait moins de difficultés que sur l'autre), « et vous vous êtes trompé « vous-même ; car voici que je vous apporte le meilleur « secours que ville ou chevalier puisse obtenir, le secours « du Roi des cieux, qui, non pour l'amour de moi, mais « par sa volonté seule, à la prière de saint Louis et de « saint Charlemagne, a eu pitié d'Orléans, et n'a pas « voulu souffrir que les ennemis eussent à la fois le « corps du duc et sa ville (1). »

Et tout aussitôt, comme si le ciel eut voulu justifier la confiance de cette pieuse jeune fille, le vent, dont la direction était contraire et retenait les bateaux inactifs, changea subitement, dit Dunois, et permit de tendre les voiles et de se diriger vers Chécy. Le Bâtard les voyant passer, entra dans l'un d'eux avec Nicolas de Geresme, grand prieur de France en l'ordre de Rhodes, et, selon sa déposition, ce convoi de chalands vides put remonter à voiles par-delà l'église Saint-Loup, malgré les Anglais (2).

Le changement subit de la direction du vent fit, sur les personnes présentes à cette scène, une impression profonde qu'on retrouve mentionnée en toutes les chroniques et dans les principaux témoignages de l'enquête. Le départ des bateaux pour Chécy mit fin aux inquiétudes que leur retard avait suscitées d'abord.

(1) *Déposition de Dunois.* — Quicherat, III, p. 4 et suiv.

(2) *Ibidem*, p. 6. — Voir, sur ce point, la rectification proposée au texte de la déposition de Dunois, note XII, page 95.

Jeanne, à son tour, accompagnée de quelques chefs et d'une partie de l'escorte, remonta le fleuve en suivant le littoral, et, comme dit le *Journal du siège* : « feirent tant « que ilz vindrent jusques à ung villaige nommé Chécy, « là où ilz geurent la nuict ensuyvant... »

VI

DE CHÉCY A ORLÉANS.

§ Ier. — L'ENTRÉE DU CONVOI DANS ORLÉANS, PAR BATEAUX.

Un dernier effort restait encore à faire, un dernier obstacle à franchir ; ce fut l'œuvre de la journée du 29.

Les bateaux avaient pu, sans être inquiétés, remonter à voiles jusqu'à Chécy.

Le convoi, arrivé au bord du fleuve, le 28 au soir, stationnait vers l'île aux Bourdons, selon le récit des chroniques.

Jeanne, à Chécy avec quelques troupes, protégeait, contre toute tentative des Anglais de Jargeau l'embarquement des vivres et munitions dans les chalands envoyés de la ville.

Que le guet de Saint-Jean-le-Blanc eut été évacué, comme l'affirment Jean Chartier et la *Chronique de la Pucelle* (1), ou, comme le dit Simon Beaucroix, que les Anglais s'y fussent maintenus pour défendre le passage du fleuve, l'escorte française échelonnée sur le rivage, aux environs du port du Bouchet, tenait en respect toutes les garnisons de la rive gauche.

Ainsi protégé, avec une sage prévoyance, en amont par Jeanne d'Arc et le petit détachement qui l'avait suivie,

(1) Jean Chartier, *Hist. de Charles VII*, édit. 1661, p. 20. — *Chronique de la Pucelle*, édition Vallet de Viriville, pag. 283.

en aval par le reste de l'armée campée au port du Bouchet, le transbordement s'opérait sans inquiétude et presque sans danger.

Les assiégés n'attendaient que le signal pour attaquer la bastille Saint-Loup, selon qu'il avait été convenu à l'avance, afin de paralyser, par cette utile diversion, les efforts que les ennemis, cantonnés dans cette redoute, avaient, disait-on, l'intention de faire, pour arrêter au passage la flottille qui portait les provisions du convoi.

Les chalands, aux bords peu élevés, chargés à l'île aux Bourdons ou à l'île aux Bœufs, n'avaient plus ainsi qu'à descendre le courant, dans le bras méridional qu'ils avaient remonté sans obstacle à la voile, les larges îles boisées, de Saint-Loup, qui les séparaient du bras septentrional, les dérobant aux regards des Anglais, auxquels d'ailleurs la « grosse escarmouche des Orléanais devait donner à entendre ailleurs (1). »

Au débouché de ces deux îles, il était loisible à la flottille de s'engager entre la plage de l'église Saint-Aignan, sur la rive droite, et les îles *aux Toiles* et des *Martinets* qui protégeaient les bateaux contre l'artillerie des Tourelles; d'atteindre, sans trop de difficultés, la Tour-Neuve, qui formait l'angle sud-est des murs de la ville, et de s'abriter en toute sécurité dans les fossés de la porte de Bourgogne, alimentés par les eaux du fleuve auquel ces fossés venaient aboutir.

Ce plan paraît si clairement indiqué, il ressort si complètement de l'état des lieux à cette époque et de l'ensemble des dispositions militaires constatées dans les récits de l'expédition, qu'on est tenté de s'étonner qu'aucun doute sérieux ait pu s'élever à cet égard.

Aussi de graves historiens : MM. de Barante, Henri

(1) *Journal du Siége.* — Quicherat, t. IV, pag. 151.

Martin, Lebrun des Charmettes et M. le président Mantellier, n'ont-ils pas hésité à admettre, au moins en principe, ce mode d'entrée du convoi dans la ville assiégée.

Mais je ne dois pas laisser ignorer qu'un savant ingénieur, M. Jollois, dans son *Histoire du siége d'Orléans*, a cru devoir lui substituer une autre hypothèse, que des auteurs également recommandables : MM. Barthélemy de Beauregard, Wallon, Abel Desjardins, Villiaumé, etc., ont, d'après lui, trop facilement, peut-être, accueillie (1).

Selon M. Jollois, la Loire étant basse alors, les bateaux, qui avaient pu facilement remonter d'Orléans à vide, eussent manqué d'eau pour dériver à charge. Ils eussent été, de plus, foudroyés au passage par les bastilles de Saint-Jean-le-Blanc et de Saint-Loup.

Sous cette double crainte, dit l'honorable ingénieur, le convoi, au lieu de redescendre le fleuve, dut le traverser vers Chécy; puis, par les chemins de la rive droite, atteindre le faubourg Saint-Vincent, afin d'échapper à la bastille Saint-Loup, et, se glissant enfin entre les redoutes des assiégeants, pénétrer dans la ville par la porte de Bourgogne.

Cette hypothèse de M. Jollois repose, je suis forcé de le dire, sur de graves inexactitudes.

Pasquerel déclare, il est vrai, que les eaux de la Loire étaient basses ; mais l'auteur, orléanais et contemporain, de la *Chronique de l'Etablissement de la fête du 8 mai*, dit au contraire, on ne l'a pas oublié, que la *rivière coulait à plein chantier* (2). Entre ces deux affirmations opposées, la question reste au moins indécise.

(1) Jollois, *Histoire du siége d'Orléans*, 1833, p. 74.

(2) « Le dimanche 27 février, dit le *Journal du siége*, creut la rivière tant et si grandement, jusques aux canonnières des boulevers,

Quant à l'artillerie de Saint-Jean-le-Blanc, cet ouvrage militaire, fût-il encore au pouvoir de l'ennemi, n'était, d'après le *Journal du siége*, qu'un simple *guet* construit par les Anglais vers le 20 avril. En huit jours ils n'avaient pu certainement le rendre bien formidable, et c'est pour ce motif, sans doute, que Jean Chartier, d'accord avec la *Chronique de la Pucelle*, affirme que, dès l'arrivée des troupes françaises, il avait été évacué par les assiégeants.

Les menaces de la bastille Saint-Loup, bien qu'occupée alors à se défendre elle-même contre l'attaque des Orléanais, étaient assurément plus sérieuses. Mais il ne faut pas oublier que le chenal navigable était sur la rive gauche et que dès lors les chalands, qui descendaient à la rame, se trouvaient préservés de l'artillerie anglaise, par toute l'étendue du fleuve et par les îles larges et boisées, de *Saint-Loup*, qui en occupaient le milieu. C'est ainsi que la veille, ces bateaux avaient pu, au témoignage de Dunois, embarqué sur l'un d'eux, remonter vers Chécy, à vide et à pleines voiles, sans être inquiétés par l'ennemi.

Il faut surtout ne pas perdre de vue qu'au commencement du xve siècle, l'artillerie naissante était encore à ses débuts. Sa construction était aussi imparfaite que son tir mal servi ; un habile pointeur était assez rare pour que l'admiration des contemporains lui donnât, comme au célèbre artilleur des assiégés, Jean le Lorrain, une place et un nom dans l'histoire. Les grosses bombardes de l'époque, reliées par des cercles de fer à des pièces de charpente, faisaient, en réalité, d'après les récits du *Journal du siége*, beaucoup plus de bruit que de mal.

La descente par bateaux était évidemment le mode le

que les François d'Orléans cuidèrent fermement que les deux boulevers faiz par les Angloys sur celle rivière au droict de Sainct-Laurent et aussi celluy des Tourelles, fussent tous mynés et abattus... »

moins périlleux de pénétrer dans la place; on ne voit donc pas pour quel motif on eût voulu, de gaieté de cœur, braver le danger de faire passer un gros convoi de voitures et de bétail à travers les redoutes si serrées du blocus, difficulté considérable qui, précisément, avait motivé le choix de la rive gauche pour y conduire l'expédition.

De précieux documents, jusqu'à présent inédits, que j'ai rencontrés en nos archives municipales d'Orléans, semblent, au surplus, préciser définitivement de quelle manière et par quelle voie les vivres, partis de Blois le 27 avril, sont entrés dans la ville.

La déplorable mutilation de nos registres de comptes communaux, et particulièrement de ceux si précieux de l'année 1429, a, par bonheur, épargné un certain nombre de mandements originaux de paiement de cette époque, délivrés par les procureurs de la ville, sous le sceau de la prévôté et le contre-seing de Jehan Cailly, leur notaire. Or, sur quelques-unes de ces feuilles volantes de parchemin, si heureusement conservées, se trouve précisément inscrit le détail des sommes payées par le receveur des deniers communs, pour le déchargement, le transport, l'emmagasinage et le mesurage des blés venus de Blois, le 29 avril 1429; et ces titres constatent formellement que les blés étaient entrés par *chalands*, dans les fossés de la porte de Bourgogne, alimentés par la Loire.

La question paraît donc souverainement résolue par ces documents officiels.

Le savant abbé Dubois a, le premier, recueilli ces intéressants détails dans nos archives municipales et en a transcrit une notable partie dans le second volume de ses manuscrits. La mort ne lui a pas permis d'en déduire les

conséquences, en rectifiant ses premiers écrits, restés malheureusement inachevés. M. le président Mantellier les a de nouveau révisés. Je les ai vérifiés et complétés à mon tour avant de les classer en ordre pour les publier ici (1).

Ces mandements, dont sont extraits les articles de paiement ci-après, sont tous datés du 14 octobre 1429.

Ils m'ont paru mériter d'être textuellement reproduits.

1° *Blé, du 29 avril, amené par bateaux.*

« A Jehan Le Camus, pour bailler à quatre hommes qui « couchèrent *au chalan au blé*, la nuit que on l'amena : VIII « sous parisis.

« A Jehan Le Camus, pour bailler à certains compaignons « qui apportèrent le blé *du chalan* à la porte Bourgoigne et « qui aidièrent à charger les voittures : XII s. p.

« A Colin Nolet, sergent, et Jehan Caseau, nottaire, pour « leur sallaire d'avoir fait informacion, pour la ville, du blé « emblé (*pris*) *aux chalans :* XLIIII s. p. »

2° *Louage de greniers, pour recevoir le blé.*

« A Gilet Gueret, pour le louaige de son grenier où a « esté mis et distribué partie du blé amené de Blois *aux* « *deux fois*, par composition faicte avec lui : LXIIII s. p.

(1) Chacun de ces mandements de paiement, inscrit sur une feuille séparée, comprend une longue série de créances vérifiées et ordonnancées par les procureurs de la ville pour être acquittées par le receveur des deniers communs.

Ces diverses créances ne sont pas inscrites, en ces mandements, selon l'ordre chronologique des faits auxquels elles se rapportent, mais, d'ordinaire, à la date de leur vérification.

Il arrive donc souvent que le détail des paiements d'un même acte administratif se trouve scindé en plusieurs mandements, soit du même jour, soit de dates rapprochées. Il faut les y recueillir, puis les classer méthodiquement, pour connaître l'ensemble des faits et le total de la dépense.

« A Guiot Boilleve, pour le louaige de son grenier où a « esté mis la plus grant partie du blé de la ville et mesuré : « IIII l. p. »

3° *Portage de ce blé :*

« A Jehan le Camus, pour paier deux hommes qui ont ai- « dié à porter le blé derrenièrement amené : IIII s. VII « deniers parisis.

« A Jaquet Compaing, pour bailler aux porteurs de la « porte Bourgoigne, pour ce qu'ilz aidièrent à descharger « les blez qui derrenièrement furent amenez en cette ville : « XVI s. p.

« A Charlot l'Uillier, pour despence faicte en chargeant « ledit blé à la porte Bourgoïgne, et pour une femme qui « couzoit les poiches qui estoient despecées : II s. VIII d. p.

« A Guillot Toët, porteur, pour le sallaire de lui et de « XXIIII porteurs qui ont porté le blé de la ville, de la porte « Bourgoigne en grenier, par marchié fait avec eulx : VII l. « IIII s. p. »

4° *Transport par voitures.*

« A Colin Gallier, pour huit voictures de ses chevaulx et « charrette d'avoir mené de la porte Bourgoïgne en « l'ostel Guiot Boilleve partie du blé de la ville naguières « amenés de Blois : à XVI d. p. la voitture, valent X s. « VIII d. p.

« A Bernart du Puy, voicturier, pour trois arres (1) de « sa voicture à amener ledit blé : IIII s. p.

« A Caseau, pour deux arres de semblable cause : « II s. VIII d. p.

(1) Arres, *arroy*. du mot latin *arraiare*. harnacher un cheval. — Voir Du Cange. *Glossaire*, aux mots *arraiare*, *arrayamentum*, *arrer*.

« A Jehan Le Camus, pour bailler au varlet de Saint-
« Marc pour trois arres, pour semblable cause : IIII s. p. »

5° *Contrôle du transport :*

« A Raoulet de Recourt, pour despense faite par lui,
« Fouquet Rose et autres, qui tailloient (*marquaient sur*
« *des tailles*) les arres dudit blé au long des rues, IIII s. p. »

6° *Mesurage du blé, dans les greniers* :

« A Pierre Novion, pour son sallaire de douze journées
« qu'il a vacquées à mesurer le blé de la ville, à IIII s. p.
« par jour, valent : XLVIII s. p.

« A Jehan Cailly, notaire, pour plusieurs journées
« d'avoir vacqué à mesurer le blé, etc... VI l. p.

« A Guiot Boilleve, pour despense faicte en son hostel
« quand on mesura le blé, par Jehan Marchoasne, Jehan
« Martin, Cailly et autres : IIII s. p. (1). »

A côté de ces précieux renseignements sur l'entrée *par bateaux* du convoi du 29 avril, un détail inattendu est tombé sous mes yeux, lequel, malgré sa brièveté et bien que se rattachant au convoi du 4 mai, c'est-à-dire à des faits postérieurs à ceux qui concernent cette étude, m'a paru mériter d'être particulièrement signalé.

Dans l'un de ces mandements de paiement du 14 octobre 1429, on lit l'énonciation suivante :

« *Item* payé à Jehan de la Rue pour despense faicte
« en son hostel par les nottoniers (*bateliers*) qui ame-
« nèrent les blés *qui furent amenés de Blois le* IIIIe *jour*
« *de may* : XIII livres XIII s. p. »

Ce texte est formel, et le chiffre relativement élevé de la dépense montre que les *nottoniers* qui transporté-

(1) Mandements de paiement du 14 octobre 1429. — Archives municipales d'Orléans.

rent les blés amenés le 4 mai étaient en grand nombre, et conséquemment que l'arrivage était considérable.

On a pu déjà remarquer, dans un des paiements ci-dessus reproduits, que Gilet Guéret avait loué son grenier pour y mettre partie du blé *amené de Blois aux deux fois.*

Or, on avait regardé comme certain, jusqu'ici, que le second convoi, amené de Blois à Orléans sous le commandement de Dunois, le 4 mai 1429, était entré en ville en suivant la voie de terre, à travers les bastilles de la rive droite.

La note inscrite dans les comptes publics, et dont l'affirmation si précise ne peut admettre d'équivoque, tendrait à prouver, au contraire, que, le 4 mai, de même que le 29 avril, les blés descendirent encore par la Loire.

Ce fait curieux, et jusqu'à présent inconnu, fournirait au besoin une preuve nouvelle du *complet* investissement de la ville, puisque le 4 mai au matin (l'attaque et la prise de la bastille Saint-Loup n'ayant eu lieu que le soir) (1), Dunois, lui-même, marchant à la tête d'un corps de troupes considérables, accompagné du maréchal de Raiz, du maréchal de Sainte-Sévère, etc., et secondé par une sortie de cinq cents hommes de la garnison commandés par La Hire, Villars, Florent d'Illiers et la Pucelle (2), n'aurait pas osé faire passer à travers les redoutes ennemies le convoi de blé qu'il amenait de Blois et l'aurait expédié par le fleuve.

S'il était vrai, comme le veulent quelques historiens, qu'au nord-est de la place et à l'entrée de la forêt, précisément au point par où Dunois arrivait avec ses capitaines et ses hommes d'armes, une large trouée de près

(1) *Journal du siége*, et lettre de Charles VII aux habitants de Narbonne. — Quicherat, t. IV, p. 156, et t. V, p. 101.

(2) *Journal du siége.* — *Ibid.*

de quatre kilomètres fût demeurée ouverte et inoccupée par l'ennemi, il faut reconnaître que le Bâtard si bien accompagné de généraux et de soldats, et si bien soutenu par la Pucelle, n'osant faire entrer son convoi de blé par cette béante ouverture et préférant le confier aux hasards du fleuve, aurait fait preuve d'une timidité qu'on n'est pas accoutumé de rencontrer en lui.

C'était au contraire une sage et prudente prévoyance, si, comme tout l'indique, le blocus était devenu complet par la construction de la bastille de Fleury.

Une autre observation pourrait ressortir encore du fait constaté par les comptes de ville. La première attaque de la bastille Saint-Loup avait été, le 29 avril, concertée à l'avance, pour favoriser, par une utile diversion, la descente de la flottille chargée de vivres. Les blés du second convoi ayant, paraît-il, descendu aussi par le fleuve, la nouvelle attaque du 4 mai qui débuta par un échec, puis, grâce à l'intervention de la Pucelle, devint la première de ses victoires, n'aurait-elle pas eu, cette fois encore, pour but primitif, une simple diversion destinée à faciliter, comme au 29 avril, le passage de ce second convoi ?

Je me borne à ce rapide aperçu d'une question étrangère, je le répète, à l'objet de cette étude, et dont l'examen approfondi m'entraînerait hors du cadre que je me suis tracé.

§ 2. — JEANNE D'ARC A CHÉCY. — SON ENTRÉE A ORLÉANS.

Les promesses de Jeanne s'accomplissaient à la lettre. Elle avait dit à Poitiers : « Nous mettrons les vivres dedans Orléans, à notre aise, et il n'y aura Angloys qui fasse

semblant de l'empescher (1). » Et, selon qu'elle l'avait annoncé, un convoi considérable venait de franchir, sous les yeux de l'ennemi, la chaîne de forteresses dont il croyait avoir scellé les derniers anneaux.

Les assiégés renaissaient à l'espérance; ce succès inattendu était pour eux comme l'aurore du salut. Ils appelaient de leurs prières et de leurs vœux la libératrice envoyée du ciel.

Jeanne, non moins impatiente d'achever l'œuvre que lui avaient confiée ses *voix*, comptait, pour les combats qu'elle allait soutenir, sur la petite armée dont elle avait épuré les mœurs.

Aussi, lorsque les chefs de l'escorte, jugeant leur tâche accomplie par l'entrée du convoi dans la ville, donnèrent à leurs troupes l'ordre du retour à Blois, Jeanne se montra-t-elle «émue et courrouchiée,» racontent les chroniques.

Elle ne voulait pas se séparer de ces hommes qui, sur ses vives instances, avaient mis ordre à leur conscience (*in bono statu*) et s'étaient rendus dignes d'accomplir les desseins de Dieu sur la France. Avec eux, disait-elle, elle ne craignait rien de la puissance des Anglais; — sans eux, elle refusait d'entrer dans la ville.

Mais les ordres étaient formels. Les conseillers du roi, dans leur circonspection, souvent excessive, ne voulaient rien tenter pour la levée du siége, avant d'avoir réuni des forces imposantes (2).

(1) *Chronique de la Pucelle*, publiée par M. Vallet de Viriville. — Chap. 42, pag. 278

(2) On lit dans plusieurs historiens modernes que le retour de l'armée à Blois avait pour but d'y trouver un pont qui lui permît de traverser la Loire, les ponts d'Orléans, de Meung, de Beaugency et de Jargeau étant au pouvoir de l'ennemi. Cette explication semble, il faut l'avouer, assez peu vraisemblable. Si l'escorte française eût réel-

Le Bâtard s'interposa entre Jeanne et les chefs. Il la conjura de ne pas résister aux vœux des habitants qui la demandaient avec tant d'ardeur, et fit promettre aux capitaines de revenir immédiatement, avec un second convoi.

Jeanne se rendit enfin à ces instances. Après avoir obtenu que les prêtres et son aumônier Pasquerel retournassent avec l'armée jusqu'à Blois, elle entra dans une barque avec Dunois, La Hire, ses deux frères, etc., et suivie d'une escorte d'environ deux cents lances, elle traversa la Loire et aborda à Chécy.

Des bourgeois d'Orléans, des capitaines, des hommes d'armes l'y avaient déjà précédée.

« ... Au-devant d'elle, alla jusques au village de Chécy, « dit le *Journal du siége*, le Bastart d'Orléans, et autres « chevaliers, escuyers et gens de guerre, tant d'Orléans « comme d'autre part, moult joyeulx de la venue d'elle, « qui tous luy feirent grant révérence et belle chière et si « feist-elle à eulx.... et aussy des bourgoys d'Orléans qui « luy estoyent allez au devant... (1). »

La route pourtant n'était pas sans danger. Les garnisons des bastilles de Saint-Loup et de Fleury faisaient dans la campagne de fréquentes excursions, et *destroussaient* sans pitié les vignerons, les marchands et laboureurs qu'elles rencontraient désarmés (2).

lement voulu traverser la Loire près d'Orléans, il lui eût suffi, pour effectuer ce passage à Chécy, d'installer quelques bateaux, en va-et-vient, sur les deux bras du fleuve.

La petite armée qui escortait le convoi n'avait vraisemblablement pour mission que de le protéger jusqu'à son entrée dans la ville. Ce but atteint, elle retournait à Blois pour y recevoir de nouveaux ordres.

(1) *Journal du siége.* — Quicherat, t. IV, p. 152.

(2) *Ibid.*, pag. 136 et 149.

Messeigneurs, qui vouldra venir
Droit à Checy, nous y allons :
Mès aussi, pour vous advertir,
A Saint-Loup les Angiois y sont,
Et ung grant bouloart y ont.
Dangier y est, comme je croy,
Pour y passer, ne le ferons,
Mais yrons passer à Semoy (1) :

fait-on dire au Bâtard lui-même, dans le *Mystère du siége d'Orléans* (vers 11,616, page 453).

Mais nul obstacle ne pouvait arrêter l'élan qui entraînait les populations vers la Pucelle.

En touchant le sol de Chécy, commune fort considérable alors (2), la première pensée de Jeanne, selon sa pieuse habitude (3), fut, sans doute, d'aller se prosterner au pied des vénérables sanctuaires consacrés, en cette paroisse, par le souvenir de saint Germain d'Auxerre et de saint Louis.

A quelque distance et au nord-est des deux églises, existait, à Chécy, un antique manoir dont les seigneurs comptaient, dès le XIIe siècle, parmi les chevaliers qui relevaient du roi par son Châtelet d'Orléans (4).

Deux notables Orléanais l'habitaient en 1429 : Guy de Cailly, dont un des proches, Jehan Cailly, a son nom inscrit

(1) Semoy, commune à cinq kilom. N.-E. d'Orléans.

Voir, sur le trajet par Semoy, la note XIII, page 97, aux Notes et éclaircissements.

(2) Voir, sur la commune de Chécy et ses deux églises, la note XIV, page 98, aux Notes et éclaircissements.

(3) *Déposition de Jean d'Aulon.* — Quicherat, t. III, page 218.

(4) Dès le XIIe siècle, Hervé de Reuilly (*Herveus de Ruello*) figure dans le cartulaire de Philippe Auguste au nombre des seigneurs qui, à Chécy, « tenaient du Roi, à cause de son Chastelet d'Orléans. » (*Manuscrits d'Hubert à la Bibliothèque d'Orléans*, t. Ier, p. 101)

à toutes les pages des comptes municipaux de cette époque, et Robin Boillève, frère de Guiot Boillève, un des douze procureurs de la ville (1).

Là s'étaient réunis tous ceux qui, d'Orléans, accouraient au-devant de la Pucelle, « pour lui faire grande révérence et belle chière, » suivant la naïve expression des chroniques, et se concerter avec elle sur son entrée dans la ville.

Jeanne, après tant d'épreuves, atteignait donc enfin le but de ses désirs : elle touchait aux portes d'Orléans ; elle allait passer, la tête haute, entre les redoutes ennemies, à cheval, la visière levée, sa bannière fièrement portée devant elle, bravant non-seulement les Anglais de la bastille Saint-Loup, mais ceux de Fleury et de Saint-Pouair qui voudraient leur venir en aide.

Les capitaines obtinrent toutefois de Jeanne qu'on attendrait la fin du jour pour se mettre en marche, afin, lui dirent-ils, d'éviter l'encombrement du peuple, à son entrée dans la ville ; sans doute, aussi, par une sage mesure de prudence.

« ... Et là, conclurent tous ensemble qu'elle n'entreroit « dedans Orléans jusques à la nuict, pour éviter le tumulte « du peuple, et que le mareschal de Rays, et messire « Ambroys de Loré, qui, par le commandement du roy, « l'avoient conduicte jusques là, s'en retourneroyent à « Bloys, où estoient demourez plusieurs seigneurs et gens « de guerre Françoys : ce qui fut faict (2)... »

Un grave magistrat, Charles du Lis, avocat général à la cour des aides, nous a transmis, sur ce séjour de Jeanne

(1) Titres particuliers du domaine de Reuilly.

(2) *Journal du siége.* — Quicherat, t. IV, p. 152.

d'Arc à Chécy, d'intéressants détails, appuyés sur des documents qui ne sauraient être contestés.

Charles du Lis était neveu au cinquième degré de la Pucelle. Il descendait directement de Pierre d'Arc ou du Lis, frère puîné de l'héroïne, auquel le duc d'Orléans fit, en 1443, donation, en usufruit, de l'*Isle-aux-Bœufs ;* et, comme s'il eût voulu retremper son nom aux sources de son illustration première, Charles du Lis avait pris pour épouse Catherine de Cailly, arrière-petite-fille de Guy de Cailly, qui, le 29 avril 1429, eut l'heureuse fortune de recevoir, sous son toit, la libératrice de la France (1).

Charles du Lis consacra les longues études d'une vie laborieuse et honorée aux souvenirs qu'il était fier de perpétuer. Mieux que personne, il put recueillir, en ses traditions et ses titres de famille, des renseignements précieux (2).

Dans son *Traité sommaire, tant du nom et des armes*

(1) Catherine de Cailly était sœur de Jacques de Cailly, seigneur de Reuilly et de la Motte-Chécy, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, père du chevalier de Cailly, l'aimable et gracieux poète du XVIIe siècle, plus connu, dans le monde littéraire, sous le pseudonyme de chevalier d'Aceilly.

Voir, sur la famille de Cailly, la note XV, page 99, aux Notes et éclaircissements.

(2) « ... On peut mettre les écrits de Charles du Lis au rang des « plus instructifs et des plus précieux pour l'histoire de la Pucelle. « Les renseignements qu'il a reunis sont d'un ordre sérieux, positifs « et puisés, pour la plupart, aux sources les plus respectables et les « plus pures. La manière dont l'auteur les met en œuvre atteste de « sa part un esprit droit, méthodique, éclairé, animé d'un amour sin- « cère de la vérité..... » (Notice sur Charles du Lis et ses écrits, par M. Vallet de Viriville, professeur à l'Ecole des Chartes. — Paris, Aubry, 1856.)

que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans et de ses frères, publié en 1628, sous les auspices et presque avec le concours de l'illustre auteur des *Recherches de la France*, son commensal et son ami (1), il s'exprime ainsi qu'il suit :

« ... Quand, par l'inspiration de Dieu, la Pucelle vint « pour faire lever le siége d'Orléans, elle arriva pre- « mièrement au village de Chécy sur Loire, distant de « deux lieues de ladite ville, où elle fut logée au fort, qui « estoit lors en la terre de Reuilly, qui est le premier et « le plus ancien fief de la paroisse dudit Chécy, le sei- « gneur duquel lieu, nommé Guy de Cailly, fut tellement « espris des vertus célestes de la dite Pucelle, qu'il « s'adonna du tout à la suivre et servir en toutes les sail- « lies, assauts et combats qu'elle fit, jusques au der- « nier... (2).

« Ce qui fut cause que ladite Pucelle, peu de temps « après, en juin 1429, fit donner des lettres de confir- « mation de l'ancien annoblissement audit Guy de Cailly, « avec permission de porter pour armes.... trois têtes de « chérubins ailées et barbelées de gueulles en champ « d'argent, comme elles se trouvent dès le mesme temps « peintes, gravées et conservées jusques aujourd'huy (3)... »

Ces lettres-patentes, données par Charles VII en faveur de Guy de Cailly et datées de Sully-sur-Loire, en juin

(1) Lettres d'Estienne Pasquier à Charles du Lys et à Catherine de Cailly. — Œuvres d'Est. Pasquier, t. II, p. 643, 667, etc.

(2) *Traité sommaire tant du nom*, etc., *que de la naissance et parenté de la Pucelle...* par Ch. du Lis, in-4°. Paris 1628, p. 50 et 51, — et p. 90 et 91 de la nouvelle édition, avec notice sur Ch. du Lis, par M. Vallet de Viriville. Paris, Aubry, 1856.

(3) Ces armes, en effet, ont toujours été celles des diverses branches de la famille de Cailly.

1429, ont été publiées par M. Quicherat dans son savant recueil. On y lit :

« ... Informé des loyaux services dudit Guy de Cailly, « et sachant qu'il a favorisé de tout son pouvoir le zèle « de ladite Jeanne à notre égard, en l'accueillant en son « château de Reuilly, près Chécy, avant qu'elle n'entrât « dans Orléans... En considération, d'ailleurs, des autres « bons et nombreux services qu'il nous a rendus dans le « passé et promet de nous rendre à l'avenir, nous lui con- « férons la noblesse, à lui et à ses descendants, et lui « accordons de porter pour armes : *d'azur rehaussé « d'argent, à trois têtes de chérubins, ailées et barbe- « lées de couleur flamboyante, qui est d'or ombré de « gueules* (1)... »

Les faits recueillis par Charles du Lis, confirmés, dès l'origine, par l'assentiment de l'illustre Estienne Pasquier (2), ont été acceptés et reproduits par Mathieu de Goussancourt (3), Lebrun des Charmettes (4), l'abbé Dubois (5), Vergnaud-Romagnési (6), Lottin (7), et tout récemment par M. le président Mantellier, aujourd'hui membre correspondant de l'Institut, dans son érudit et substantiel ouvrage (8).

(1) Quicherat, t. V, p. 342 et suiv. — Voir, aux pièces justificatives, D, page 107, le texte latin de ce passage des lettres-patentes.

(2) Œuvres d'Estienne Pasquier, t. II, p. 643.

(3) Mathieu de Goussancourt : *Martyrologe des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.*

(4) Lebrun des Charmettes : *Histoire de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 17.

(5) Manuscrits de l'abbé Dubois à la Bibliothèque d'Orléans.

(6) Vergnaud-Romagnési : *Histoire de la ville d'Orléans*, p. 628.

(7) Lottin : *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, t. Ier, p. 229.

(8) Mantellier : *Histoire du siége d'Orléans*, page 86.

D'après ces graves témoignages dont aucun document historique n'a, jusqu'à ce jour, infirmé l'autorité, ce serait donc du vieux manoir de Reuilly que, le vendredi 29 avril 1429, Jeanne, à cheval, armée de toutes pièces, accompagnée du Bâtard d'Orléans, du maréchal de Boussac, des capitaines, des bourgeois et de ses frères, serait partie, vers six heures du soir, pour entrer à Orléans par le faubourg de Bourgogne. Confiante en sa mission et en Dieu, elle passait ainsi hardiment au pied de la forte bastille de Saint-Loup, tandis que les Anglais, frappés d'une terreur secrète, restaient immobiles en leurs remparts, sans rien oser, pour répondre à ce fier défi.

Le fidèle tableau de l'entrée de Jeanne d'Arc en nos murs nous a été retracé par le *Journal du siége*, en des termes simples et émus, que je craindrais d'affaiblir en y changeant un seul mot :

« ... Ainsi, comme à huyct heures au soir, malgré tous « les Angloys qui oncques n'y mirent empeschement au- « cun, elle y entra armée de toutes pièces, montée sur « ung cheval blanc; et faisoit porter devant elle son estan- « dart, qui estoit pareillement blanc, ouquel avoit deux « anges tenans chacun une fleur de liz en leur main; et « ou panon estoit paincte comme une Annonciacion (c'est « l'image de Nostre-Dame, ayant devant elle ung ange « luy présentant un liz).

« Elle ainsi entrant dedans Orléans, *avoit à son cousté* « *senestre le Bastart d'Orléans*, armé et monté moult ri- « chement. Et aprez, venoyent plusieurs autres nobles et « vaillans seigneurs, escuyers, cappitaines et gens de « guerre... et aussy des bourgoys d'Orléans qui luy es- « toient allez au-devant. D'autre part la vindrent rece- « voir les autres gens de guerre, bourgoys et bourgoyses

« d'Orléans, portant grand nombre de torches et faisant « autel joye comme se ilz veissent Dieu descendre entre « eulx, et non sans cause, car ilz avoient plusieurs en- « nuys, travaux et peines, et qui pis est grant doubte de « non estre secouruz, et perdre tous corps et biens. Mais « ilz se sentoyent jà tous reconfortez, et comme désas- « siégez, par la vertu divine qu'on leur avoit dit estre « en ceste simple Pucelle, qu'ilz regardoient moult affec- « tueusement, tant hommes, femmes que petits enfants. « Et y avoit moult merveilleuse presse à toucher à elle, « ou au cheval sur quoy elle estoit, tellement que « l'un de ceulx qui portoient les torches s'approucha tant « de son estandart que le feu se print au panon. Pour- « quoi elle frappa son cheval des esperons, et le tourna « autant gentement jusques au panon, dont elle en estan- « gnit le feu, comme se elle eust longuement suyvy les « guerres; ce que les gens d'armes tindrent à grans mer- « veilles, et les bourgoys de Orléans aussi; lesquelz l'ac- « compaignèrent au long de leur ville et cité, faisant « moult grant chière, et par très grant honneur la con- « duisrent tous jusques auprez de la porte Regnart, en « l'hostel de Jacques Boucher, pour lors thrésorier du « duc d'Orléans (1), où elle fut reçeue à très grant joye, « avecques ses deux frères, et les deux gentilzhommes et « leur varlet, qui estoient venuz avecques eulx du pays « de Barroys (2)... »

J'avais dessein de terminer ici le récit de la glorieuse expédition que je me suis proposé d'étudier ; mais, en cette page d'un intérêt si touchant, je ne puis passer sous silence

(1) Voir, sur le trésorier général Jacques Boucher, la note XVI, page 101, — et les pièces justificatives H et L, pages 108 et 109.

(2) *Journal du siége.* — Quicherat, t. IV, p. 152 et 153.

un détail que je n'ai vu signalé nulle part, et qui, tout minime qu'il paraisse, peint au vif, dans leur inconsciente naïveté, les sentiments des populations d'alors envers l'héroïque jeune fille pour laquelle battaient tous les cœurs.

« ... Elle ainsi, » venons-nous de lire au *Journal du siége*, « entrant dedans Orléans, *avoit à son cousté senestre* « le Bastart d'Orléans, armé et monté moult richement. « Et aprez venoyent plusieurs autres nobles et vaillants « seigneurs, escuyers, cappitaines, etc., etc. »

Les choses, ce me semble, n'ont pas dû tout à fait se passer comme les raconte le chroniqueur orléanais.

Le Bâtard d'Orléans, lieutenant général du roi pour le fait de la guerre, frère et représentant du prince apanagiste (1), *moult richement armé et monté*, escorté d'environ deux cents lances, suivi vraisemblablement des canons amenés de Blois, s'était bien certainement, comme l'exigeaient son rang personnel et son commandement militaire, mis à la tête du cortége, et, par une flatteuse distinction, il avait placé Jeanne d'Arc à sa *droite*.

Les *nobles et vaillants seigneurs, escuyers et cappitaines* ne venaient qu'après eux.

Mais tel était le prestige qui déjà s'attachait à la Pucelle que, par une sorte de mirage intellectuel, l'imagination populaire absorbait instinctivement le chef lui-même et le héros du siége dans le rayonnement de la vierge de Domremy.

Jeanne, pour cette foule émue, n'est donc pas *à la*

(1) Le Bâtard d'Orléans recevait, à l'époque du siége, du duc Charles d'Orléans son frère, une pension annuelle de mille livres tournois, somme considérable pour le temps. — Voir pièce justificative E, page 108.

droite du Bâtard ; c'est le Bâtard qui est à *la gauche* (*au costé senestre*) de Jeanne ; c'est Jeanne seule que le peuple voit à la tête du cortége, elle que le Bâtard accompagne, elle que suivent les seigneurs, capitaines et gens de guerre; le lieutenant-général du roi n'est plus, aux yeux de tous, que l'humble lieutenant de la libératrice envoyée du ciel.

Ce curieux déplacement des rangs et des personnes est si fortement gravé dans la pensée, qu'il vient naïvement se retracer sous la plume du narrateur.

Cette transformation de la réalité des choses, dans l'esprit des populations, n'est pas, d'ailleurs, un fait unique et isolé; j'en pourrais citer de nombreux exemples.

Ainsi, bien qu'en cette expédition, la Pucelle n'eût réellement aucun commandement effectif, l'auteur de la *Chronique de l'établissement de la fête du 8 mai* n'hésite pas à écrire : « ... *fut baillé à ladicte Jehanne*, Mgr de Raiz, mareschal de France et plusieurs autres capitaines... »

Eberhard de Windecken dit à son tour : « La Pucelle partit avec sa bannière, *conduisant avec elle* le maréchal de Boussac, le sire de Gaucourt, le sire de Raiz, » etc.

Et le 9 mai 1429, Guillaume Giraut, notaire au Châtelet d'Orléans, écrivait de sa main, pour ses souvenirs personnels, sur son registre de minutes :

« Le samedi après l'Ascension, *par miracle le plus* « *évident qui eust été apparent puis la passion de Nostre-* « *Seigneur*, fut levé le siége que lesditz Anglois avoient « mis ès thorelles du bout du pont d'Orléans..... »

Ces révélations instinctives des sentiments populaires, ces formules parfois excessives d'une enthousiaste gratitude, méritent d'être signalées et recueillies.

Elles constatent, mieux que ne le feraient de longs discours, un fait sans exemple dans l'histoire : le merveilleux prestige qui s'attachait à une jeune paysanne de dix-sept ans, sous l'unique influence de sa vertu, de son patriotisme et de sa foi ; l'éblouissante auréole dont semblait resplendir son front virginal, au point de fasciner les regards ; l'action providentielle de cette pure et noble enfant sur les faits, les hommes et les idées de son temps.

VII

CONCLUSION.

J'achève ici la tâche que je m'étais imposée.

J'avais cru rencontrer, en des écrits très-recommandables d'ailleurs, quelques inexactitudes d'ensemble et de détail, dans le récit de la première expédition de la Pucelle.

Sans manquer à la juste déférence due à des travaux dignes de reconnaissance et de respect, j'ai cru pouvoir déduire d'un examen attentif, appuyé de documents nouveaux, des appréciations différentes en quelques points de celles émises par leurs honorables auteurs.

J'ai pu me tromper, à mon tour; l'amour de la vérité, qui m'a seul guidé au cours de cette étude, sera, du moins, mon excuse.

En ces recherches, qui n'ont pas été sans labeur, j'ai été heureux de retrouver, à chaque pas, l'irrécusable et glorieux témoignage de la généreuse abnégation des Orléanais, nos pères, de leur admirable dévouement aux grands intérêts du pays, de leur modeste et inépuisable munificence.

Si la Providence a daigné susciter, en leur faveur, la merveilleuse intervention qui restera l'éternel honneur de notre cité et le prodige de l'histoire, on peut dire, au moins, que par leur patriotisme et leur courage, ils avaient su mériter ce bienfait.

Ce n'est pas non plus sans quelque satisfaction que j'ai pu rattacher par des liens plus étroits, à l'immortel épisode de Jeanne d'Arc, le nom d'une commune rurale où vivent pour moi de chers et inaltérables souvenirs.

J'ai aimé à rappeler aux laborieux cultivateurs, au milieu desquels j'ai passé ma vie, que sous un toit de leur antique paroisse, Jeanne reçut les premiers hommages de la noble cité qu'elle venait affranchir; que dans leur belle et vénérable église, agenouillée, pour la première fois, au pied d'un autel orléanais, elle y versa, sur la patrie en danger, ses prières et ses larmes (1).

Notre vieux sol de France est si profondement imprégné de gloire et d'honneur, qu'il n'est pas un simple village qui n'ait sa modeste couronne de récits dignes de mémoire, pas un monument oublié qui, religieusement interrogé, ne redise l'echo lointain de pieux ou patriotiques souvenirs.

(1) Voir la pièce justificative M, page 110.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

NOTE Ire

(Page 2).

ÉQUIPEMENT DE LA PUCELLE : COMPOSITION DE SA MAISON MILITAIRE.

Jeanne, après les interrogatoires de Poitiers, reçut, en don, de Charles VII, une armure complète et un étendart.

On lit en effet ce qui suit dans le 13e et dernier compte d'Hémon Raguier, trésorier des guerres, dont l'original était déposé à la Chambre des Comptes de Paris (1) :

« ..... Ou mois d'avril MCCCCXXIX après Pasques, de l'ordonnance « et commandement du Roy notre sire, a été payé et baillé par « ledit thresorier (Me Hémon Raguier), c'est assavoir : — à Jehan de « Mès pour la despense de la Pucelle, 200 livres tournois. — Au « maistre armurier, pour un harnois complet pour ladite Pucelle, « 100 livres tournois. — Audit Jehan de Mès et son compaignon « pour luy aidier à avoir des harnois, pour eulx armer et habiller, « pour estre en la compaignie de ladite Pucelle, 125 livres tournois « — Et à Hauves Poulnoir, peintre, demeurant à Tours, pour avoir « peint et baillé estoffes pour ung grant estendart et ung petit pour « la Pucelle, 25 livres tournois. — Comme il appert par lectres pa- « tentes du Roy nostre dit seigneur données à Chinon le Xe jour de « may oudit an MCCCCXXIX, adressantes à M. Regnier de Boulligny, « général conseiller de toutes les finances..... »

(Quicherat, t. V, p. 257 et 258. — J. Loiseleur, *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans pendant le siége de* 1428).

Le duc Jean d'Alençon, gendre de Charles d'Orléans, voulut aussi

(1) Une copie manuscrite de ce document existe à la Bibliothèque d'Orléans; une autre a été récemment retrouvée et recueillie par M. le Vte Maxime de Beaucorps au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; un fragment de ce compte a été publié par de La Roque au chapitre 43 de son *Traité sur la noblesse.*

concourir à l'armement de Jeanne en lui faisant présent d'un cheval : ..... *in quo loco* (à Tours) *dominus dux Alenconii dedit eidem Johannæ unum equum (Déposition de Louis de Contes.* — Quicherat, t. III, p. 66.)

Quant à son épée, Jeanne déclara elle-même, au cours de son procès, qu'instruite par *ses voix* qu'une épée, sur laquelle étaient gravées cinq croix, se trouvait cachée derrière l'autel de Sainte-Catherine de Fierbois, elle avait écrit aux prêtres de cette paroisse de vouloir bien la lui donner ; qu'ils s'étaient empressés de le faire, après avoir enlevé la rouille dont l'épée était couverte et l'avoir mise dans un fourreau de velours vermeil.

Cette épée, disait-elle, lui était chère, parce qu'elle avait été trouvée dans une église dédiée à sainte Catherine, qu'elle vénérait particulièrement. (Quicherat, t. I, p. 76.)

La maison militaire donnée à Jeanne d'Arc par Charles VII se composait :

1° De deux pages, Louis de Contes et Raymond (*Déposition de L. de Contes.* — Quicherat, III, p. 66);

2° D'un maître d'hôtel chargé spécialement de veiller à sa personne, Jean d'Aulon, brave chevalier, renommé entre tous pour sa sagesse et sa prud'hommie (*Déposition de Dunois et de d'Aulon.* — Quicherat, t. III, p. 15 et 210);

3° D'un chapelain, frère Pasquerel, moine augustin, que ses frères lui avaient présenté et recommandé à Tours, et qui ne la quitta plus, jusqu'à la fatale journée de Compiègne ;

4° De Jean de Metz et de Bertrand de Poulengy, qui l'avaient amenée de Vaucouleurs ;

5° De deux hérauts ou messagers, Guienne et d'Ambleville. (Quicherat, t. III, p. 26 et 107.)

6° Ses deux frères, Jean et Pierre d'Arc, qui n'avaient pas tardé à la rejoindre et l'accompagnèrent pendant toute la durée de sa mission, faisaient également partie de sa maison.

7° Un clerc, nommé Mathelin Raoul, paraît de plus avoir été, sous le nom de *clerc de la Pucelle*, attaché à la suite de Jeanne d'Arc, pour subvenir à ses dépenses. (13° compte d'Hémon Raguier.— Quicherat, t. V, p. 265 et 267).

NOTE II

(Page 8).

TRANCHÉES INTERMÉDIAIRES DESTINÉES A RELIER L'UNE A L'AUTRE LES FORTERESSES DU BLOCUS.

Trois témoignages contemporains constatent l'existence de ces tranchées intermédiaires, construites par les assiégeants pour former autour de la ville une ligne complète d'investissement.

1° On lit dans le *Journal du siége*, à la date du 3 mars 1429 :

« Le jeudi, troisième jour de mars, saillirent les Françoys contre « les Angloys, faisant pour lors *ung fossé pour aler à couvert, de « leur boulevart de la Croix-Boissée à Saint-Ladre d'Orléans,* afin « que les Français ne les peussent veoir ne grever de canons et bom- « bardes... » (Quicherat, t. IV, p. 132.)

Et plus loin, à la date du 9 avril :

« ... D'autre part feirent les Angloys, environ ce temps, ung autre « boulevart *et fossé* au droit du Pressouer-ars, pour lequel empê- « cher saillirent les Françoys et alèrent jusçues au boulevert... » « (Ibid., page 145).

2° Le notaire d'Orléans, Guillaume Giraut, dans la précieuse note inscrite par lui sur son registre de minutes, le lendemain de la levée du siége, s'exprime, à son tour, ainsi qu'il suit :

« ... Et lesdits Anglois s'en alèrent de Saint-Poair où ilz avoient « faict une forte bastille qu'ils appeloient Paris ; d'une autre bastille « emprès qu'ils appeloient la tour de Londres, du Pressoer-ars, « ... *et toutes ces forteresses et bastilles closes à deux parties* (ou « en partie) *de fossés et d'une forteresse à l'autre.* » — *(Note de Guillaume Giraut. notaire au Chatelet d'Orleans, inscrite sur son registre de minutes, le* 9 *mai* 1429 ; — *avec fac-simile et notice,* par M. Boucher de Molandon. — *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais,* t. IV, p. 382.

3° Enfin, Jean Chartier, historiographe de Charles VII, auteur contemporain et presque officiel, confirme formellement l'existence de ces tranchées intermédiaires par le remarquable passage déjà cité page 13 du texte et ci-après note VI, p. 85.

NOTE III

(Page 11).

PEUT-ON ADMETTRE, AVEC M. BERRIAT SAINT-PRIX, QU'UNE BASTILLE ANGLAISE AIT ÉTÉ CONSTRUITE DANS LE FAUBOURG SAINT-VINCENT, EN DEÇA DE LA CROIX-DE-FLEURY ?

M. Berriat Saint-Prix, érudit et consciencieux historien de la Pucelle, frappé de l'intelligente prévoyance des Anglais dans l'établissement de leur ligne d'investissement, au midi, au couchant et au nord de la ville, n'a pu admettre qu'ils eussent, jusqu'à la fin, laissé subsister au nord-est, et précisément au droit de la forêt, une vaste brèche toujours ouverte aux tentatives de ravitaillement.

L'affirmation de Jean Chartier que, dans les dernières semaines du siége, les Anglais travaillaient *à faire dans le grand espace, entre leur grande bastille et celle de Saint-Loup, fossés doubles pour empêcher l'entrée des secours ;* et celle de la *Chronique de la Pucelle*, que *pour enclore la cité, les Anglois fermèrent et fortifièrent plusieurs boulevarts et bastides encloses de fossés et de tranchées, sur tous les grands chemins passans...* le déterminèrent à poser en principe qu'un ouvrage militaire avait dû nécessairement exister en quelque point de cette lacune apparente ; mais une connaissance insuffisante des localités lui fit placer cette bastille dans le faubourg Saint-Vincent, entre la ville et la Croix-de-Fleury.

M. l'abbé Dubois, dans le 1er volume de ses manuscrits, a victorieusement combattu l'existence, *en ce point*, d'un ouvrage militaire.

Les faits d'armes des 16, 20 et 27 avril, observe-t-il avec toute raison, sont inconciliables avec l'hypothèse de M. Berriat Saint-Prix.

« Le 16 avril, dit en effet le *Journal du siége*, venoient de Bloys à « Orléans, par le chemin de Fleury-aux-Choux, aucun nombre de « bestial, et autres vivres que les Angloys cuidèrent destrousser, et « leur alèrent au devant, mais trop tard, car la cloche du Beffroy « sonna pour secourir les vivres, ce qui fut faict, et tellement qu'ils « arrivèrent sauvement dedans la ville. » (Quicherat, t. IV, p. 146.) »

« Le mercredi 20 avril, dit ce même *Journal*, se partist d'Orléans « ung cappitaine nommé Amade et seize hommes d'armes à cheval « avecques luy, qui alèrent courir environ Fleury-aux-Choux où « s'estoient logez les Angloys qui avoient amenez les vivres derre-

« niers, et feirent tant qu'ilz en emmenèrent six Angloys prisonnier « qu'ilz prindrent, et plusieurs chevaulx, arcs, trousses et autres ha- « billemens de guerre. » (*Ibidem*, p. 148.)

« Le mercredi ensuyvant (27 avril), dit enfin ce *Journal*, saillirent « les Françoys et alèrent en moult grant haste et belle ordonnance « jusques à la croix de Fleury, pour secourir aucuns marchands ame- « nant vivres d'autour Bloys pour les avitailler, parce qu'ils eurent « nouvelles qu'ils avoient empeschement ; mais ilz ne passèrent point « oultre, obstant ce que on leur vint au devant et leur fut dit qu'ils « n'y feroient rien, car les Anglois les avoient jà destroussés. » (*Ibid.*, p. 149.)

Si une bastille anglaise, dit l'abbé Dubois, eût intercepté la route de Fleury dans le faubourg Saint-Vincent, il est clair que, le 16 avril, les vivres amenés de Bloys à Orléans *par le chemin de Fleury-aux-Choux* n'eussent pu *arriver sauvement dans la ville* ; — que le 20 avril, le capitaine Amade n'eût pu *courir à cheval d'Orléans à Fleury-aux-Choux et en ramener du butin et des prisonniers* ; — et que le 27 avril, les Français n'eussent pu *aller en moult grand haste et belle ordonnance jusques à la croix de Fleury*, puisque à moitié chemin cette bastille leur eût barré le passage.

Pour quiconque a étudié les lieux, ces observations sont péremptoires.

L'inexactitude commise par M. Berriat Saint-Prix, en ce qui concerne la fixation topographique du point fortifié, n'infirme en rien toutefois la valeur stratégique et rationnelle de son appréciation.

Au lieu de placer sa bastille *en deçà* de la croix de Fleury, il eût dû seulement la chercher *au delà*.

NOTE IV

(*Page 12*).

LA BASTILLE DE FLEURY (1).

Lorsque, sortant d'Orléans par le côté nord-est, on remonte le faubourg Saint-Vincent jusqu'à la Croix-de-Fleury, on voit à ce point le chemin se bifurquer en deux directions divergentes : à droite, la route de Chanteau ou pavé de Saint-Marc ; à gauche, celle de Saint-Lyé ou de Neuville, ancienne route de Paris par Saclas.

(1) Voir, au plan ci-annexé, la bastille de Fleury n° 12 et sa légende.

Entre ces deux voies principales, un chemin vicinal intermédiaire conduisant, comme les deux autres, à la forêt, continue l'axe du faubourg. Il est connu, de temps immémorial, sous le nom de *rue des Fossés*.

A un kilomètre et demi au-delà de la Croix-de-Fleury (trois kilomètres environ d'Orléans), cette rue franchit un petit coteau qui court de l'est à l'ouest, puis, sur le versant septentrional, elle traverse une ruelle étroite dite *rue de l'Hermitage*.

A cinquante mètres plus loin encore, en un terrain déprimé, au revers du coteau, la *rue des Fossés* coupe, à angle droit, une énorme tranchée de 34 mètres d'ouverture à la crête, sur 15 mètres de largeur au fond, et 4 mètres et demi de profondeur. Cette tranchée, toujours à sec et parfaitement rectiligne, mesure 403 mètres de longueur (163 à l'est de la rue, 240 à l'ouest). Des taillis, entremêlés de beaux et vieux chênes, recouvrent en partie le fond et les pentes. Elle se prolonge, à l'occident, jusqu'à une faible distance de l'église de Fleury et de la route de Saint-Lyé ; à l'orient, elle vient aboutir à une enceinte quadrilatérale dont la sépare une chaussée de 7 mètres de largeur.

Les fossés dont est enclos ce quadrilatère un peu irrégulier, d'une contenance de 1 hectare 25 ares ou à peu près, ont 7 mètres et demi d'ouverture sur 2 mètres et demi de profondeur. Leur longueur, prise au dehors, est de 115 mètres au levant, 106 au couchant, 131 au nord, 100 au midi ; vers le milieu du côté sud, une petite chaussée transversale permet de communiquer avec la rue de l'Hermitage.

A l'intérieur, et à l'angle nord-ouest du quadrilatère, une seconde enceinte, complètement indépendante de la première, qui l'enveloppe de toutes parts, quadrangulaire et entourée de fossés comme elle, enferme un terre-plein exhaussé de 2 mètres 30 au-dessus du sol environnant, et d'une étendue, entre fossés, de 33 à 34 mètres de l'est à l'ouest, sur 24 du nord au sud. Ce mamelon intérieur communique, lui aussi, avec le grand quadrilatère, par une petite chaussée jetée en travers de la tranchée méridionale, et très-distincte encore, malgré le nivellement des terrains.

Les fossés de la clôture intérieure, très-rapprochés, au nord et à l'ouest, de ceux de l'enceinte extérieure, leur sont sensiblement parallèles ; mais leurs dimensions sont beaucoup plus considérables et donnent les mesures suivantes :

Fossé nord intérieur. — Largeur : 18 mètres ; profondeur actuelle : 4 mètres 50 à 5 mètres.

Fossé ouest intérieur. — Largeur : 12 mètres ; profondeur ; 3 mètres 20.

Ces deux fossés sont en bon état de conservation. De beaux taillis couvrent leurs crêtes et leurs pentes. Ceux de l'est et du sud, en partie comblés, sont livrés à la culture ; mais la dépression des terres laisse facilement reconnaître leur direction et leur largeur, qui diffèrent peu de celles des fossés qui subsistent encore.

A l'intérieur, d'autres excavations à demi-remblayées paraissent avoir formé l'enclôture d'un second mamelon symétrique au premier; mais l'étude de leur destination ne donnerait lieu qu'à de vagues conjectures.

Enfin, au dehors, et à l'angle nord-est du quadrilatère, une large tranchée, symétrique à celle de 403 mètres de longueur, se dirigeait, au levant, vers la route de Chanteau Elle a été comblée à une époque inconnue. Sa trace seule est restée apparente.

En cet ensemble de longues et vastes tranchées, qui, partant d'une redoute centrale, enclose d'une double ligne de défense, se projettent à droite et à gauche vers les deux grandes routes forestières qui, de ce côté, conduisent à Orléans, il semble difficile de méconnaître un ouvrage militaire qu'à dessein on aurait caché dans la profondeur des bois, en un terrain masqué par le petit coteau méridional.

Les caractères, à peu près constants, des constructions militaires du moyen âge se retrouvent dans sa forme et ses détails.

Or, aucun fait historique auquel puisse se rattacher, en ce lieu, une redoute de cette importance, n'est mentionné dans les annales de l'Orléanais, si ce n'est l'investissement de 1428 1429.

Les traditions locales, bien que fort confuses, ont conservé quelques traces de cette attribution. Selon les anciens du pays, cet ouvrage daterait des guerres des Anglais et de l'époque de la Pucelle.

Le précieux document conservé à la Bibliothèque d'Orléans, et déjà cité à la page 11 du texte de cette étude, donne à ces souvenirs une haute confirmation.

Sous le n° 451 du Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque, est inscrit, en effet, un ouvrage ayant pour titre : *Remarques sur l'Histoire du siége mis par les Anglais devant la ville d'Orléans, en* 1428.

Ce manuscrit, du commencement du XVIIIe siècle et non signé, est

écrit en entier de la main de notre savant Orléanais, Daniel Polluche, qui, selon toute vraisemblance, en est. non le copiste, mais l'auteur. Il se compose d'observations détachées et intéressantes sur l'*Histoire et discours au vray...* ou *Journal du siége d'Orléans* (1).

Or, au folio 46, et à l'occasion de l'expédition du 16 avril, à Fleury-aux-Choux, on lit en ce manuscrit l'annotation suivante :

Fleury-aux-Choux est une paroisse de campagne à une lieue d'Orléans. Dans une maison de cette paroisse, appelée l'Hermitage, on voit de grands fossés en manière de retranchements, qu'on appelle encore aujourd'hui le Camp-des-Anglais.

Cette tradition, recueillie, il y a plus d'un siècle et demi, et acceptée par un de nos plus éminents antiquaires orléanais, donne à mes déductions l'appui d'une autorité considérable.

J'en ai signalé l'importance dans le mémoire, sur les ouvrages militaires de Fleury, que je soumettais, en 1857, à l'appréciation de la Société archéologique.

NOTE V

(Page 12.)

LES ASSIÉGÉS PARAISSENT AVOIR CONNU L'EXISTENCE DE LA BASTILLE DE FLEURY.

Les faits d'armes des 16, 20 et 27 avril 1429, déjà mentionnés à la note III ci-dessus, semblent clairement indiquer que l'espace compris entre les bastilles Saint-Pouair et Saint-Loup recélait, aux environs du village de Fleury, quelque poste fortifié, dont les assiégés connaissaient ou, tout au moins, soupçonnaient l'existence.

Un autre épisode, à la date du 4 mai suivant, rapporté, avec une grande similitude de détails, par le *Journal du siége* et par la *Chronique de l'établissement de la fête du* 8 *mai*, vient encore corroborer ces inductions :

« Le mercredy quatriesme jour d'icelluy moys de may, dit le « *Journal du siége*, saillit aux champs la Pucelle ayant en sa com- « paignie le seigneur de Villars et Messire Fleurens d'Illiers, La « Hire... et plusieurs autres escuiers et gens de guerre, estant en tout

(1) J'ai déjà fait remarquer que les indications relatives à cet ouvrage, dans le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque publique, contiennent quelques erreurs.

« cinq cens combattans, et s'en alla au devant du Bastart d'Orléans, « du mareschal de Rays, du mareschal de Saincte-Sévère... et de plu- « sieurs autres chevaliers et escuiers avecques autres gens de guerre « qui amenoyent vivres que ceux de Bourges, Angers, Tours, Bloys, « envoyoient à ceulx d'Orléans, lesquels receurent en très grant « joye en leur ville, *en laquelle ilz entrèrent par devant la bastille* « *des Angloys*, qui n'osèrent oncques saillir... » (Quicherat. t. IV, p. 156.)

Ce même fait est rapporté en ces termes par la *Chronique de l'établissement de la fête* : « ... Partit la dicte Pucelle pour aller au- « devant des vivres que amenoit le sire de Raiz, et allèrent avec elle « tous les capitaines... *jusques en la forest, et failloit passer au plus* « *près de la Bastille desdits Anglois nommée Paris*... » (Quicherat, t. V. p. 29.)

Si la traversée de la forêt eût été réellement libre, dans l'intervalle de la bastille Saint-Pouair à celle de Saint-Loup, pourquoi les chefs expérimentés qui escortaient le convoi, de Blois à Orléans, au lieu de suivre les voies boisées et *complètement ouvertes*, en ce large espace, qui leur étaient certainement connues. eussent-ils voulu passer *tout près de la bastille Saint-Pouair*, s'exposant ainsi, par une inutile témérité, aux chances périlleuses d'un engagement?

N'est-il pas vraisemblable qu'ils savaient ou soupçonnaient au moins quelque péril. dans l'intérieur des bois, et préféraient, aux risques d'une surprise, une lutte ouverte, dont ils pouvaient prévoir et mesurer le danger?

Un détail curieux que j'ignorais en 1857 et que j'ai signalé en cette nouvelle étude (page 58) vient encore fortifier ces inductions : les capitaines, paraît-il, d'après les comptes de ville, redoutaient tellement une attaque, en la traversée de la forêt, qu'ils avaient, le 4 mai, détaché de leur convoi les provisions de blé et les avaient fait dériver en bateaux, par la Loire.

NOTE VI

(Page 14.)

EXTRAITS DU RAPPORT FAIT LE 16 AVRIL 1858, A LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS, PAR M. A. COLLIN, INGÉNIEUR EN CHEF, AUJOURD'HUI INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES, AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE DE VISITER LES OUVRAGES, EN TERRE, SIGNALÉS A FLEURY, COMME AYANT VRAISEMBLABLEMENT FAIT PARTIE DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE 1428-1429.

C'est pour moi un inappréciable honneur de pouvoir appuyer mes humbles convictions, en ce qui concerne la destination probable de la bastille de Fleury, et l'état complet du blocus, au jour de l'arrivée de la Pucelle, sur le savant rapport présenté à la Société archéologique par M. Collin, au nom de la commission chargée de visiter et d'étudier ces ouvrages militaires.

L'importance de la question, pour l'histoire du siége de 1429, et le mérite de ce remarquable travail, dont je regrette de ne reproduire ici que quelques fragments, ont déterminé la Société à statuer, en sa séance du 30 avril 1858, selon le vœu de la commission des publications, que le rapport de M. Collin serait, par exception, publié *in extenso* dans le volume des *Mémoires*, conjointement avec la notice qu'il avait pour objet d'apprécier.

« M. Boucher de Molandon, dit l'honorable rapporteur, ayant, dans une notice lue à la séance du 14 août 1857, signalé à l'attention de la Société, des ouvrages en terre situés au nord de la Croix-de-Fleury, près d'Orléans, et n'ayant pas hésité à déclarer que, dans son opinion, ces ouvrages avaient eu, à l'époque de leur établissement, une destination militaire, et que cette époque lui semblait ne pouvoir être que celle du siége mémorable soutenu contre les Anglais en 1428-1429, la Société exprima le désir qu'une commission, prise dans son sein, se transportât sur les lieux pour étudier ces ouvrages et lui rendre compte de ses impressions (1).

(1) La commission était composée de MM. Dupuis, président; Desnoyers, Duleau, Imbault, Mantellier, Rocher, de Torquat, Boucher de Molandon et Collin, rapporteur. Elle a visité et étudié les lieux; quelques-uns de ses membres s'y sont transportés plusieurs fois.

« En présence des documents authentiques, mais incomplets, que l'histoire nous a transmis sur le siége d'Orléans, la commission a dû renoncer à résoudre le problème par la discussion *à priori* des documents... et des lieux. Pour atteindre son but, elle s'est proposé de répondre aux questions suivantes :

« PREMIÈRE QUESTION. — *Les bastilles et boulevarts dont les Anglais avaient enveloppé la ville d'Orléans sont-ils assez clairement désignés, de nom, de nombre et de position dans les documents authentiques, pour qu'il ne soit pas possible que quelque omission ou quelque erreur ait eu lieu, dans les diverses énumérations de ces ouvrages ?* »

Sur cette première question, le savant rapporteur de la commission, après avoir successivement examiné les principaux documents contemporains : le *Journal du siége*, la *Chronique de la Pucelle*, la *Chronique de l'établissement de la fête du 8 mai*, et la *Note du notaire orléanais Guillaume Giraut*, dans lesquels sont énumérés, plus ou moins complètement, les ouvrages militaires construits par les Anglais, conclut de cet examen que ces diverses énumérations diffèrent entre elles, soit pour le nombre, soit pour la dénomination, soit même pour la position précise des redoutes, et que dès lors il n'est nullement impossible que quelques bastilles n'y soient pas nommées, bien qu'elles aient très-réellement existé.

« SECONDE QUESTION. — *Se passa-t-il, aux environs de Fleury, pendant le siége, des événements desquels il soit permis d'inférer quelques inductions en faveur de l'hypothèse de l'existence en ce lieu. d'un boulevart ou d'ouvrages analogues ?* »

« Le *Journal du siége* rapporte que, le 16 avril, un convoi, venant de Blois, pénétra dans la ville par le chemin de Fleury, et que les Anglais se portèrent à sa rencontre pour l'enlever, mais que la cloche du Beffroi ayant sonné l'alarme, le convoi fut secouru et entra dans Orléans.

« Le même document atteste que, le 20 avril, les Français sortirent d'Orléans et se portèrent sur Fleury, où les Anglais *s'étaient logés*, et y firent six prisonniers qu'ils ramenèrent dans la ville avec plusieurs chevaux.

« Ce *Journal* ajoute que, le 27 avril, les Français sortirent d'Orléans et s'avancèrent jusqu'à la Croix-de-Fleury, pour secourir un convoi venant de Blois, mais qu'ils arrivèrent trop tard, les Anglais l'ayant déjà enlevé.

« Ces trois épisodes authentiques démontrent qu'à cette époque de l'investissement les Anglais avaient pris des dispositions quelconques pour compléter le blocus au nord. Le *Journal du siége* déclarant, le 20 avril, que les Anglais *s'étaient logés* aux environs de Fleury, établit implicitement l'existence d'ouvrages propres à intercepter l'entrée des convois dans la ville.

« Cela paraît hors de doute ; tel est l'avis de la commission.

« Plusieurs auteurs (et particulièrement M. Jollois, dans son *Histoire du siége d'Orléans*) ont prétendu que l'investissement n'était pas complet, et que l'espace qui s'étend de la bastille Saint-Pouair à celle de Saint-Loup était ouvert à tous venants.

« Les faits rapportés sont contraires à cette opinion, et les motifs invoqués spécialement par Jollois sont loin d'être concluants aux yeux de la commission. L'opinion opposée, appuyée sur les faits cités, lui semble surtout confirmée par le passage suivant de Jean Chartier (cité par M. Boucher de Molandon) :

« Et pouvaient bien toujours entrer et sortir de ladite ville gens à « cheval, parce que les Anglais étaient à pied dans leurs bastilles. Et « y avait *grant espace* de leur *grande* bastille (celle de Saint-Pouair) « à celle de Saint-Loup, combien que chaque jour travaillassent iceux « Anglais à faire *fossés doubles* pour empêcher *icelle entrée*, ainsi qu'ils « avaient fait depuis la bastille Saint-Laurent jusqu'à la première « bastille nommée Londres. » (*Histoire de Charles VII.* — Recueil de Godefroy, page 17.)

« La commission a été frappée de la netteté et de la précision de ce texte émané d'un auteur contemporain du siége, et dont la position presque officielle à la cour du roi donne à son témoignage un caractère d'authenticité qu'il est bien difficile de contester aujourd'hui.

« L'on voit donc, à n'en guère douter, que les Anglais avaient établi ou commencé à établir, au nord d'Orléans, des boulevarts, bastilles et fossés doubles pour en compléter le blocus, comme ils l'avaient fait à l'est, au sud et particulièrement à l'ouest de la ville, car c'était de ce dernier côté que les secours arrivaient plus abondants....

« La commission n'hésite donc pas à répondre sur la deuxième question :

« *Des documents authentiques parvenus jusqu'à nous, il est permis d'inférer qu'il existait au temps du siége, dans les environs de Fleury, des ouvrages militaires établis par les Anglais, pour compléter le blocus et l'investissement du côté du nord.*

« Troisième question. — *La position de Fleury est-elle une position stratégique au point de vue de l'investissement et du blocus de la place? — En d'autres termes, étant donnée la place d'Orléans à investir et à bloquer, les assiégeants ont-ils dû établir dans les environs de Fleury un boulevart ou d'autres ouvrages ?*

« La commission se croit autorisée à admettre l'indispensable nécessité, au point de vue stratégique, de l'établissement d'une bastille ou d'un boulevart au nord de la ville.....

« Tout le monde reconnaît la nécessité, pour les assiégeants, de bloquer la ville de la manière la plus complète, et de fermer conséquemment la large trouée du nord-est..... L'œuvre était consommée à l'est, au sud et à l'ouest d'Orléans; le bon sens et la plus vulgaire intelligence nous montrent que les assiégeants ne pouvaient atteindre leur but, sans élever, sur la ligne du nord, des bastilles et des boulevarts, et y creuser des fossés comme ils l'avaient fait sur le reste de l'enceinte.

« Cette nécessité, une fois admise, où devait-on s'établir? Devait-on continuer de faire, dans l'intervalle de Saint-Pouair à Saint-Loup, des ouvrages à faible distance des murs de la ville, ou bien était-il plus prudent à la fois et plus habile d'agrandir le rayon de la circonférence enveloppante?

« Le plan joint par M. Boucher de Molandon, à son mémoire, nous montre que la position des ouvrages signalés à Fleury, très-éloignée de la place, forme une sorte d'anomalie avec les bastilles et boulevarts du sud et de l'ouest et la bastille de l'est, à Saint-Loup.

« La commission s'est fortement occupée de cette exception à la règle, et elle croit avoir trouvé quelques-unes des raisons qui ont poussé les assiégeants à étendre leur ligne de blocus et à la reporter jusqu'à Fleury.

« Si les Anglais n'ont résolu que dans les derniers temps du siége... de faire des ouvrages au nord, l'on comprend qu'ils aient voulu les éloigner de la ville pour ne pas exposer les travailleurs aux coups et aux sorties des assiégés; c'était d'autant plus important que la retraite des Bourguignons avait réduit le nombre des assiégeants d'une manière notable, et que la prudence commandait de les ménager davantage. En s'établissant loin de la ville, les Anglais n'avaient plus rien à redouter, et ils pouvaient travailler avec sécurité.

« Si, comme le pense M. de Molandon, les assiégeants ont voulu tendre un piége, dresser une embuscade aux Français et particulièrement aux convois qui voudraient pénétrer dans la ville, la disposition de cette embuscade sur le bord de la forêt, de manière à mettre les assiégés dans l'impossibilité de faire des sorties sérieuses pour attaquer l'ennemi à une aussi grande distance de la place, sur un terrain pour ainsi dire inconnu et masqué, était très-habile. Cette grande trouée du nord-est paraissait inviter naturellement les convois extérieurs à s'y diriger pour s'introduire dans la ville, et comme les routes et chemins du nord étaient désormais commandés par les ouvrages de Fleury, par la bastille de Saint-Pouair et par celle de Saint-Loup, le blocus était définitivement complété, et la ville réduite aux dernières extrémités.

« Les chroniques nous apprennent que les choses se sont passées de manière à justifier ces hypothèses ; la commission pense donc, sur la troisième question :

« *Que la position de Fleury était une excellente position stratégique au point de vue de l'investissement et du blocus de la place, et qu'en d'autres termes, étant donnée la place d'Orléans à investir et à bloquer, les assiégeants ont dû établir, dans les environs de Fleury, un boulevart ou d'autres ouvrages.*

« Quatrième question. — *Les ouvrages signalés à Fleury ont-ils pu aider au blocus de la ville, en* 1428-1429 ?

« Le plan que M. de Molandon a joint à sa notice fait comprendre très-facilement la disposition relative des diverses parties des ouvrages.

« A ne considérer que leur ensemble, il est aisé d'en saisir l'idée : l'on peut même reconstituer par la synthèse l'unité de cette combinaison ; mais il faut se mettre en garde contre cette tendance et ses entraînements... car nous ignorons, en définitive, les véritables formes des ouvrages militaires que les Anglais avaient établis pour assiéger Orléans.

« En essayant toutefois, sous le bénéfice de ces réserves, de reconstituer les ouvrages de Fleury, tels que l'on peut supposer qu'ils existaient à l'époque du siége, l'on voit :

« Que le mamelon central était entouré d'une double enceinte de fossés.....

« Que cette redoute satisferait ainsi aux conditions énoncées par

les chroniques, qui déclarent que quelques-unes au moins des forteresses établies par les Anglais étaient entourées d'une double enceinte de fossés.

« Que la forme quadrilatère de la redoute de Fleury, enveloppée d'une double enceinte de fossés, peut s'appliquer à l'un des ouvrages du siége désignés par le nom de boulevarts.....

« Au sujet de la grande tranchée de 403 mètres, qui court de l'est à l'ouest, la commission pense que cette excavation, large, au fond, de 15 mètres, et, au niveau du sol, de 34 mètres, sur une profondeur de 4 mètres 50 centimètres, était destinée à couper les chemins transversaux, à arrêter les convois, et à permettre aux Anglais de se porter, à couvert, d'un point à l'autre.

« La commission ajoute que cette tranchée, qui paraît se rattacher si naturellement au système des ouvrages de ces localités, a été implicitement signalée par les chroniqueurs, et particulièrement par Jean Chartier, dans le passage si décisif précédemment rapporté.

« La commission n'hésite donc pas à déclarer, sur la quatrième question :

« *Que les ouvrages signalés à Fleury ont pu aider au blocus de la ville, en* 1428-1429.

« En résumé, la commisssion ne prétend pas *démontrer* que les ouvrages signalés par M. de Molandon, au nord de Fleury, font *nécessairement* partie des ouvrages militaires construits par les Anglais en 1428-1429...

« Elle n'affirme pas, elle ne peut pas affirmer... les contemporains du siége ne nous ayant légué que des documents incomplets...

« Mais de ces documents, tout incomplets qu'ils soient, il est toutefois possible d'induire avec vraisemblance... que les Anglais ont dû construire, sur la ligne du nord, aux environs de Fleury, des ouvrages militaires pour compléter le blocus de la ville.

« La commission pense donc qu'il est permis d'admettre, comme elle l'admet elle-même, que, si les ouvrages militaires, élevés par les Anglais au nord de Fleury, n'étaient pas ceux dont M. de Molandon a signalé à la Société archéologique l'existence, la position et la forme, ils devaient avoir avec ceux-ci une telle ressemblance, qu'il est raisonnable de croire, au moins jusqu'à preuve contraire, à leur identité..... etc., etc. »

(Voir ce rapport, en son entier, aux *Mémoires* de la Société archéologique de l'Orléanais, t. IV, p. 366 et suiv.)

NOTE VII

(*Page 16.*)

DÉTRESSE DE LA VILLE ASSIÉGÉE.

« ... Après la journée des Harens, dit Perceval de Cagny, les « Anglois des bastilles devant Orliens gardèrent que nulz vivres ne « pussent venir à ceulx de dedens, et tant que ilz avoient très-grans « deffaults de pain et pour y pourvoir envoyèrent plusieurs fois devers « le roy qui assembla ses capitaines pour adviser par quelle manière « on leur pourrait mener des blés et autres vivres. Nulz d'iceux n'osa « entreprendre la charge, pour la doubte desditz Anglois qui estoient, « d'un costé et d'autres, à bien grand nombre en leurs bastilles et, « avecques ce, tenoient les villes et places au dessus de la rivière et au « dessoubz. »

(Perceval de Cagny, *Chron. du duc d'Alençon.* — Quicherat, IV, p. 4.)

Un notable habitant d'Orléans, *Jehan Luillier*, entendu dans l'enquête du procès de réhabilitation, s'exprime en termes semblables :

« Les Orléanais, dit-il, et tous ceux qui s'étaient venus joindre à eux « étaient réduits par les assiégeans à de telles extrémités qu'ils ne « savaient plus de qui attendre du secours, sinon de Dieu seul...

« ... *ipsi autem cives et omnes habitantes erant in tantâ necessitate « positi, per adversarios tenentes dictam obsidionem, quod nesciebant « ad quem recurrere pro remedio, nisi solum ad Deum.* » (Déposition de Jehan Luillier, bourgeois d'Orléans — Quicherat, t. III, p. 23).

On a pu remarquer également le passage, ci-dessus cité, de la *Chronique de la Pucelle* (édition Vallet de Viriville, page 266) :

« ... Et ainsi appert que la ville fut enclose, tant de la partie de « Beauce que de Soulongne, de treize places fortifiées, tant boulevarts « comme bastides, dont la cité fut en telle destresse qu'il ne peurent « avoir secours de vivres par eaue ny par terre..... »

Jean Chartier, historiographe de France et contemporain du siége, dit à son tour :

« Après que ledit siége eust esté tenu par iceux Anglois, devant « icelle ville d'Orléans, par l'espace de sept mois, et qu'il y eust esté « fait plusieurs grandes vaillances d'un costé et d'autre, ladite ville « estoit en si grande nécessité, que bonnement ne pouvoit plus durer, « pour la grande nécessité de vivres qui là estoit... » (Jean Chartier. — *Histoire de Charles VII.* — Édition de 1661, page 18.)

Cette extrême détresse des assiégés constatée par tant de témoignages; l'impossibilité à laquelle ils se trouvaient réduits, d'avoir secours *de vivres, par eau ni par terre;* le refus des capitaines de Charles VII *d'entreprendre d'y mener des blés et autres vivres*, ne suffiraient-ils pas à prouver que l'investissement de la ville était complètement achevé lorsque survint la Pucelle, et que la large lacune de quatre kilomètres laissée libre, à l'apparence, entre Saint-Pouair et Saint-Loup, était, en réalité, interceptée par l'armée assiégeante ?

NOTE VIII

(*Page 19.*)

L'ILE AUX BŒUFS.

L'île aux Bœufs subsiste encore aujourd'hui; mais, par suite du changement survenu dans le cours de la Loire, elle est, comme beaucoup d'autres atterrissements, soudée au val de la rive gauche. Située en aval de l'ancien château de l'Ile dont elle dépend, elle est presque entièrement plantée en bois et habituellement connue sous le nom de *Bois de l'Ile.*

Quelques personnes ont confondu, à tort, l'île aux Bœufs dont il s'agit ici, assise, d'après les lettres-patentes de 1443, *près de la Salle, au droit de Chécy*, avec une autre île du même nom située beaucoup plus près d'Orléans, presque en face de l'ancien couvent de Saint-Loup. Ces deux îles n'ont de commun que la dénomination.

Aucune équivoque n'est possible à cet égard : non-seulement l'île aux Bœufs est constamment désignée sous ce nom dans les titres du château de l'Ile; mais l'ancien fief de *la Salle*, situé sur la rive droite de la Loire, vis-à-vis l'île aux Bœufs, existe actuellement encore en la commune de Chécy. Il a pris. depuis la création du canal, le nom de *Pont-Tournant*, en souvenir d'un pont, sur le canal, construit à cet endroit vers 1720.

L'île aux Bœufs, donnée en jouissance au frère de Jeanne d'Arc, avec droit de survivance en faveur de son fils, Jean du Lis, resta en leurs mains jusqu'à la mort de Jean du Lis, en 1501. Elle fit alors retour au domaine.

En 1526, François Ier la donna de nouveau en usufruit à Raoul et François Burgensis, ses sommeliers, à charge d'une minime redevance de 6 l. tournois par an, envers le domaine.

Trois ans après, Jacques Groslot, bailli d'Orléans, désirant annexer l'île aux Bœufs aux dépendances du château de l'Ile, qu'il se préparait à construire, obtint des Burgensis la cession de leur usufruit; puis, en 1539, il acquit la propriété même de l'île aux Bœufs, par échange avec le domaine, moyennant l'abandon de cent quarante arpents de bois qui lui appartenaient en la forêt d'Orléans (garde de Neuville).

L'île aux Bœufs contenait, en 1443, plus de deux cents arpents. Dans un des titres relatifs à l'échange de 1539, conservés aux archives du Loiret, Jacques Groslot affirme que cette contenance avait été notablement diminuée, du côté du nord, par les érosions du fleuve. (*Archives du Loiret*, série A, 462. — Et *titres particuliers du château de l'Isle.*)

NOTE IX

(*Page 21.*)

LES ILES DE LA LOIRE AUX XIVe ET XVe SIÈCLES.

Les détails relatifs à la topographie fluviale de la Loire durant les XIVe et XVe siècles, aux noms, à l'étendue et à la situation respective des îles existant alors entre Orléans et Chécy ont été puisés, pour la plupart, dans les dossiers, déposés aux archives nationales et à celles du Loiret (fonds du domaine), d'une série de longs procès commencés en 1667, et non terminés encore en 1756, entre l'administration du domaine, représentée à cette époque par le duc d'Orléans, prince apanagiste, et divers particuliers. Ces procès concernaient la mouvance féodale tant du château de l'Isle, construit en 1531 par Jacques Groslot, bailli d'Orléans, que des îles attenantes, qu'il avait successivement acquises et dont la contenance dépassait alors huit cents arpents.

J'ai pu compléter ces notions authentiques par d'autres éléments recueillis dans les manustrits de l'abbé Dubois et dans les titres privés de quelques propriétés riveraines de la Loire, particulièrement dans ceux du château de l'Isle, que son propriétaire actuel, M. de Terrouenne, a bien voulu me communiquer avec une obligeance dont je suis heureux de le remercier ici.

Des renseignements puisés aux mêmes sources m'ont autorisé à dire qu'au XVe siècle ces îles étaient en partie couvertes de bois et de buissons. Entre autres faits, et plusieurs existent du même genre, un mandement du prévôt d'Orléans, en date du 8 juin 1435, conservé

aux archives du Loiret, prescrit au receveur du domaine de percevoir le prix des *bois* coupés en une île sise près de Saint-Loup.

Le changement de lit de la Loire et son report sur la rive droite, aux dépens des terres riveraines, est constaté d'ailleurs : 1° par la diminution d'étendue des vastes terrains submersibles connus sous le nom de *pâtures*, attenants à cette rive, communes de Chécy et de Combleux, lesquels n'ont plus aujourd'hui la contenance déclarée il y a trois siècles dans les lettres-patentes de Charles IX en faveur de la commune de Chécy (*Archives departementales*); 2° par la disparition complète, en la commune de Saint-Jean-de-Braye, de prairies arrosées par un petit ruisseau et d'allées d'arbres dans lesquelles l'abbé Dubois déclare s'être souvent promené dans sa jeunesse, et qui s'étendaient alors au pied du coteau que le fleuve baigne aujourd'hui de ses eaux (*Manuscrits de l'abbé Dubois*, t. I, p. 72); 3° par la différence de contenance de l'île aux Bœufs, en 1443, lors des lettres-patentes du duc d'Orléans, et en 1539, lors de l'acquisition faite par Jacques Groslot, etc., etc.

NOTE X

(*Page 37.*)

DATES DU DÉPART DE BLOIS ET DE L'ARRIVÉE DU CONVOI A CHÉCY.

L'affirmation formelle du *Journal du siége*, que Jeanne arriva à Chécy le jeudi 28 avril, qu'elle y passa la nuit du 28 au 29, et qu'elle entra dans Orléans le vendredi 29 à huit heures du soir, paraît fixer d'une manière incontestable au mercredi 27 la date de son départ de Blois, que plusieurs historiens, sur la foi du chroniqueur allemand, Eberhard de Windecken, voudraient retarder au jeudi 28.

Les dates des 28 et 29, précisées par le *Journal du siége*, ne peuvent être mises en doute. L'arrivée de la Pucelle, que, du haut de leurs murs, les Orléanais pouvaient facilement apercevoir, était pour eux un événement de si haute importance, qu'ils n'ont pu se tromper de jour, dans le récit qu'ils nous ont transmis de son trajet d'Olivet à Chécy, et de Chécy à Orléans.

Il semble donc acquis que Jeanne arriva à Chécy le jeudi 28 au soir... Or, la distance de Blois à Chécy est de 17 lieues (67 kilomètres). Quelle qu'ait été, à cette époque, la célérité de certaines marches militaires,

il paraît impossible d'admettre que ces 17 lieues aient pu être franchies dans la seule journée du 28, par un convoi de voitures et de bétail, dont la marche était ralentie par l'appareil religieux déployé à la traversée des villages et par le mauvais état des chemins, fort mal entretenus en ces temps de désordre administratif.

Un retard d'une durée quelconque eut lieu, de plus, devant Saint-Jean-le-Blanc, pour attendre le changement de vent, et faire remonter les bateaux à la voile.

Pour arriver le 28 au soir à Chécy, le convoi dut donc nécessairement partir de Blois le 27.

L'aumônier, Fr. Jean Pasquerel, qui faisait partie de l'expédition, déclare d'ailleurs d'une manière précise, dans sa déposition au procès de réhabilitation, qu'on coucha *deux nuits* en route : *Et jacuerunt illa die in campis, et etiam aliâ die sequente, et tertiâ die applicuerunt propè villam Aurelianensem...* (Quicherat, t. III.)

Le témoignage de Louis de Contes et le récit de Jean Chartier confirment implicitement la déclaration de Jean Pasquerel.

NOTE XI

(*Page* 45.)

LE MYSTÈRE DU SIÉGE D'ORLÉANS.

L'unique manuscrit, qui nous soit parvenu, de ce drame orléanais du xve siècle est conservé à Rome dans la bibliothèque Vaticane (fonds dit de la reine Christine de Suède).

Tout indique qu'il provient originairement de la célèbre abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire.

Il forme un volume grand in-4°, de 509 feuilles, contenant 20,529 vers français écrits en cursive gothique du milieu du xve siècle.

Nulle indication de lieu, de date, ni de nom d'auteur. Seulement, au bas du premier feuillet, se lit la signature autographe d'Alexandre Petau (d'origine orléanaise), conseiller au Parlement de Paris, à qui ce manuscrit a appartenu. (*A. Petavius. sen. Par.* 1636.)

Alexandre Petau l'avait recueilli dans la succession de son père Paul Petau, qui, selon toute vraisemblance, l'avait acheté de Pierre Daniel, bailli de Saint-Benoît-sur-Loire, lequel l'avait sauvé, avec beaucoup d'autres manuscrits, de la dévastation protestante de 1562.

Le P. Montfaucon, au cours du dernier siècle, signala le premier l'existence de ce manuscrit en la bibliothèque Vaticane ; mais c'est en ces dernières années seulement qu'il a fixé l'attention des savants.

Des extraits, de plus en plus étendus, en ont été publiés en France, en 1839, 1844 et 1849.

M. J. Quicherat en a inséré quelques fragments dans son précieux recueil, t. V, p. 79.

Enfin, en 1855, par décision de M. le ministre de l'instruction publique, M. Guessard et M. de Certain (ce dernier rattaché par bien des liens à Orléans et à la Société archéologique), reçurent mission de l'aller copier intégralement. Un volume entier de la collection des *Documents inédits relatifs à l'histoire de France* fut, en 1862, consacré à sa publication.

De savantes études ont été faites sur l'appréciation des questions historiques et littéraires qui se rattachent à ce poème.

En ce qui concerne le nom de l'auteur, des inductions très-ingénieuses d'ailleurs n'ont abouti jusqu'à présent qu'à des conjectures plus ou moins vraisemblables; mais de nombreux idiotismes de langage, des détails de topographie locale, bien d'autres considérations encore permettent de regarder comme certain que l'auteur du poème était Orléanais, contemporain et probablement témoin du siége, et que la date de la composition n'est que d'un petit nombre d'années postérieure aux grands événements qu'il retrace.

On admet généralement encore que ce *Mystère*, évidemment destiné à être mis en scène, a pu être représenté dans une des fêtes commémoratives de la délivrance d'Orléans, soit en 1439 (diverses notes de paiement des comptes de ville pouvant induire à le croire), soit vers 1456, à l'occasion des solennités de la réhabilitation.

Quoi qu'il en puisse être, ce poème orléanais, en l'honneur de la Pucelle, se recommande à la fois par son intérêt littéraire et par quelques détails historiques et locaux qu'il nous a conservés.

(Voir l'introduction au texte du poème, dans le volume des *Documents inédits*, par MM. Guessard et de Certain : — la notice de M. Quicherat, *Recueil*, t. V, p. 79; — l'*Examen critique du Mystère du Siége d'Orléans*, par M. Vallet de Viriville. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 25e année, t. V, 5e série, 1864, p. 1; — l'*Etude sur le Mystère du Siége d'Orléans*, par M. Henri Tivier (d'Orléans), docteur ès-lettres, alors professeur de rhétorique au lycée d'Amiens. Paris, 1868.)

NOTE XII

(*Page 50.*)

RECTIFICATION D'UNE INEXACTITUDE VRAISEMBLABLEMENT COMMISE PAR LES GREFFIERS DE L'ENQUÊTE, DANS LA DÉPOSITION DE DUNOIS.

La déposition du Bâtard, à l'enquête d'Orléans, pour le procès de réhabilitation, contient, au texte latin, le passage suivant :

« ... Statim et quasi in momento, ventus qui erat contrarius et valde impediens ne *ascenderent naves in quibus erant victualia ad civitatem Aurelianensem*, mutatus est et factus ei propitius; quare statim tensa sunt vela et dictus deponens intravit bastellos seu naves et cum eo frater Nicolaus de Geresme nunc magnus prior Franciæ et transiverunt ultrà ecclesiam Sancti Lupi invitis Anglicis..... » (*Déposition de Dunois*. — Quicherat, t. IV, p. 6).

Ce passage peut se traduire ainsi :

« ... Aussitôt le vent, dont la direction était contraire et empêchait que *les bateaux dans lesquels étaient les vivres destinés à la ville assiégée* ne pussent remonter le fleuve, changea tout à coup et devint favorable. On tendit donc immédiatement les voiles, et ledit déposant, entrant dans ces bateaux ou chalands, avec frère Nicolas de Geresme, alors grand-prieur de France, ils se dirigèrent par-delà l'église de Saint-Loup, malgré les Anglais... »

Le point topographique, dont il s'agit ici, est nettement déterminé par la *Déposition de Dunois*, à l'enquête, et par sa quittance du 1er mai 1429; c'était le port du *Bouchet*, dont il est facile de reconnaître aujourd'hui l'emplacement, la maison du *Bouchet*, qui lui donnait son nom, existant encore en ce moment.

Or, quiconque aura visité les lieux et étudié, sur place, les documents contemporains relatifs à cet incident, sera forcé de reconnaître que les mots du texte ci-dessus cités : *naves in quibus erant victualia ad civitatem Aurelianensem... les bateaux dans lesquels étaient les vivres destinés à la ville assiégée*, contiennent une grave inexactitude échappée au rédacteur du procès-verbal, et contredite d'ailleurs par l'ensemble des documents les plus précis et les plus dignes de foi.

Au lieu de : *les bateaux dans lesquels étaient les vivres...* Dunois avait dit certainement, et les greffiers auraient dû écrire : *les bateaux destinés à recevoir les vivres...*

Il suffit, en effet, de jeter les yeux sur une carte topographique des environs d'Orléans ou sur le plan ci-annexé, pour reconnaître que si les bateaux avaient pris leur chargement de vivres au port du *Bouchet*, ils auraient immédiatement *descendu*, du port du Bouchet à Orléans, par la même voie qu'ils avaient suivie en venant, à vide, d'Orléans à ce petit port, au lieu de remonter inutilement, à charge, vers Chécy (*ultra ecclesiam Sancti Lupi*) pour en redescendre ensuite.

C'est donc évidemment à *vide*, et non à *charge*, comme l'ont écrit par erreur les greffiers, que les bateaux, sur lesquels le Bâtard et Nicolas de Geresme avaient pris place, ont remonté du *Bouchet* à Chécy, où les vivres étaient réellement déposés.

Le *Journal du siége*, qui n'a pu se tromper sur ce fait matériel, se dit en termes formels : ... *Les vivres et artillerie que la Pucelle avait conduicts jusques à Checy*... (Quicherat, t. IV, p. 152.)

La *Chronique de l'Établissement de la fête du* 8 *mai* est plus explicite encore : ... *Les vivres et artillerie vindrent par la Sauloigne et arrivèrent jusques à l'isle aux Bourdons, qui est devant Checy*... (Quicherat, t. V, p. 290.)

Simon Beaucroix dit à son tour que... *les habitants d'Orléans envoyèrent des bateaux en un lieu sis entre Orléans et Jargeau,* pour y recevoir les vivres et les amener en la ville... (*Déposition de Simon Beaucroix.* — Quicherat, t. III, p. 78.)

Quelques auteurs, interprétant isolément et à la lettre ce passage de la déposition de Dunois, ont voulu en conclure que les bateaux venus de la ville, après avoir pris leur chargement de vivres au port du Bouchet, auraient immédiatement traversé la Loire et atteint la rive droite, un peu au-dessus de la bastille Saint-Loup.

Mais cette interprétation est complètement inconciliable, d'abord avec les trois témoignages ci-dessus, identiquement conformes entre eux, bien qu'émanés de sources très-diverses, lesquels déclarent que c'est à *Chécy*, et non au *port du Bouchet*, que furent conduits par Jeanne d'Arc les munitions et les vivres.

Elle n'est pas moins inconciliable avec les autres parties de la déposition du Bâtard, dans lesquelles il atteste que, précisément à ce point (... *juxta ecclesiam Sancti Lupi, in qua erant multi anglici et fortes*), tous les capitaines et lui-même avaient jugé que l'escorte qui accompagnait le convoi n'était pas assez forte pour tenter, de haute lutte, le passage du fleuve, comme l'aurait voulu la Pucelle.

Elle est inconciliable, enfin, avec l'ensemble des témoignages qui constatent que Jeanne remonta jusqu'à Chécy, et que le Bâtard, les bourgeois et les capitaines s'y rendirent à sa rencontre.

Si les vivres eussent été déposés au port du Bouchet et s'ils eussent passé sur la rive droite, un peu au-dessus de Saint-Loup, quel besoin, pour la Pucelle, de remonter jusqu'à Chécy? Quel besoin pour le Bâtard, les capitaines et les bourgeois, de s'y rendre à leur tour?

Il ressort donc clairement de l'étude des localités et de l'unanime affirmation des témoins oculaires et autorisés que les vivres ont été déposés dans les îles de Chécy, et non au port du Bouchet; et l'on est forcément induit à conclure que l'énonciation contraire exprimée dans la déposition du Bâtard n'est autre chose qu'une inexactitude commise dans la reproduction de ses paroles par les greffiers rédacteurs du procès-verbal, erreur qu'une connaissance exacte des lieux suffit à rectifier.

Cette rectification une fois effectuée, tout s'explique avec la plus grande lucidité.

Mais si, au lieu de puiser des éléments naturels d'appréciation dans l'étude de la topographie locale et dans l'ensemble des documents, on veut, par un respect trop servile pour un passage isolé du texte, concilier, à toute force, des énonciations matériellement inconciliables, on s'expose à créer une confusion regrettable et d'inextricables difficultés autour de cet incident.

NOTE XIII

(*Page 63.*)

SEMOY.

L'indication mentionnée dans le *Mystère du Siége d'Orléans*, qu'on passait, durant le blocus, par la petite commune de Semoy, pour communiquer d'Orléans avec Chécy, mérite d'être remarquée.

Ce détail secondaire et tout local, qui ne se retrouve dans aucun autre document contemporain, et qui ne pouvait être relevé que par un auteur très-familiarisé avec la topographie des environs d'Orléans, est en effet d'une parfaite exactitude.

Les larges vallées sises au midi de Semoy, sur les confins des paroisses de Saint-Marc et de Saint-Jean-de-Braye, étaient réellement,

comme on peut s'en rendre compte sur les cartes topographiques et sur le plan ci-annexé, le véritable et plus sûr chemin pour se tenir, autant que possible, en allant de Reuilly ou de Chécy à Orléans, à l'abri des bastilles anglaises de Fleury et de Saint-Loup.

Dans le poème du *Mystère du Siége d'Orléans*, fidèle écho de l'histoire, Jeanne rejette dédaigneusement cette timide précaution, qu'elle trouve indigne de son courage. Aussi quand le Bâtard lui dit :

... Anglois ont une bastille
Sur nostre chemin, sans mentir,
A Saint-Loup, auprès de la ville;
Mes nous yrons autre cousté,
De doubte avoir encombrement ;
Que s'i savoyent de vérité,
Nostre venue aucunement
Nous donroyent empeschement....

Jeanne lui répond, avec une rude énergie :

Ne vous en chaille nullement;
Passons hardiment devant eux...

(Vers 11672, page 456.)

« Adonc partiront [pour Orléans], ajoute le poète, et *viennent le chemin tout droit*... et passeront par devant Saint-Loup, où seront les Anglois en leur bastille, desquels nul d'eulx ne sauldra... »

L'énonciation de ces petits détails locaux, dans le *Mystère du Siége d'Orléans*, tend à confirmer l'opinion des savants critiques, qui reconnaissent, en ce drame du XVe siècle, une œuvre contemporaine et orléanaise, ayant, à ce titre, pour l'histoire d'Orléans à cette époque, un double et précieux intérêt.

NOTE XIV

(*Page 63.*)

CHÉCY.

Chécy, aujourd'hui simple chef-lieu de canton, était un centre de population fort important au moyen âge.

Il fut nommément assigné en douaire, par Philippe-Auguste, à la reine Ingelburge, et à Marguerite de Provence par saint Louis.

Le cartulaire de Philippe-Auguste nous a transmis les noms des nombreux seigneurs qui, au XIIe siècle, possédaient, en cette commune, des fiefs relevant du Châtelet d'Orléans.

On remarque parmi eux : Hervé de Reuilly (*Herveus de Ruello*), Payen Bourdon (*Paganus Bordon*), Landry de la Cicogne (*Landricus de Ciconia*), etc. (*Manuscrits de R. Hubert, à la Bibliothèque d'Orléans.*)

Aux XIIIe et XIVe siècles, la haute justice s'exerçait à Chécy.

Dans un acte conservé aux archives du Loiret (fiefs mouvans du Châtelet d'Orléans), et scellé du scel de la prévôté, en date du 23 novembre 1389, on lit que « Guillaume Guerin, dit de Ceuvre, recognut « et confessa tenir, en fié et hommage, du Roy nostre seigneur à « cause du Chastel d'Orliens..... sexante arpens de désert, poy plus, « poy moins, assis en la paroisse de Chécy, au lieu appelé Brandalon, « où solait jadis être assise la Justice (*lieu d'exécution des criminels*) « dudit lieu de Chécy..... »

Chécy posséda longtemps un Hôtel-Dieu, une léproserie et deux églises : l'église Saint-Germain, aujourd'hui détruite, élevée en mémoire d'un miracle opéré en ce lieu par saint Germain-d'Auxerre, lors de son passage à Orléans, vers l'an 435 (1), et la belle église de Saint-Pierre, que tout fait présumer avoir été construite sous les auspices de saint Louis.

Le saint roi avait en effet, à Chécy, un vignoble directement exploité par les officiers de sa maison, et dont les dépenses sont consignées dans les comptes du domaine ; il y avait, de plus, un cellier, pour y recueillir et y conserver une partie de ses vins de l'Orléanais.

NOTE XV

(*Page 65.*)

LES CAILLY.

La famille de Cailly, alliée aux noms les plus recommandables de l'Orléanais, conserva, durant plusieurs siècles, avec une sorte de religieux respect, l'antique manoir, à ses yeux consacré par le séjour de la libératrice de la France.

(1) Héric, *Mirac. S. Germani.* — Abbé Lebeuf, *Évêques d'Auxerre*, t. Ier, p. 59.

Les troubles religieux et civils des XVIe et XVIIe siècles la retrouvèrent inébranlablement fidèle aux nobles traditions dont Jeanne d'Arc personnifiait le pur et glorieux symbole.

Le nom des Cailly, mêlé à celui des du Lis, se rencontre fréquemment dans les anciens registres paroissiaux de Chécy.

Charles du Lis, en son *Traité sommaire tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans et de ses frères*, a consacré un chapitre spécial à la descendance des Cailly, associant ainsi, dans ses souvenirs historiques, ces deux familles d'une illustration très-inégale assurément, mais que tant de liens rattachaient l'une à l'autre.

Jacques de Cailly, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, père du chevalier d'Aceilly et frère de Catherine de Cailly, épouse de Charles du Lis, fut, de ce nom, le dernier possesseur du domaine de Reuilly. Il fut, en son temps, l'un des plus chaleureux admirateurs de Jeanne d'Arc.

Dans le *Recueil d'inscriptions* publié par Charles du Lis en l'honneur de la Pucelle (Paris, 1628, in-4o), sorte de joûte patriotique et littéraire à laquelle tous les beaux esprits d'alors tinrent à honneur de prendre part, à l'occasion de la restauration du monument de l'héroïne, élevé sur le pont d'Orléans au XVe siècle, et mutilé par les protestants en 1567, l'enthousiaste dévouement de Jacques de Cailly s'épancha en de nombreuses pièces de poésie, françaises, latines, et même espagnoles.

Si, dans ces vers, l'heureux choix des expressions laisse parfois à désirer, la noblesse et l'élévation de la pensée y sont toujours irréprochables.

Jacques de Cailly a laissé, en l'église même de Chécy, un autre témoignage de ses généreux sentiments et de son goût littéraire.

Au mur intérieur du transept nord (ancienne chapelle des Cailly), une inscription lapidaire, élégamment gravée en caractères du XVIIe siècle, sur une dalle de pierre de 58 centimètres de hauteur et de 40 de large, est consacrée au souvenir de sa femme et de ses jeunes enfants.

Bien que ce monument funéraire s'écarte beaucoup de l'objet de cette étude, j'ai pensé qu'il me serait pardonné de recueillir en ces pages, où les noms des Cailly et de Chécy se trouvent fréquemment rappelés, une inscription précieuse et peu connue, placée dans l'église paroissiale de cette commune, par le descendant de Guy de Cailly, à quelques pas de

l'autel où la vierge de Domremy vint s'agenouiller et prier pour Orléans et pour la France.

A. LA. MEMOIRE. DE. TROIS. FRANCO[ISES]
DE. DAMOISELLE. FRACOISE. DE. CAI[LLY]
AAGEE. D'VN. MOIS. 26. IORS. QVI. MO[VRVT]
ET. FVT. ICY. INHVMEE. LE. 23. NOVEBRE. 1607
DAVTRE. DAMOISELLE. FRANCOISE D[E]
CAILLY. SA. SEVR. PVIS. NEE. MORTE. EN. L'AAGE
DE. 14. MOIS. 18. IOVRS. QVI. FVT. AVSSI
ENTERREE. AVEC. ELLE. LE. 20. IVIN. 1(610]
ET. DE. DAMOISELLE. FRANÇOISE. ACARIE
LEVR. MERE. FEME. DE. IACQUES. [DE CAILLY.]
ESCVYER. SIEVR. DE. LA. MOTTE. CHECY. ET REVILLY.
GENTILHOE. ORDIN. DE. LA. MAISON. DV. ROY.
LAQUELLE. LEVR. A. LAISSE. LAFFECTION
MATERNELLE. EN MOURAT. COME. EN. VIVANT
SON. CUEUR. BIEN QUE. SON. CORPS. AYE. ETE
MIS. AU. SEPVLCRE. DE. SES. ANCESTRES. EN
L'EGLISE. ST.MICHEL. D'ORLEANS
PAROISSE. DV. ROY. LE 21. IVILLET. 1612

LEDICT. IACQVES. DE. CAILLY. PERE. ET
MARY. AVTANT. VRAY. FRACOIS. EN. EFFECT
QVELLES. LESTOIENT. TOUTES. TROIS
DE. NOM. LAISSE. CE. MONVMENT
ACCOMPAGNE. DE. LARMES. POVR. VOVS
INVITER. EN. LE. LISANT. DE. IOINDRE
VOS. PRIERES. AVX. SIENNES.

Cette touchante inscription, un peu altérée dans quelques parties, sera prochainement, s'il plaît à Dieu, remise en honneur et respectueusement restaurée (1).

NOTE XVI

(*Page 69.*)

LE TRÉSORIER GÉNÉRAL JACQUES BOUCHER.

Jacques Boucher, trésorier général, et Guillaume Cousinot, chancelier du duché, investis l'un et l'autre de la confiance du duc Charles d'Orléans, prisonnier en Angleterre, unis d'ailleurs entre eux,

(1) Voir, pour ce qui concerne la famille de Cailly : *Charles du Lis*, édition Vallet de Viriville, 1859; le cabinet des titres à la Bibliothèque nationale, les titres particuliers du domaine de Reuilly, etc.

paraît-il, par des liens de parenté ou d'alliance (1), s'enfermèrent en la ville, aux premiers indices d'investissement, et y demeurèrent pendant toute la durée du siége (2).

Jacques Boucher, disent nos vieux historiens, avait épousé la fille d'un des plus notables bourgeois de la cité; il habitait l'hôtel de l'*Annonciade*, situé dans la partie de la grande rue alors appelée rue des Talmelliers, aujourd'hui rue du Tabour, à l'angle intérieur des murs de ville et de la porte Renart.

Guillaume Cousinot demeurait rue de la Rose ou de la Chevrie, en l'hôtel de la Herse, qu'il tenait à bail du chapitre de Sainte-Croix, moyennant 26 livres parisis par an, et qu'il délaissa en 1433 (3).

Le chancelier et sa famille, peu de temps après le siége, se retirèrent aux environs de Compiègne.

Jacques Boucher, au contraire, se fixa définitivement à Orléans ; ses descendants continuèrent d'y résider.

Le trésorier général prit une part considérable à la défense de la ville ; c'était en son hôtel et en celui du chancelier que se tenaient les conseils de guerre.

Son nom se lit fréquemment dans les comptes de commune et de forteresse et dans les mandements de paiement de 1429 et 1430, pour dons de blé, d'avoine et de vin, pour avances de deniers, pour achats de poudres, d'armes, de bois de construction, d'instruments de travail. Un mandement de paiement du 24 mars 1429 (4), consacré tout entier aux travaux par lui ordonnés et aux avances par lui faites pour la défense de la porte Renart, semblerait indiquer qu'il était spécialement chargé de veiller à cette entrée de la ville, l'une des plus importantes et la plus menacée par l'ennemi.

Ce fut sans doute à tous ces titres que Jacques Boucher dut l'honneur d'être choisi par ses concitoyens pour recevoir, en sa maison, la libératrice attendue du ciel. Les registres de comptes et le *Journal du siége* conservent le souvenir du touchant accueil que l'héroïque et pieuse enfant, ainsi que plusieurs de ceux qui l'accom-

(1) Notice historique sur Guillaume Cousinot et la *Chronique de la Pucelle*, par M. Vallet de Viriville, 1859.

(2) Voir, sur Guillaume Cousinot, l'Avant-Propos, page XI.

(3) Archives du Loiret. — Fonds du Chapitre de Sainte-Croix.

(4) Comptes de forteresse, 1428-1430, ch. XXXIX.

pagnaient, trouvèrent près du trésorier général et de sa famille. Chaque fois qu'après ses premiers triomphes, Jeanne passa de nouveau par Orléans, ce fut toujours en l'hôtel du trésorier qu'elle voulut recevoir l'hospitalité.

Des documents originaux relatifs au siége d'Orléans et aux principaux acteurs de ce grand épisode historique, qu'une heureuse fortune a fait venir en mes mains, permettent de fixer très-approximativement l'époque où Jacques Boucher fut investi, par la confiance du prince, des fonctions de son trésorier général.

Par une cédule sur parchemin signée de sa main et datée du 30 mai 1424, *Jacques Boucher, trésorier général de Monseigneur le duc d'Orléans*, reconnaît avoir reçu de *Jean Haquin, fermier du ban de Chasteaudun, vingt livres tournois pour le terme de ladite ferme échu à Pasques derrenier passé...*

Jacques Boucher, très-dévoué à son prince, paraît avoir concouru avec un grand zèle à recueillir la somme considérable exigée par les Anglais pour sa rançon.

La quittance H, textuellement reproduite aux pièces justificatives, constate, en effet, que le 2 janvier 1442 Jacques Boucher, en sa qualité de trésorier général, recevait du duc d'Orléans un don de cent écus d'or, en reconnaissance des services à lui rendus *pour l'acquit de son eslargissement* (1).

Enfin, le 4 juin 1444, Estienne Le Fuzelier, conseiller et auditeur des comptes du duc, par un acte également reproduit aux pièces justificatives, L, signé de sa main et scellé de ses armes, reconnaît avoir reçu de Guillaume Doulce, secrétaire de mondit seigneur le duc *et commis à l'office de trésorier général de ses finances*, la somme de cinquante escus d'or qui lui était due par ledit seigneur, à cause du prest à lui fait, *és mains de feu Jacques Boucher, jadis son trésorier, au mois d'août derrenier passé* (1443) (2).

Jacques Boucher était donc investi de ses hautes fonctions dès avant le 30 mai 1424; il les occupait encore en 1442 et les conserva jusqu'à sa mort, dont la date s'établit entre les derniers mois de 1443 et les premiers de 1444.

Il avait ainsi cessé de vivre lors de l'enquête solennelle, pour la réhabilitation, faite à Orléans en 1456. Sa fille Charlotte qui, durant

(1) Voir, aux Pièces justificatives, le document H, page 108.
(2) Voir, aux Pièces justificatives, le document L, page 109.

le siége, avait partagé la chambre et le lit de Jeanne d'Arc et qui, depuis, avait épousé un notable Orléanais, Guillaume Havet, put seule rendre témoignage de la douce simplicité, de la virginale pudeur, de la patriotique et fervente piété de la Pucelle (1).

L'hôtel de l'*Annonciade*, que le séjour de Jeanne d'Arc rend si cher, et à juste titre, aux souvenirs orléanais, passa, un siècle environ après le siége, des mains des enfants du trésorier en celles des Sevin, puis des Colas des Francs. Un des membres de cette dernière et honorable famille, dans un sentiment de respect, louable sans doute en ses intentions, mais malheureusement peu réfléchi, eut, vers la fin du XVIe siècle, la regrettable pensée de remplacer la chambre qu'avait occupée la Pucelle par le petit pavillon monumental construit et conservé dans le jardin du vieil hôtel.

Quelques auteurs modernes, par une inexactitude qu'il leur eût été facile d'éviter, désignent parfois le trésorier général sous le nom de *Jacques Bouchier*. C'est une erreur. Tous les actes officiels émanés ou signés du trésorier, et ils sont en fort grand nombre dans les dépôts publics, portent invariablement le nom et la signature : *Jacques Boucher*. Au XVe siècle, dans le langage vulgaire, on confondait habituellement la syllabe terminale *er* avec la diphtongue *ier*. On disait ainsi : *chier* fils pour *cher* fils, — la ville d'*Angiers* pour *Angers*, — les *bouchiers* pour les *bouchers*, — *aidier* pour *aider*, — *marchié* pour *marché*, etc. Cette altération, fréquente alors, se reproduisait, naturellement, dans les écrits usuels; mais la sévère exactitude de la critique moderne doit aujourd'hui la rectifier.

Le sceau du trésorier général, conservé intact dans plusieurs actes émanés de lui, permet d'en reconnaître toutes les pièces héraldiques. Jacques Boucher portait : *d'azur au chevron d'or, accompagné, en chef, de deux têtes de maures d'argent et, en pointe, d'une syrène aussi d'argent, soutenue d'une mer de même.*

(1) *Procès de réhabilitation. — Déposition de Charlotte Boucher, femme de Guillaume Havet.* — Quicherat, t. III, p. 34.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A

RETENUE FAITE PAR LE ROI D'ANGLETERRE,
POUR LA CONTINUATION DU SIÉGE D'ORLÉANS,
DE LA QUARTE-PARTIE DES GAGES DES GENS TENANS GAGES DE LUI.

Henry, par la grâce de Dieu, Roy d'Angleterre. A nos amés et feaulx tresoriers et generaulx gouverneurs de nos finances de France et Normandie, salut et dilection. Nous vous mandons et enjoignons que par notre amé Pierre Surreau, receveur general de Normandie, vous faittes recevoir de notre amé et feal conseiller maistre *Denis Gastinel* la somme de vint cincq livres tournois qui est la quarte-partie pour ung an des gaiges ordinaires de conseiller, montant à la somme de cent l. t^s que nous avons voulu ja pieca et voulons etre à lui paiés pour chacun an tant qu'il nous plaira, en lui baillant lettres de récépissé sur ce. Laquelle quarte-partie nostre dit conseiller nous a octroiée prester *pour la continuation du siége que faisons tenir à Orléans*, et des deniers de ladite recepte faictes par ledit receveur faire à notre dit conseiller sur ce plain paiement et satisfacion. Et tout ce que paié aura esté à la cause dessus dicte par rapportant ces présentes ou *vidimus* d'icelles fait soubz scel royal avecques quittance de nostre dit conseiller et lesdites lettres de recepissé, nous voulons être aloué ès comptes dudit receveur et rabatu de sa recepte par nos amés et feaulx les gens de nos comptes à Paris, sans aucun contredit ou difficulté. Donné à Paris le IIIe jour de mars, l'an de grâce mil cccc vint et huit [*1429 nouveau style*] et de notre regne le VIIe.

Par le Roy, à la relation du conseil tenu par monseigneur le Régent Duc de Bedford. Jn MILLET.

(Original sur parchemin, ayant été scellé sur simple queue de parchemin. — *Collection particuliere de l'auteur.*)

A ces lettres est attaché le mandement suivant du trésorier et gouverneur général des finances du Roy en France et en Normandie, à Pierre Surreau, receveur général desdites finances.

De par le trésorier et gouverneur des finances du Roy nostre sire, en France et en Normandie, Pierre Surreau, receveur general des-

dites finances en Normandie, accomplissez le contenu ès lettres du Roy, nostre dit seigneur, auxquelles ces présentes sont attachées sous nostre signet, en recevant de maistre Denis Gastinel, conseiller du Roy, nostre dit seigneur, la somme de vint cincq livres tournois, qui est la quarte-partie pour un an de ses gaiges dudit office, laquelle quarte-partie il a octroié prester à iceluy seigneur pour convertir en la continuation du siége d'Orléans, et des deniers de vostre dite recepte lui faites paiement et restitucion d'icelle somme, tout ainsi et par la forme et manière que le Roy, nostre dit seigneur le veult et mande par icelles.— Donné à Paris le xxiiiᵉ jour de janvier, l'an mil quatre cent et vingt-neuf [*1430, nouveau style*]. GENTE.

(Original sur parchemin, sceau en cire rouge. — *Collection particulière de l'auteur.*)

B

QUITTANCE DU BASTART D'ORLÉANS (1ᵉʳ MAI 1429).

Nous, Jehan Bastart d'Orléans, comte de Porcien et de Mortaing, grant chambellan de France et lieutenant de Monseigneur le Roy sur le fait de la guerre es duchié d'Orléans, contez de Blois et de Dunois, confessons avoir eu et reçeu des bourgeois, manans et habitants de la ville d'Orléans, par la main de Jehan Hilaire, receveur des deniers appartenans à icelle, la somme de six cens livres tournois, laquelle somme lesdiz bourgeois, manans et habitans nous ont baillée pour paier les gens de guerre estans en icelle ville en garnison, et les cappitaines des forteresses d'environ ce pais, venuz de par nostre mandement en lad. ville, ad ce que on les entretensist jusques ad ce que l'armée qui estoit venue avec la Pucelle, jusques au port du Bouschet, qui est retournée à Blois, fut revenue en ceste dicte ville pour lever le siége. De laquelle somme de vjᶜ l. t. Nous nous tenons content et en quictons lesd. bourgeois et habitans, et led. receveur. Nous avons en tesmoing noz seel et saing manuel ci mis, le premier jour de may, l'an mil iiijᶜ vingt-neuf.— Signé : LE BASTART D'ORLEANS.

Original sur parchemin. — Sceau et contre-sceau du Bâtard en cire rouge, sur simple queue de parchemin. (*Archives de la ville d'Orléans.*)

C

QUITTANCE DU BASTART D'ORLÉANS (6 MAI 1429).

Nous, Jehan Bastart d'Orléans, conte de Porcien et de Mortaing, grand chambellan de France et lieutenant de Monseigneur le Roy sur le fait de la guerre es duchié d'Orliens, contez de Blois et de Dunois, confessons avoir eu et receu des bourgeois, manans et habitans de la ville d'Orliens, par la main de Jehan Hilaire, receveur des deniers appartenans à icelle ville, la somme de cinq cens livres tournois à nous deue pour quatorze milliers de traits d'arbaleste ou environ, que avons faict amener de la ville de Blois en ceste dicte ville d'Orliens, en ung tonneau, trois traversains et deux casses, pour bailler aux gens de trait estans en icelle ville, pour lever le siége des Anglois estans devant. De laquelle somme de v^c l. t. Nous nous tenons à contentement, et en quictons ladite ville et ledit receveur. Nous avons en tesmoing noz seel et saing manuel ci mis, le vi^e jour de may, l'an mil iiij^c vingt-neuf. Signé : LE BASTART D'ORLÉANS.

Quittance sur parchemin. — Signature d'une autre écriture que la quittance. — Sceau appliqué sur double queue de parchemin, aujourd'hui coupée. — *(Archives municipales d'Orléans.)*

D

EXTRAIT DES LETTRES D'ANOBLISSEMENT DE GUY DE CAILLY (DATÉES DE SULLY-SUR-LOIRE. — JUIN 1429).

.... Notum facimus universis præsentibus et futuris, quod nos, certiores facti servitiorum egregiorum dicti Guidonis *de Cailly*, et quantum omni suâ potestate bonam erga nos præmemoratæ Johannæ voluntatem secundaverit, *eam in arce Rulliacâ, prope Checiacum, excipiendo*, quum primum in urbem Aureliam induceretur... quorum consideratione et aliorum multorum servitiorum quæ per longa tempora nobis multipliciter impendit et in posterum impendere continuo promittit.

Nos eumdem prænominatum Guidonem *de Cailly*, jam olim inter nobiles et pro nobili se gerentem, ac ejus familiam masculinam et fœminimam in legitimo matrimonio natam et nasciturام, nobilitamus..... Ac ipsi denique et prædictæ posteritati..... tria capita supe-

riorum angelorum ignei coloris et splendoris, alata et barbata in scuto cœruleo et deargentato... ad perpetuæ nobilitatis insignia gestare... concedimus...

.... Datum Sulliaci, mense junio, anno Domini M CCCC XXIX, regni vero nostri VII. (Quicherat, t. V, p. 342 et suiv.)

E

LE BASTART D'ORLÉANS REÇOIT, PAR LES MAINS DE JACQUES BOUCHER, CINQUANTE LIVRES TOURNOIS A VALOIR SUR LA PENSION DE MILLE LIVRES TOURNOIS QUE LE DUC D'ORLÉANS, SON FRÈRE, A ORDONNÉ LUI ÊTRE PAYÉE CHAQUE ANNÉE (18 JUILLET 1432).

Saichent tuit que je Jacques Boucher, tresorier general de Monseigneur le duc d'Orliens, confesse avoir eu et receu de Jean de Lorme, commis à la recepte du domaine de mondit sieur le duc, en ses conté de Dunois et viconté de Chasteaudun, la somme de cinquante livres tournois par assignation faicte à Monseigneur le Bastart d'Orliens à les avoir et prendre sur ce que ledit commis pourra devoir à mondit seigneur le duc à cause de sa dite recepte, des deniers du terme de Noël prouchain venant, sur et en acquit de la somme de v^c l. tournois pour demi an eschéant à ladicte feste de Noël, des gaiges ou pension montant à la somme de mil livres tournois par an, que mondit seigneur le duc a pieça ordonné à mondit seigneur le Bastart avoir et prendre chacun an, des deniers des finances dudit Monseigneur le duc. De laquelle somme de cinquante livres tournois je me tiens pour bien content et en quitte ledit commis et tous autres. Tesmoing mon seel et seing manuel cy mis. Le XVIIIe jour de juillet l'an CCCC trente et deux.

Contresigné G. COUSINOT. *Signé* J. BOUCHER.

Original sur parchemin, scellé en cire rouge, aux armes de Jacques Boucher, sur simple queue de parchemin. — *Collection particulière de l'auteur.*)

H

JACQUES BOUCHER, TRESORIER GENERAL DU DUCHÉ, REÇOIT DU DUC D'ORLÉANS UN DON DE CENT ESCUS D'OR, POUR LES SERVICES PAR LUI RENDUS AU DUC, POUR L'ACQUIT DE SA RANÇON (2 JANVIER 1442).

Je Jacques Boucher, tresorier general de Monseigneur le duc d'Orléans, confesse avoir reçeu de Maistre Estienne Le Fuzelier, conseiller

de mondit seigneur et commis à recevoir les deniers venans et yssans des dons, aides et emprunts fais et à faire pour l'acquit de l'eslargissement d'icelluy seigneur, la somme de cent escus d'or que mondit seigneur m'a donné pour les services que lui ay faiz tant en mon office que autrement. De laquelle somme de cent escus je me tiens pour content et en quitte ledit maistre Estienne et tous aultres. Tesmoing mon seing manuel cy mis. Le second jour de janvier l'an mil cccc quarante et ung (1442, *nouveau style*).

Signé J. Boucher.

(Original sur parchemin. — *Collection particulière de l'auteur.*)

L

ESTIENNE LE FUZELIER, CONSEILLER DE MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS, REÇOIT DE GUILLAUME DOULCE, SECRETAIRE DUDIT SEIGNEUR ET COMMIS A L'OFFICE DE TRÉSORIER GÉNÉRAL DE SES FINANCES, CINQUANTE ESCUS D'OR QU'IL AVAIT PRÊTÉS A MONSEIGNEUR LE DUC, AU MOIS D'AOUT 1443, ÈS MAINS DE FEU JACQUES BOUCHER, JADIS SON TRÉSORIER (4 JUIN 1444).

Je Estienne Le Fuzelier, conseiller et auditeur des comptes de Monseigneur le duc d'Orléans, confesse avoir eu et reçeu de Guillaume Doulce, secrétaire de mondit seigneur le duc et commis à l'office de trésorier général de ses finances, la somme de cinquante escus d'or, par assignacion à moy aujourdui faicte sur le grenetier du grenier à sel de la Ferté-Millon, laquelle somme m'estoit deue par mondit seigneur à cause de prest à lui fait et délivré ès mains de feu Jaques Boucher jadis son trésorier, pour le fait de sa place de Coucy ou mois d'aoust derrenier passé, par ses lettres obligatoires que j'ay baillées et rendues audict commis moyennant la dicte assignacion. De laquelle somme de cinquante escus d'or dessusdicte je me tiens pour bien content et en quicte mondit seigneur le duc, le dit commis à sa trésorerie et tous autres. Tesmoing mes seing manuel et signet cy mis. Le IIIe jour de juing l'an mil cccc quarante et quatre.

Signé : LE FUZELIER.

(Original sur parchemin, scellé en cire rouge aux armes de Le Fuzelier. — *Collection particulière de l'auteur.*)

M

INSCRIPTION COMMÉMORATIVE DE L'ÉGLISE DE CHÉCY.

Pour honorer et perpétuer le souvenir du passage et du séjour de Jeanne d'Arc à Chécy, une inscription, sur dalle de marbre blanc, de 1m 80 de hauteur sur 1m 06 de large, a été, le dimanche 5 mai 1867, solennellement posée en l'Église de cette commune, au mur intérieur du transept nord, chapelle des anciens seigneurs de Reuilly.

Cette inscription est ainsi conçue :

A DOMINO FACTUM EST ISTUD.

L'an de N.-S. M.CCCC.XXIX,
JEANNE D'ARC
Agée de XVII ans, venue d'inspiration divine
Pour faire lever le siége d'Orléans,
Amenant de Blois un convoi d'armes et de vivres,
Arriva par le côté de la Sologne,
A l'île aux Bourdons, en cette paroisse de Chécy.

Et le vendredi XXIXe jour d'avril,
Jean Bâtard d'Orléans, lieutenant général du roi,
Les bourgeois et les capitaines de la garnison
S'étant portés à sa rencontre,
Elle embarqua les vivres
Dans les chalands envoyés de la ville,
Et traversant la Loire
Vint au château de Reuilly où la recut Guy de Cailly.

Le soir, vers six heures.
A cheval, armée de toutes pièces, précédée de son étendard,
Le lieutenant général du roi, les seigneurs, les bourgeois
Et ses frères
Marchant à ses côtés,
Elle partit de Chécy,
Passa devant la bastille anglaise de Saint-Loup
Et entra dans Orléans par la porte de Bourgogne,
Tous rendant grâces à Dieu et croyant voir en elle
Un ange envoyé du Ciel.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

AVANT-PROPOS . . . . . I à XIX

I. OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES. I

II. L'INVESTISSEMENT D'ORLÉANS, AU MOMENT OU SURVINT LA PUCELLE. 5

III. LES ILES DE LA LOIRE, AU XVe SIÈCLE, ENTRE ORLÉANS ET CHÉCY. 16

IV. BLOIS. — Le Convoi de ravitaillement 21

V. DE BLOIS A CHÉCY. . . { § Ier. Le trajet par la Sologne et l'arrivée à Chécy. . . . . 37 ; § 2. Les incidents du trajet. . . . 47

VI. DE CHÉCY A ORLÉANS. { § Ier. L'entrée du convoi dans Orléans, par bateaux. . . . . 51 ; § 2. Jeanne d'Arc à Chécy. Son entrée à Orléans. 60

VII. CONCLUSION. 72

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

NOTE Ire. — Equipement de la Pucelle; composition de sa maison militaire. 74

NOTE II. — Les tranchées intermédiaires de circonvallation. . . 76

NOTE III. — M. Berriat Saint-Prix : son hypothèse de la construction d'une bastille anglaise dans le faubourg Saint-Vincent, en deçà de la Croix-de-Fleury. . . 77

NOTE IV. — La bastille de Fleury, signalée, en 1857, à la Société archéologique de l'Orléanais. 78

NOTE V. — Les assiégés paraissent avoir connu l'existence de la bastille de Fleury. 81

NOTE VI. — Extraits du rapport de M. A. Collin, inspecteur général des ponts et chaussées et membre de la Société archéologique, sur la bastille de Fleury. 83

NOTE VII. — Détresse de la ville assiégée. 89

NOTE VIII. — L'île aux Bœufs donnée en jouissance, par le duc d'Orléans, à Pierre d'Arc, frère de la Pucelle. . 90

Pages.

NOTE IX. — Les îles de la Loire aux XIVe et XVe siècles 91

NOTE X. — Dates du départ de Blois et de l'arrivée du convoi à Chécy 92

NOTE XI. — Le *Mystère du siége d'Orléans*, drame orléanais du XVe siècle. 93

NOTE XII. — Rectification d'une inexactitude vraisemblablement commise par les greffiers de l'enquête, dans la déposition de Dunois. 95

NOTE XIII. — Semoy. 97

NOTE XIV. — Chécy. 98

NOTE XV. — La famille de Cailly. 99

NOTE XVI. — Le trésorier général Jacques Boucher. 101

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A. Retenue faite par le Roi d'Angleterre, pour la continuation du siége d'Orléans, de la quarte-partie des gages annuels de Denis Gastinel, conseiller du roi, et des autres officiers tenant gages de lui. 105

B. Quittance du Bastart d'Orléans aux bourgeois de la ville (1er mai 1429). 106

C. Quittance du Bastart d'Orléans aux bourgeois de la ville (6 mai 1429). 107

D. Extrait des lettres d'annoblissement de Guy de Cailly (juin 1429). 107

E. Le Bastart d'Orléans reçoit, par les mains de Jacques Boucher, trésorier général, cinquante livres tournois à valoir sur la pension de mille livres tournois que le duc d'Orléans, son frère, a ordonné lui être payée chaque année (18 juillet 1432). 108

H. Jacques Boucher, trésorier général du duché, reçoit du duc d'Orléans un don de cent escus d'or, pour les services par lui rendus au duc pour l'acquit de sa rançon (2 janvier 1442). 108

L. Estienne Le Fuzelier, conseiller de Mgr le duc d'Orléans, reçoit de Guillaume Doulce, secrétaire dudit seigneur et commis à l'office de trésorier général de ses finances, cinquante escus d'or qu'il avait prêtés à Mgr le duc au mois d'août 1443, és mains de feu Jacques Boucher, jadis son trésorier (4 juin 1444). 109

M. Inscription commémorative de Jeanne d'Arc, en l'église de Chécy 110

ORLÉANS. — IMPRIMERIE ERNEST COLAS.

ORLÉANS, LA LOIRE ET SES ILES

Lors du Siège de 1429

d'après les titres et documens contemporains

par M. BOUCHER DE MOLANDON

Membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais et de l'Académie de Ste Croix, d'Orléans

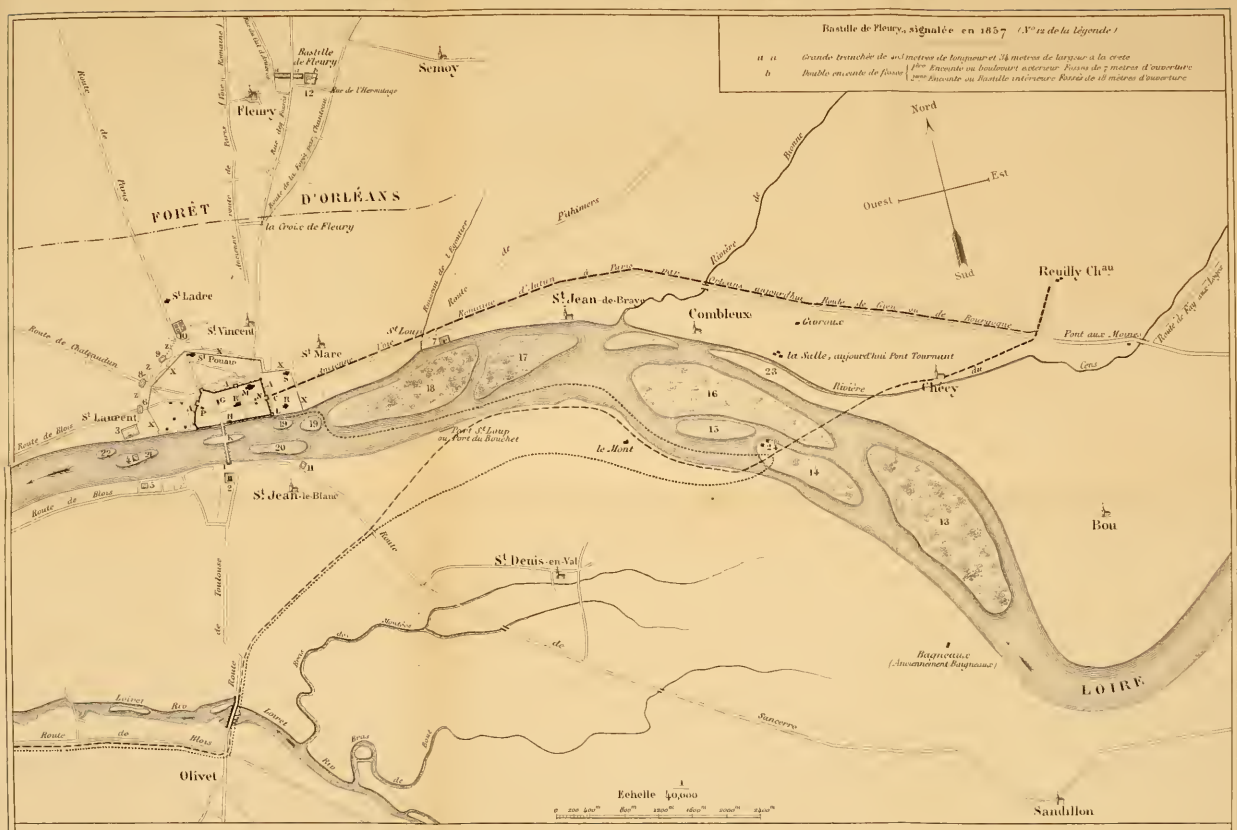

LÉGENDE

Ouvrages militaires construits par les Anglais pendant la durée du Siège, inscrits dans l'ordre chronologique de leur construction

1	Fort et Boulevart des Tourelles
2	Bastille des Augustins
3	Bastille Saint-Laurent
4	Boulevart de l'Ile Charlemagne
5	Boulevart du Champ de Saint-Pryvé
6	Boulevart de la croix Boisseau
7	Bastille de Saint-Loup
8	Boulevart des douze pierres ou de la grange Cuisoye, ou du colombier, nommé Loudres
9	Boulevart du prieuré Aré, nommé Rouen
10	Bastille d'entre Saint-Pouair et Saint Ladre, nommée Paris
11	Fort de Saint-Jean-le-Blanc
12	Bastille de Fleury dans l'intérieur de la Forêt
13 L	Tranchées de circonvallation entre Saint Laurent et la bastille St Pouair

Orléans en 1429

AA	Enceinte de la ville en 1429, avec ses 5 portes fortifiées et ses 30 tours
B	St Pierre Empont, (Eglise et Rempart durant le siège)
C	Porte de Bourgogne
G	Hotel des (réunis ou s'assemblaient les Procureurs de la Ville depuis 1423)
H	Châtelet, où se réunissaient ordinairement, à l'époque du siège, les Procureurs de la Ville
K	Motte Saint-Antoine que traversait l'ancien Pont
L	La Tour neuve
M	Sainte-Croix (cathédrale)
N	Université
P	Maison du Trésorier-général, Jacques Boucher, où logea Jeanne d'Arc
R	St Aignan (Eglise)
S	St Euverte (Eglise)
XXX	Enceinte achevée de la Ville

Iles de la Loire aux XIVe et XVe Siècles

13	Ile Charlemagne ou Haute Ile
14	Ile aux Bourdons
15	Ile Guérot ou buisson Boudry ou Grasbot
16	Ile aux Bœufs donnée en 1441 à Pierre d'Arc
17	1er Ile Saint Loup quelquefois appelée Ile Charlemagne
18	2me Ile Saint-Loup quelquefois nommée Ile aux Bœufs
19	Iles des Marinets
20	Ile aux Toiles
21	Ile Charlemagne avec sa Bastille
22	Ile Roche d'Orge
23	Les prairies de Chécy (terres submersibles attenantes à la rive droite)
24	Château de l'Isle construit en 1384 par Jacques Gaudet, Bailli d'Orléans

La ligne — — — — — — — — — indique le chemin suivi par Jeanne d'Arc, de Blois à Olivet au port du Bouchet, à Chécy à Reuilly et à Orléans, par la route et la Porte de Bourgogne

La ligne ———————— indique le chemin suivi par le Convoi, de Blois à Olivet aux Iles de Chécy et à Orléans, par la Loire et les fossés de la Porte de Bourgogne

Dessiné par Eugène Moreau, conducteur des Ponts et Chaussées, attaché au Service spécial de la Loire

Lith. Rynner, graveur-imprimeur 8 Pass. St Marc, R. de la Paix

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

ÉTUDES HISTORIQUES

Études sur une bastille anglaise du XVe siècle, retrouvée en la commune de Fleury (près Orléans), accompagnées d'une carte du siége de 1428-1429 et du plan de la bastille. — RAPPORT fait à la Société archéologique de l'Orléanais, par M. A. COLLIN, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de la Légion-d'Honneur. *au nom de la Commission chargée de visiter les ouvrages signalés à Fleury*. Orléans, A. Jacob, 1858.

Note de Guillaume Giraut, notaire au Châtelet d'Orléans, sur la levée du siége de 1429, inscrite de sa main, sur son registre de minutes, le 9 mai 1429, avec *fac-simile*. Orléans, A. Jacob, 1858.

Nouvelles études sur l'inscription romaine récemment trouvée à Mesves (Nièvre); — CONSÉQUENCES DE CETTE DÉCOUVERTE POUR LA DÉTERMINATION GÉOGRAPHIQUE DE GENABUM. 1re édition, avec réduction, gravée au quinzième, de l'inscription lapidaire de Mesves, et cartes des voies romaines aboutissant à *Genabum*. Paris, Imprimerie impériale, 1868.
— 2e édition, revue (mêmes gravures). Orléans, G. Jacob.

Charte d'Agius, évêque d'Orléans au IXe siècle. — **L'ancienne chapelle Saint-Aignan** (église Notre-Dame-du-Chemin), avec *fac-simile* de la Charte d'Agius. Orléans, G. Jacob, 1860.

La Salle des Thèses de l'Université d'Orléans, 2e édition, entièrement refondue, augmentée de plusieurs documents inédits. Dessins de M. Ch. PENSÉE. Orléans, G. Jacob, 1872.

Station préhistorique aux bords de l'Essonne, commune de Buthiers, près Malesherbes; notice et dessins. Orléans, G. Jacob, 1874.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

M. l'abbé Rocher, secrétaire et vice-président de la Société archéologique, chanoine de la Cathédrale, aumônier des prisons. Orléans, G. Jacob, 1868.

M. Alfred de Puyvallée, décédé à Orléans, le 24 décembre 1870, victime de son dévouement pour les blessés. Orléans, Ernest Colas, 1872.

ORLEANS. — IMPRIMERIE ERNEST COLAS.